

COMMUNE D'HERMANCE

CONCOURS DE PROJETS D'ARCHITECTURE POUR EQUIPES PLURIDISCIPLINAIRES
SIA 142 A UN DEGRE EN PROCEDURE SELECTIVE

CONSTRUCTION DE LOGEMENTS, PARKING SOUTERRAIN ET AMENAGEMENTS EXTERIEURS VILLAGE D'HERMANCE



© 2022 - Argemi Bufano Architectes Sàrl

RAPPORT DU JURY
5 OCTOBRE 2022

TABLE DES MATIERES

1	INTRODUCTION	4
2	RAPPELS DES OBJECTIFS DE CONCOURS	4
3	MAITRE D'OUVRAGE ET ORGANISATEUR	5
4	TYPE DE CONCOURS ET PROCEDURE	5
5	CALENDRIER DU CONCOURS	6
6	COMPOSITION DU JURY	7
7	ELEMENTS PROGRAMATIQUES	8
8	CRITERES D'APPRECIATION POUR LA PHASE DE CONCOURS	12
9	CANDIDATS RETENUS À L'ISSUE DE LA PHASE DE PRÉSÉLECTION	13
10	LISTE DES PROJETS RENDUS	14
11	ANALYSE PREALABLE DES PROJETS RENDUS	14
12	PREMIER TOUR D'ELIMINATION	15
13	DEUXIÈME TOUR D'ELIMINATION	15
14	TOUR DE REPECHAGE	15
15	PROJETS CONFIRMES POUR L'ATTRIBUTION DES PRIX ET MENTIONS	16
16	CHOIX DU LAUREAT	16
17	CLASSEMENT DES PROJETS	16
18	ATTRIBUTION D'INDEMNITES, PRIX ET MENTIONS	16
19	CONSIDERATIONS GENERALES DU JURY	17
20	RECOMMANDATIONS DU JURY	17
21	APPROBATION DU RAPPORT DU JURY	19
22	LEVÉE DE L'ANONYMAT	20
23	CRITIQUES DES PROJETS PRIMES	24
24	PROJETS NON PRIMES	72

1 INTRODUCTION

En 2021, la commune d'Hermance mandate le bureau Tanari Architectes + Urbanistes pour mettre sur pied un cahier des charges, un programme et une procédure permettant de concrétiser les réflexions entreprises et de réaliser les souhaits émis par les autorités communales.

Afin de rendre possible la réalisation de son projet, la commune a décidé de lancer une consultation sous la forme d'un concours visant à s'assurer une réflexion prononcée quant à l'évolution de ce lieu sensible.

En effet, la situation extra muros du site aux abords des remparts historiques implique de prévoir un rapport intelligible, opportun et articulé entre ancien et nouveau ; il nécessite aussi de miser sur un rapport d'échelle et de signification dialectique entre conservation et développement.



Illustration : village d'Hermance

 Périètre de concours

2 RAPPELS DES OBJECTIFS DE CONCOURS

Pour concrétiser les démarches entreprises par les autorités communale depuis de nombreuses années, la commune d'Hermance souhaite créer un lieu de vie comprenant des habitations variées destinées notamment à de jeunes familles et des personnes âgées auxquelles seront associées des espaces de rencontres et des espaces publics permettant une relation aisée avec le contexte.

Le mandant attachera une attention particulière aux qualités typologiques des logements et des espaces ouverts autour des constructions. Le défi consistera à inclure, sans hypothéquer les qualités spatiales du site, un nombre important de places de stationnement sous forme d'un parking souterrain public de 150

places associées aux places privées nécessaires aux logements selon le quota réglementaire cantonal. La création des stationnements publics sont destinés aux visiteurs du bourg et revêt un intérêt général dans la mesure où il permettra d'améliorer la qualité de vie au coeur du village.

L'ensemble devra ainsi répondre à une mixité fonctionnelle, générationnelle, sociale et se donner l'objectif de minimiser l'empreinte écologique sur le territoire en réduisant la consommation énergétique. L'utilisation de matériaux et d'installations techniques allant dans le sens d'une préservation de l'environnement et du caractère du lieu est un enjeu essentiel pour le mandant.

Le mandant sera également très attentif à la faisabilité économique des propositions dans la mesure où il souhaite réaliser des logements abordables aux ménages de classe moyenne.

3 MAITRE D'OUVRAGE ET ORGANISATEUR

Le Maître d'ouvrage est la commune d'Hermance. L'adresse du mandant est la suivante :

Commune d'Hermance

Concours d'architecture - Logements HER
Rue de l'Eglise 1
CH - 1248 Hermance

Le mandant a confié l'organisation de la procédure au bureau Tanari Architectes + Urbanistes. L'adresse de l'organisateur est la suivante :

Tanari Architectes + Urbanistes FAS-SIA

Chemin du Foron 16.
CH - 1226 Thônex-Genève

4 TYPE DE CONCOURS ET PROCEDURE

Le présent concours est un concours de projets d'architecture pour équipes pluridisciplinaires tel que défini par le règlement SIA 142 (édition 2009), soumis à la législation sur les marchés publics, en procédure sélective.

La sélection n'est pas anonyme. Elle s'adresse aux architectes et ingénieurs civils. Le jury choisit, sur la base des dossiers de candidature reçus, au maximum 15 groupes pluridisciplinaires qui participeront au concours. La décision de sélection est notifiée par écrit, sommairement motivée, aux participants de la procédure sélective et dont le dossier est recevable. Les choix du jury sont communiqués à tous les participants dont le dossier est recevable, à chaque stade de la procédure.

A l'issue de la présélection, les bureaux sélectionnés pourront s'attacher, sur une base volontaire, pour le concours la collaboration d'un architecte paysagiste de son choix pour compléter l'équipe pluridisciplinaire. Le mandant et le jury recommandent cette option.

Le concours consiste en un concours de projet anonyme selon le règlement SIA 142 (édition 2009).

La langue officielle pour tous les stades de la procédure, pour les questions, les réponses et les planches rendues est le français.

5 CALENDRIER DU CONCOURS

Ouverture des inscriptions	mardi 11 janvier 2022
Remise des dossiers de la phase sélective	mardi 22 février 2022
Évaluation des dossiers de participation et choix	mardi 8 et mercredi 9 mars 2022
Notification aux concurrents retenus et non-retenus	mercredi 16 mars 2022
Délai de recours (10 jours)	
Remise des attestations de la part des candidats sélectionnés	mercredi 30 mars 2022
Remise des documents aux candidats sélectionnés dès le	mercredi 6 avril 2022
Questions jusqu'au	vendredi 22 avril 2022
Réponse du jury envoyés aux 15 concurrents	vendredi 6 mai 2022
Date limite de rendu des projets	mercredi 24 août 2022
Rendu de la maquette	vendredi 09 septembre 2022
Première partie du jugement	mardi 13 et mercredi 14 septembre 2022
Deuxième partie du jugement	mercredi 28 septembre 2022
Exposition publique	Du 2 au 5 novembre 2022 à la salle communale d'Hermance

6 COMPOSITION DU JURY

Président

- Monsieur Philippe Tagliabue, adjoint du maire

Membres professionnels

- Madame Catherine Gay Menzel, architecte epfz-fas-sia
- Monsieur Laurent Gaille, architecte epfl-fas
- Monsieur Timothée Giorgis, architecte epfl-fas-sia
- Monsieur Frédéric Garrigues, architecte dplg (suppléant)
- Monsieur Francesco Della Casa, architecte cantonal Genève
- Monsieur Sylvain Lacroix, architecte paysagiste hes
- Monsieur Marcio Bichsel, ingénieur civil hes-reg A-sia

Membres non-professionnels

- Madame Karine Bruchez, maire d'Hermance
- Monsieur Nathaniel Gilliland, conseiller municipal
- Monsieur Yvan Nejar, conseiller municipal
- Monsieur Christophe Hentsch, conseiller municipal
- Monsieur Mathieu Dardel, technicien communal (suppléant)

Spécialistes conseils

- Monsieur Patrick Mollard, directeur du service des monuments et des sites, SMS-DT
- Madame Michèle Tranda-Pittion, mandataire de la mise à jour du plan directeur communal
- Monsieur Alain Mathez, attaché de direction à l'Office des autorisations de construire, OAC-DT
- Monsieur Gérard Widmer, directeur région Arve-Lac, Office cantonal des transports, OCT-DI
- Monsieur Daniel Dorsaz, ingénieur et économiste de la construction, Bureau IEC SA
- Monsieur Gabriel Radulescu (remplaçant de Monsieur Bruno Schmid), ingénieur spécialiste énergie, Bureau SB Technique
- Madame Cindy Tinguely, ingénieure environnement, OCEV-SERMA, DT

7 ELEMENTS PROGRAMATIQUES

Parcelles et périmètres constructibles

Le périmètre du concours est fixé sur le plan cadastral échelle 1:500e remis aux concurrents, il se situe en zone 5 et est constitué de la seule parcelle n° 1943. Il devra permettre aux concurrents d'exprimer leur intention d'aménagement des espaces extérieurs, des parcours, des cheminements, des accès et prolongements extérieurs. Le terrain comporte une très légère pente descendant vers l'Ouest et le lac. La surface totale du périmètre est de 7'642 m².

Cadre bâti

La parcelle est libre de construction à l'exception du bâtiment existant n°141 de la parcelle 1943 feuille 11 au chemin du Crêt-dela- Tour 4.

L'office du patrimoine et des sites a établi un rapport de visite datant du 22 décembre 2021 et a recommandé à la commune de privilégier une solution qui maintiendrait et intégrerait ce bâtiment dans le programme et le projet. Au-delà de cette recommandation, l'office du patrimoine et des sites a aussi précisé qu'il n'envisage pas en l'état l'ouverture d'une mesure de mise sous protection du bâtiment 141. La commune souhaite démolir ce bâtiment dans la mesure où aucune affectation n'a pu y être envisagée au vu de la vétusté de la construction.

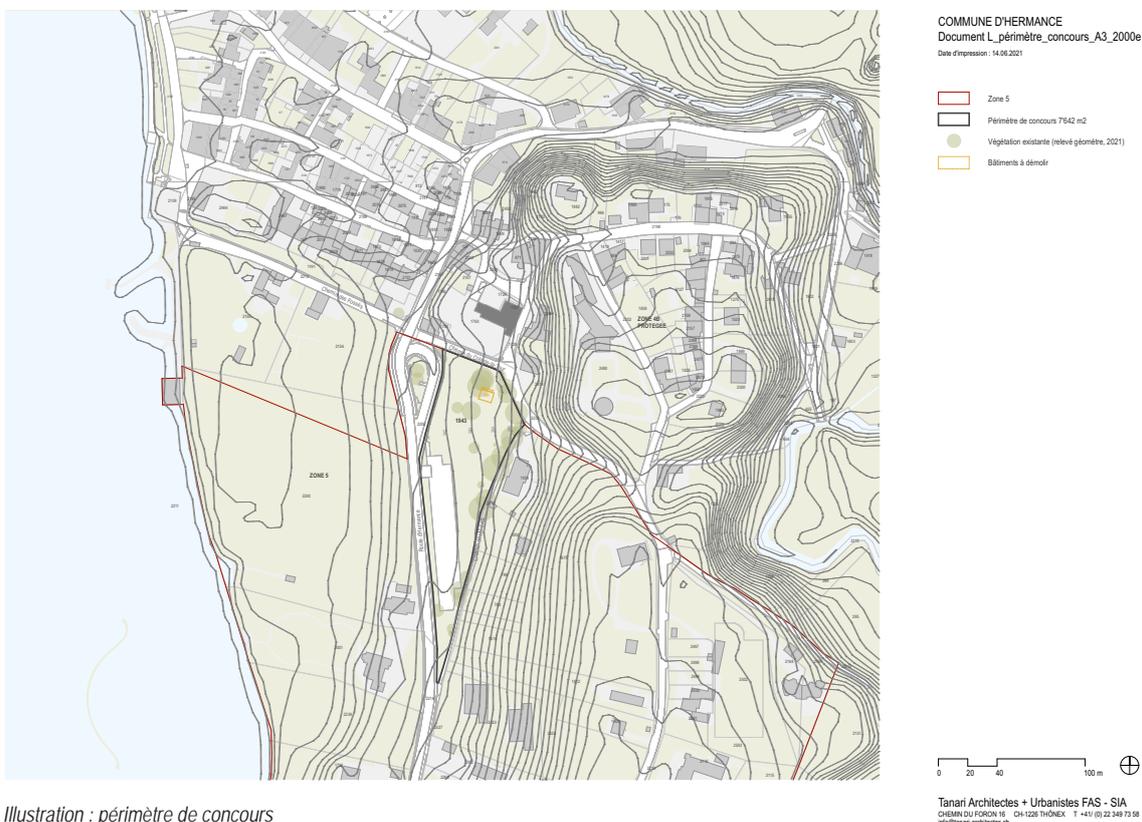


Illustration : périmètre de concours

Arborisation, végétation existante

L'arborisation de la parcelle est signifiante. La nécessité de conservation a été vérifiée avec l'office de l'agriculture et de la nature en amont du lancement du concours. Un inventaire des arbres de la parcelle a été établi en collaboration avec le service cantonal compétent. La classification des arbres existants impose la conservation obligatoire de tous les sujets avec la mention y relative.

Les projets devront également tenir compte de la volonté de réactiver un alignement arboricole le long de la route d'Hermance aujourd'hui disparu mais qui historiquement était composé de noyers marquant l'entrée du bourg. Cet alignement sera également une opportunité pour atténuer l'îlot de chaleur présent dans l'enrobé bitumineux de la route. A noter également que le plan de site 30107-522 dit de la Baronne prévoit le maintien et le renforcement du cordon boisé bordant la route d'Hermance à l'ouest avec un accès véhicule au droit de l'entrée du parking actuel.

De plus, la forêt située à proximité du périmètre du concours doit être préservée. Le chemin situé sur la parcelle n° 2212 forme un alignement de construction et permet d'aligner les futures constructions à 10 mètres du cadastre forestier (selon l'art. 11, al.2, lettre c) de la Loi sur les forêts (M510)).

Espace d'habitation

Le périmètre constitué de la parcelle n° 1943 proposera des logements multi générationnels adaptés tant à de jeunes familles qu'à des personnes âgées non dépendantes. Les candidats devront respecter les directives cantonales de constructions en proposant un minimum de 30 logements pour l'ensemble du programme.

Afin de répondre à une demande grandissante, la commune d'Hermance souhaite créer des logements de qualité à un prix raisonnable. L'ensemble d'habitations comportera des logements de plusieurs types. Le mandant attend que l'ensemble des appartements soient agrémentés d'espaces extérieurs généreux. Leur identité (balcon, loggia, oriel, bow-window, auvent, jardinet) est laissée à la libre appréciation des concurrents. Une des priorités du projet est de favoriser les relations entre les habitants en insérant des zones d'échanges et de rencontres. Le mandant précise qu'il ne souhaite pas avoir de logements avec des 1/2 pièces et que la surface minimale des espaces individuels (chambre) ne devrait pas être inférieure à 11 m². Il demande que les cuisines soient traitées comme des espaces séparés des séjours et qu'elles puissent recevoir un coin à manger.

Tous les logements seront assortis d'une cave en sous-sol. Buanderie, séchoir, local poussettes et locaux techniques seront également dimensionnés en fonction du projet proposé. Un abri PC dimensionné en fonction du projet proposé doit être prévu.

La surface brute de plancher (SBP) totale attendue devra se situer entre 3'000 et 3'600 m² selon l'ambition énergétique proposée par les projets. La surface de 3'668 m² étant une surface plafond correspondant à un IUS de 0,48, taux maximum en zone 5 pour un projet THPE. La dérogation à l'article 59 de la LCI permettant d'obtenir sous conditions une augmentation de la densité en zone 5 à un IUS de 0.6 pour une parcelle excédant 5'000 m² est exclue. Les logements sont destinés à accueillir des familles, des jeunes et des personnes âgées. Les appartements seront composés de 3 à 5 pièces selon la répartition suivante :

- 20 % de 3p.
- 45 % de 4p.
- 35 % de 5 p.

Les logements de 3 pièces auront une surface locative d'environ 50 m² y compris la salle de bain et comprenant trois pièces constituées d'une chambre, une cuisine et un séjour. Ceux-ci seront répartis dans l'ensemble du projet de manière à favoriser les liens entre les générations. Ils seront pourvus

d'aménagements adéquats tels que distribution des pièces sans seuil et mise à disposition de douche à faible seuil plutôt que baignoire.

Tous les logements devront être accessibles sans barrières architecturales ; en cas de distribution sur plusieurs niveaux, le projet sera pourvu d'ascenseurs permettant l'accès à toutes personnes.

Espace extérieur

Une attention particulière sera portée à l'optimisation du rapport entre les surfaces construites et les espaces libres, favorisant l'usage parcimonieux de la parcelle. En effet, les candidats devront justifier d'une réflexion expliquant leur perception et leur démarche sur l'utilisation des espaces ouverts afin de répondre aux objectifs du Plan Directeur Communal quant au respect des vues et de la qualité paysagère et biologique du périmètre, ainsi qu'à la mise en valeur du patrimoine. Les aménagements proposeront une mise en relation cohérente entre le Bourg et la zone villa, et conférant une réelle identité au périmètre. Ils tiendront compte de la notion qualitative de pleine terre à préserver, en référence à l'alinéa 3bis de l'art. 59 LCI.

La réflexion devra intégrer le maintien du périmètre de rebroussement pour la ligne E des Transports Publics Genevois. Elle intégrera aussi le cheminement des visiteurs du bourg entre la sortie du garage souterrain et le village.

L'espace ouvert sera aménagé en poursuivant l'idée que le nouveau projet soit bien connecté avec le village existant.

Le périmètre de l'ensemble doit pouvoir être traversé de part et d'autre. Il est souhaité qu'il reste ouvert aux habitants du village. Son aménagement sera pensé de manière à éviter les espaces résiduels non-affectés. Il doit être pensé en relation et en cohérence avec les espaces ouverts contigus réalisés pour l'ensemble du quartier. Le jury sera sensible à la préservation de la pleine terre sur la parcelle et à la limitation de l'éclairage à proximité des milieux naturels.

«L'ouverture» d'un espace au quartier et à ses habitants va être perçue essentiellement par les espaces extérieurs tels que :

- les accès (les parcours, les «placettes»). Ils ne représentent pas seulement des structures nécessaires à la circulation, c'est aussi une façon de mettre en scène la découverte ou la redécouverte de son territoire ;
- les seuils (le passage entre l'intérieur et l'extérieur, le passage entre les chemins et la rue). Ils sont des lieux névralgiques d'échanges entre des espaces de différents ordres ;
- les entrées au(x) bâtiment(s) pour les personnes âgées et pour les autres utilisateurs. Une entrée n'est pas seulement une ouverture par laquelle on transite, elle peut être un lieu où l'on peut s'arrêter, se rencontrer et aussi s'asseoir ;
- la disposition et l'aménagement des prolongements extérieurs (ouvert, fermé, délimité, limité, cloisonné, etc.) ;
- la relation et l'espace de transition avec le village existant qui soit une opportunité de structurer ce rapport ;
- les vues depuis les constructions vers l'intérieur du quartier et vers le paysage plus lointain (Lac et Jura).
- le parcours des visiteurs de la sortie du parking souterrain vers le bourg

L'Eco Point existant sera redimensionné et remplacé par un nouvel Eco-Point comprenant 8 bennes enterrées : aluminium 1x, verre 2x, PET 1 x, ordures ménagères 2 x, carton-papier 2x. L'accès à l'Eco Point devra se situer en front de la route d'Hermance et prévoir un espace pour le déchargement des bennes permettant à un camion de stationner sans empiètement sur la rue ou le trottoir.

Espace de stationnement

La parcelle devra également accueillir un programme de stationnement destiné à désengorger le bourg et accueillir ses nombreux visiteurs, et comprendra aussi des places privées pour les nouveaux habitants.

Le stationnement des véhicules sera prévu dans un parking souterrain public/privé. L'entrée et la sortie de ce parking est préférentiellement souhaitée la plus proche possible de la route d'Hermance pour éviter une occupation de la parcelle par une desserte. Cet accès devra tenir compte de l'emplacement de l'arrêt existant des transports publics (TPG) tel qu'il est indiqué sur le fond de plan de situation 500e transmis. L'emplacement et le traitement architectural de la trémie y relative devra faire l'objet d'une attention particulière vu la sensibilité du site, de même que la sortie publique piétonne dans l'espace extérieur et sortie de secours nécessaire au bon fonctionnement.

Pour la partie publique du parking, la commune souhaite une capacité de 150 places correspondant aux 80 places en restitution du parking existant hors sol à laquelle sont ajoutées 70 places pour pourvoir à la demande croissante. Le parking provisoire existant à l'air libre sera ainsi remplacé et supprimé laissant l'opportunité à une forte amélioration du traitement des espaces extérieurs. Un accès public piéton indépendant des logements devra être prévu.

La réalisation de la partie publique du stationnement en Z5 nécessitera l'application de la dérogation de l'art. 26 LALAT.

Pour la partie privée, c'est l'article 5, alinéa 1 du Règlement relatif aux places de stationnement sur fonds privés (L5 05.10) du 01.12.2015, qui établit la quantité nécessaire.

Les ratios de stationnements sur le secteur concerné par la Commune d'Hermance sont les suivants :

Cases habitants : 1.6 places minimum pour 100 m² de SBP ; Cases visiteurs : 0.125 places minimums pour 100 m² de SBP ; un espace pour les deux roues motorisées doit également être prévu pour une dizaine de véhicules.

Le ratio de stationnement vélo est de 1.5 place minimum de vélo pour 100 m² de SBP selon le règlement relatif aux places de stationnement sur fonds privés (L5 05.10). Le mandant demande que soit pourvu un ratio de 3.0 places de vélo pour 100 m² de SBP. Le mandant ajoute qu'au moins 1 place par logement devra être prévue en rez-de-chaussée des immeubles, dans des locaux fermés et sécurisés, le solde peut être prévu en surface dans les aménagements extérieurs sous forme de couvert abrité et à proximité immédiate de l'entrée des bâtiments. Ces aires seront en principes couvertes et à proximité des entrées des immeubles. Les garages à vélos en souterrain peuvent éventuellement être prévus à condition que leur accessibilité soit facilitée pour les utilisateurs cyclistes.

Attentes en matière de faisabilité économique

La commune souhaite réaliser des logements abordables aux ménages de classe moyenne. A Genève, la catégorie correspondante à des revenus moyens est nommée « Habitations mixtes ». Le niveau de loyers retenus comme cible pour l'opération est de de 280.-/m² an. Le projet devra se situer dans une moyenne globale de 24 à 26 m² de surface brute par pièce et comprendre des finitions considérées comme « standard » pour l'usage en question.

Les paramètres retenus par la commune pour le coût de construction relatif au CFC 2 et correspondant à un volume SIA 416 sont les suivants :

-Coût construction des logements 850.- HT /m3

-Coût construction des sous-sols 550.- HT/m3

-Coût construction des aménagements extérieurs 230.-/m2 pour le minéral, 200.-/m2 pour le végétal.

Principe de développement durable

Le mandant attend des concurrents que les principes du développement durable soient intégrés dans la réflexion architecturale dès la genèse du projet. A ce titre, il est recommandé de suivre la recommandation de la norme SIA 112/1 avec son complément «construction durable».

En considérant le cycle complet de vie des bâtiments, cette démarche doit garantir simultanément le confort et le bien-être des occupants, un impact écologique minimum (notamment avec l'emploi si possible de matériaux de construction durables par exemple) et des coûts supportables. La mise en œuvre du projet devra veiller à limiter fortement les matériaux de déblai et prévoir au maximum un réemploi sur place.

Les lois et directives en vigueur dans le canton de Genève doivent être impérativement respectées.

Construction à faible consommation d'énergie

Le mandant souhaite réaliser un bâtiment ayant un faible impact environnemental sur l'ensemble de son cycle de vie, de sa construction à sa déconstruction en passant par son exploitation, tout en tenant compte du bien être des habitants. L'objectif souhaité est de pouvoir assurer une consommation énergétique très basse, des matériaux respectueux de l'environnement et un meilleur confort intérieur.

Tout en tenant compte des attentes de la commune en matière de faisabilité économique et de sa volonté de destiner les futurs logements à des ménages de la classe moyenne, la construction sera développée pour répondre aux normes cantonales genevoises de Très Haute Performance Énergétique (THPE) et aux concepts bioclimatiques pour une utilisation de l'énergie passive (maximisant les gains solaires) et des protections solaires (contre la surchauffe estivale). Une attention particulière sera apportée à la qualité de l'air en recherchant des matériaux écologiques et sains (sans émanation de COV, ni formaldéhyde ni poussières fines).

Les propositions structurelles allant dans le sens d'une construction durable préconisant par exemple l'emploi de béton recyclé, la réduction/minimisation de béton armé ainsi que la minimisation de l'utilisation d'acier en trop grande quantité dans les plafonds des bâtiments sont à prendre en compte au profit de solutions économes en énergie grise, seront particulièrement appréciés.

8 CRITERES D'APPRECIATION POUR LA PHASE DE CONCOURS

Le jury retient comme critères prépondérants la qualité et la cohérence du projet en fonction du site, du programme, des contraintes et des objectifs du mandant. Les propositions ont été jugées sur la base des critères suivants sans ordre de priorité :

Qualité urbanistique

Ce point a été analysé sous l'aspect de l'adéquation de la proposition architecturale au contexte géographique et topographique.

- les qualités d'insertion du projet dans le site notamment en regard du patrimoine et du paysage
- les qualités des espaces extérieurs
- les relations du projet avec la rue et les espaces publics

Qualité architecturale

L'appréciation de la qualité architecturale a porté sur la pertinence des espaces et des volumes, et la prise en compte des mesures spécifiques liées à la réalisation de ces immeubles. Les éléments suivants ont été tout particulièrement examinés :

- les qualités typologiques des logements, ainsi que les relations qu'ils entretiennent avec les espaces extérieurs ;
- la qualité de la distribution intérieure des appartements et leur accessibilité ;
- la qualité des éléments distributifs verticaux (hall d'entrée, paliers, cages d'escaliers et ascenseur) et des espaces de transition ;
- la qualité du traitement des accès aux bâtiments et des espaces extérieurs en relation ;
- la cohérence des structures avec le projet d'architecture.

Qualité environnementale

La qualité environnementale a porté essentiellement sur l'optimisation énergétique et environnementale dans le cadre de la volonté de réaliser un quartier durable, respectueux de l'environnement.

- la matérialisation de l'ensemble de la construction
- la cohérence des intentions déclarées avec le projet
- les qualités paysagères et biologiques des espaces extérieurs
- la notion d'adaptabilité aux changements climatiques

Faisabilité économique

La faisabilité et viabilité économique du projet porteront notamment sur l'économie de la construction, de l'entretien et de l'exploitation.

9 CANDIDATS RETENUS À L'ISSUE DE LA PHASE DE PRÉSÉLECTION

Le maître de l'ouvrage a reçu 54 candidatures (architecte et ingénieur civil). Les critères de sélection étaient les suivants :

1	Qualité et adéquation des références du candidat	35%
2	Identification des enjeux et compréhension de la problématique	45%
3	Compétence et organisation du candidat (groupement) et qualification des personnes-clés	20%

Après examen des candidatures, le jury a retenu les 15 concurrents suivants (architecte / ingénieur civil) ; les bureaux préselectionnés étaient invités sur une base volontaire à compléter leur équipe avec un architecte paysagiste :

- Sylla Widmann Architectes SA / Dr Lüchinger + Meyer Ingénieurs Civils SA / Varia bureau de paysage
- Argemi Bufano Architectes sarl / Perreten & Milleret SA
- A&F Architectes sarl + Regtec SA / Boss et Associés Ingénieurs Conseils SA / Monnier Architecture du Paysage SA
- ATBA SA + Altorfer Bon Architectes sarl / 2M ingénierie civile SA
- Bonhôte Zapata Architectes SA / OU3 SA
- Atelier Bonnet Architectes sarl / INGPHI SA / In Situ SA

- Nicolas de Courten Architectes sarl / Gruner Stucky SA
- MPH Architectes sarl + QUARTAL sarl / Gex & Dorthe ingénieurs consultants Sarl
- Joud Vergely Beaudoin Architectes / Ingeni SA / DUO Architectes Paysagistes
- Bakker & Blanc Architectes Associés sarl / Küng & Associés SA
- DGAA sarl + FDMP Architectes SA / Perret-Gentil SA
- LOCAL ARCHITECTURE / Ingegneri Pedrazzini Guidotti sagl / Paysagegestion Sa
- LRS Architectes SA / Sbing SA
- Atelier ARCHIPLEIN sarl / Bollinger + Grohmann sarl
- Lacroix Chessex / Thomas Jundt ingénieurs civils SA & Charpente Concept

10 LISTE DES PROJETS RENDUS

- Le maître de l'ouvrage a reçu 14 projets sur 15 concurrents retenus lors de la phase sélective :

1 TRIBUS	6 PICOULET	11 LE BARON
2 THÉ A LA MENTHE	7 DOMAINE OUVERT	12 FAUBOURG D'HERMANCE
3 CÔTÉ RUE, CÔTÉ JARDIN	8 FENÊTRE SUR COUR	13 HERMINE
4 LES DEMOISELLES	9 DE LA VALEUR DE LA MASSE	14 SONGE D'UNE NUIT D'ÉTÉ
5 LES AILES DU VENT	10 A L'ORÉE	15 -

Le jury regrette qu'un concurrent n'ait pas rendu son projet alors que la procédure permettait de se dédire pour laisser place à un viennent-ensuite.

11 ANALYSE PREALABLE DES PROJETS RENDUS

Exclusion du jugement

L'ensemble des planches, documents annexes et maquettes à fournir par les 14 candidats ont été rendus dans le respect absolu des délais indiqués dans le programme du concours, à savoir :

- le 24 août 2022 au plus tard pour les planches et documents
- le 12 septembre 2022 pour la maquette

Tous les projets ont été rendus sous le couvert de l'anonymat.

Le jury décide donc d'admettre tous les projets au jugement.

Exclusion de la répartition des prix

Un contrôle technique a été établi par l'organisateur pour les 14 projets afin de vérifier plusieurs données :

- l'ensemble des projets respecte le périmètre du concours et ne s'écarte pas de manière significative du programme et du règlement.

- un premier contrôle de la LCI a également été réalisé et indique que le respect vis-à-vis des parcelles des tiers est atteint.

Le jury décide donc, à l'aune de l'examen technique d'admettre tous les projets à la répartition des prix.

12 PREMIER TOUR D'ELIMINATION

- Les propositions de projets sont jugées sur la base de deux critères sans ordre de priorité :

- la qualité urbanistique, c'est-à-dire les qualités d'insertion du projet dans le site, la qualité des espaces extérieurs, les relations du projet avec la rue et les espaces publics ;

- la qualité architecturale, c'est-à-dire la pertinence des espaces et volumes, la qualité de traitement des accès aux bâtiments et des espaces extérieurs en relation ;

- Sont éliminés de l'attribution des prix et mentions au premier tour les 5 projets suivants :

2 – THE A LA MENTHE

3 – CÔTE RUE, CÔTE JARDIN

11 – LE BARON

12 – FAUBOURG D'HERMANCE

13 – HERMINE

13 DEUXIÈME TOUR D'ELIMINATION

- Puis, au deuxième tour, les propositions de projets sont jugées sur la base des critères du premier tour plus les critères suivants sans ordre de priorité :

- la qualité architecturale, c'est-à-dire la qualité typologique et de distribution, la cohérence des structures ;

- la qualité environnementale et énergétique, c'est-à-dire l'optimisation énergétique et environnementale dans le cadre de la volonté de réaliser un bâtiment durable, respectueux de l'environnement en privilégiant l'utilisation de matériaux durables.

- Le jury décide d'éliminer de l'attribution des prix les projets au deuxième tour les 4 projets suivants :

1 – TRIBUS

5 – LES AILES DU VENT

8 – FENÊTRE SUR COUR

9 – DE LA VALEUR DE LA MASSE

14 TOUR DE REPECHAGE

- Avant de procéder à l'expertise économique ainsi qu'à l'analyse approfondie de l'expertise LCI, le jury procède à une nouvelle lecture de tous les projets en vue de l'éventuel repêchage.

Le jury décide de repêcher le projet suivant :

1 – TRIBUS

15 PROJETS CONFIRMES POUR L'ATTRIBUTION DES PRIX ET MENTIONS

- Dès lors, le jury confirme les 6 projets suivants pour l'attribution de prix :

- 1 – TRIBUS
- 4 – LES DEMOISELLES
- 6 – PICOULET
- 7 – DOMAINE OUVERT
- 10 – A L'OREE
- 14 – SONGE D'UNE NUIT D'ETE

Ils sont livrés à l'expert économique M. Dorsaz (économiste de la construction), qui présentera son analyse lors de la deuxième session du jury du 28 septembre 2022.

L'analyse de la LCI a été approfondie sur les projets retenus pour l'attribution de prix et mentions avec M. Mathez (OAC DT).

16 CHOIX DU LAUREAT

A la lumière des différentes expertises et des textes de critique, le jury repasse en revue les projets retenus pour l'attribution de prix et mentions. Ils font l'objet de critiques approfondies et d'un classement.

À la majorité, le jury considère que le projet n°14 SONGE D'UNE NUIT D'ETE est le plus favorable à la majorité des critères et décide de le classer au 1er rang.

17 CLASSEMENT DES PROJETS

Le jury décide ensuite à la majorité, de classer l'ensemble des travaux ainsi :

1er rang	Projet n°14 SONGE D'UNE NUIT D'ETE
2ème rang	Projet n°07 DOMAINE OUVERT
3ème rang	Projet n°01 TRIBUS
4ème rang	Projet n°06 PICOULET
5ème rang	Projet n°04 LES DEMOISELLES
6ème rang	Projet n°10 A L'OREE

18 ATTRIBUTION D'INDEMNITES, PRIX ET MENTIONS

Le jury décide, à l'unanimité, d'attribuer une indemnité à tous les concurrents qui ont rendu une proposition admise au jugement, soit une somme HT de CHF 5'000.-.

Le jury décide à l'unanimité de répartir les prix de la manière suivante :

1er prix	Projet n°14 SONGE D'UNE NUIT D'ETE	Fr. 34'000 .-
2ème prix	Projet n°07 DOMAINE OUVERT	Fr. 28'000 .-
3ème prix	Projet n°01 TRIBUS	Fr. 22'000 .-
4ème prix	Projet n°06 PICOULET	Fr. 12'000 .-
5ème prix	Projet n°04 LES DEMOISELLES	Fr. 9'000 .-
6ème prix	Projet n°10 A L'OREE	Fr. 7'000 .-

19 CONSIDERATIONS GENERALES DU JURY

Le jury relève le fort engagement des participants, la qualité des prestations fournies et la valeur des projets rendus. Ceux-ci ont montré une grande aptitude à réfléchir à des solutions sur mesure dans un contexte patrimonial sensible proche d'un bourg historique.

Le jury relève également la pertinence de la procédure permettant de confronter une variété de solutions afin d'obtenir un projet optimal.

Il a cependant relevé qu'un grand nombre de projets proposait des implantations très compactes réduisant de manière significative les distances entre constructions à l'intérieur de la parcelle. Bien que ce point ne respecte pas la LCI, le jury a décidé qu'aucun projet ne serait disqualifié pour cette raison considérant que la loi elle-même permet d'envisager une dérogation dans ce cas.

Le jury a travaillé tout au long des jours de jugement de manière collégiale, dans une qualité d'écoute et d'échange très respectueuse. Il a pris connaissance des projets, les a passé en revue en les examinant à l'aide des critères retenus, les a discuté de manière approfondie et a pris l'ensemble de ses décisions de manière raisonnée et collégiale.

20 RECOMMANDATIONS DU JURY

Recommandations pour la poursuite des études :

Conformément à l'Accord inter-cantonal sur les marchés publics (AIMP-L 6.05) du 25.11.1994 et au règlement SIA 142 édition 2009, le mandant a l'intention de confier les mandats complets des prestations ordinaires d'architecte et d'ingénieur civil, telles que définies dans le règlement SIA 102 (éd. 2020) et SIA 103 (éd. 2020) au concurrent dont le projet a été recommandé par le jury, sous réserve du résultat des discussions avec le lauréat portant sur les modalités d'exécution des prestations et de l'acceptation des crédits d'étude, de construction, des autorisations de construire et des délais référendaires. La commande relative à ce mandat sera échelonnée en plusieurs tranches. A l'issue du concours, le mandant se réserve la possibilité d'apporter quelques modifications au programme des locaux et des aménagements extérieurs. L'apport de mandataires supplémentaires (autre domaine de compétence) se fait sur une base volontaire. Dans le cas où le jury remarque une contribution de qualité exceptionnelle, il le saluera dans le rapport. Le mandataire supplémentaire de l'équipe gagnante pourra alors être mandaté directement à condition qu'il réponde aux exigences des marchés publics, en particulier le paiement des impôts et des cotisations sociales exigibles et le respect des conventions collectives de travail.

Si le mandant estime que le lauréat ne dispose pas de la capacité et/ou des compétences nécessaires en matière de préparation, d'exécution et de suivi de chantier ou que celles-ci s'avèrent insuffisantes, ou encore, dans le but de garantir un développement de projet dans le sens des objectifs visés, de la qualité, des délais et des coûts, il se réserve le droit de demander en tout temps au bureau lauréat, en déduction de ses prestations, de compléter son équipe avec des spécialistes choisis par l'auteur du projet et agréés par le mandant.

Le mandant n'entrera pas en matière quant au remboursement des frais de déplacement durant toute la durée des études et du mandat d'exécution.

Sur requête du mandant, le lauréat devra pouvoir attester de sa solvabilité et être à jour avec le paiement des impôts et autres cotisations.

Le présent concours concerne les prestations d'architecte, d'ingénieur civil et d'architectes paysagistes. Les conditions d'attribution du mandat seront négociées ultérieurement entre l'équipe pluridisciplinaire lauréate et le mandant, en coordination avec le processus décisionnel.

Recommandations pour le développement du projet :

Le projet 14 SONGE D'UNE NUIT D'ETE est recommandé à l'unanimité moins une voix par le jury pour l'étude et la réalisation.

Considérant que le résultat d'un concours constitue un point de départ pour le développement du projet définitif, le jury invite l'équipe lauréate à collaborer avec le mandant dans le sens des recommandations suivantes :

- L'articulation avec le village d'Hermance ainsi que la sortie piétonne et l'accessibilité pour les personnes à mobilités réduites méritent d'être retravaillés ;
- Le parking souterrain et sa distribution générale mérite d'être optimisé ;
- Une réflexion sur la matérialisation et le système structurel méritent d'être étayés pour proposer une solution en complète adéquation avec le contexte.

21 APPROBATION DU RAPPORT DU JURY

Le présent rapport a été approuvé par l'ensemble du jury.

Président

- Monsieur Philippe Tagliabue, adjoint du maire



Membres professionnels

- Madame Catherine Gay Menzel, architecte epfz-fas-sia
- Monsieur Laurent Gaille, architecte epfl-fas
- Monsieur Timothée Giorgis, architecte epfl-fas-sia
- Monsieur Frédéric Garrigues, architecte dplg (suppléant)
- Monsieur Francesco Della Casa, architecte cantonal Genève
- Monsieur Sylvain Lacroix, architecte paysagiste hes
- Monsieur Marcio Bichsel, ingénieur civil hes-reg A-sia



Membres non-professionnels

- Madame Karine Bruchez, maire d'Hermance
- Monsieur Nathaniel Gilliland, conseiller municipal
- Monsieur Yvan Nejar, conseiller municipal
- Monsieur Christophe Hentsch, conseiller municipal
- Monsieur Mathieu Dardel, technicien communal (suppléant)



Spécialistes conseils

- Monsieur Patrick Mollard, directeur du service des monuments et des sites, SMS-DT
- Madame Michèle Tranda-Pittion, mandataire de la mise à jour du plan directeur communal
- Monsieur Alain Mathez, attaché de direction à l'Office des autorisations de construire, OAC-DT
- Monsieur Gérard Widmer, directeur région Arve-Lac, Office cantonal des transports, OCT-DI
- Monsieur Daniel Dorsaz, ingénieur et économiste de la construction, Bureau IEC SA
- Monsieur Gabriel Radulescu (remplaçant de Monsieur Bruno Schmid), ingénieur spécialiste énergie, Bureau SB Technique
- Madame Cindy Tinguely, ingénieure environnement, OCEV-SERMA, DT



22 LEVÉE DE L'ANONYMAT

Le jury procède à l'ouverture des enveloppes cachetées et lève l'anonymat en suivant l'ordre de classement.
Les auteurs des projets primés sont :

SONGE D'UNE NUIT D'ETE Projet 14

1er rang | 1er prix
Fr. 34'000.-

Architecte

Argemi Bufano Architectes Sàrl

Genève, Suisse

Enric Argemi Carnicer, Federica Bufano, Vincent Millet, Sarah Marchini, Corentin Bonnardon, Laura Baud

Ingénieur civil

Perreten et Milleret SA

Carouge, Suisse

Julien Treleani

Architecte paysagiste

Atelier Descombes Rampini SA

Genève, Suisse

Marco Rampini, Geoffroy Jutzeler

DOMAINE OUVERT Projet 7

2ème rang | 2ème prix
Fr. 28'000.-

Architecte

A&F Architectes Sàrl

Carouge, Suisse

Mehdi Aouabed, Audrey Humbert

Ingénieur civil

Boss & Associés Ingénieurs Conseils SA

Ecublens, Suisse

Bicher Farra

Architecte paysagiste

MAP Monnier Architecture du Paysage

Lausanne, Suisse

Maxime Monnier, Camille Freulet, Fabien Khaletzky

Bureau partenaire architecte (DT)

Regtec SA

Presinge, Suisse

Michel Santamaria

TRIBUS
Projet 1

3ème rang | 3ème prix
Fr. 22'000.-

Architecte

Dijkhuizen Gorjat Architectes Associés Sàrl
Genève, Suisse
Valentin Calame, Vincent Gorjat, Steve Dijkhuizen

Bureau partenaire architecte

FdMP Architectes SA
Genève, Suisse
Christophe Pidoux

Ingénieur civil

Perret-Gentil SA
Yverdon-Les-Bains, Suisse
Burkhard Christian, Benaboud Haroun, Kyprian Sébastien, Miletto Florentin

Architecte paysagiste

Atelier sol SNC
Genthod, Suisse
Emmanuel Larue , Benjamin Senften

PICOULET
Projet 6

4ème rang | 4ème prix
Fr. 12'000.-

Architecte

MPH architectes
Lausanne, Suisse
Olaf Hunger, Nicolas Monnerat, Franck Petitpierre, Lorenzo Donati, Zeynep Kar

Ingénieur civil

Gex & Dorthe Ingénieurs Sàrl
Bulle, Suisse
Jacques Dorthe, Arnaud Dorthe, Arian Dema

Direction des travaux

Quartal Sàrl
Vevey, Suisse
Patrick Defago

LES DEMOISELLES

Projet 4

5ème rang | 5ème prix

Fr. 9'000.-

Architecte

Sylla Widmann Architectes SA

Genève, Suisse

Anca Netcu, Yves Beetschen, Kristina Sylla Widmann, Marc Widmann

Ingénieur civil

Dr. Lüchinger + Meyer Ingénieurs civils SA

Lausanne, Suisse

Etienne Bouleau, Andrea Bassetti

Architecte paysagiste

Varia bureau de paysage Sàrl

Lausanne, Suisse

Eve Bruschet, Dimitri Vallier, Maria Gil

A L'OREE

Projet 10

6ème rang | 6ème prix

Fr. 7'000.-

Architecte

Joud Vergely Beaudoin Architectes

Lausanne, Suisse

Lorraine Beaudoin, Christophe Joud, Olivier Monteil, Quentin Huegi, Frédéric Bouvier, Lise Navallon

Visualisation d'architecture

Thomas Sponti

Ingénieur civil

INGENI SA

Lausanne, Suisse

Oscar Valeiras, Giovanni Accardo

Architecte paysagiste

DUO Architectes Paysagistes

Lausanne, Suisse

Aurélie Barral, Rémi Douce

Projet 14
SONGE D'UNE NUIT D'ETE

1er rang | 1er prix

Architecte

Argemi Bufano Architectes Sàrl, Genève

Ingénieur civil

Perreten et Milleret SA, Carouge

Architecte paysagiste

Atelier Descombes Rampini SA, Genève

La proposition définit le site en continuité de ses alentours. La forêt se prolonge sur un terrain en pente douce et englobe les deux volumes proposés, qui s'articulent de manière organique et libre dans un espace vaste, qui reçoit un caractère de parc habité.

La relation au bourg est appréciée par le jury : l'extension de la forêt crée une césure verte devant celui-ci, dans laquelle les constructions se devinent, évitant ainsi toute concurrence avec le tissu bâti médiéval. La hauteur des constructions, correspondant à trois niveaux, confirme ce parti pris de discrétion.

Les aménagements extérieurs bien réfléchis dessinent des clairières qui forment avec les volumes existants des centralités arborées. La problématique de l'emprise du parking au sol est adressée clairement et ne remet à priori pas en cause l'idée d'extension de la forêt en parc habité. La plantation du grand sujet au cœur du projet est, sous réserve des contraintes techniques, très appréciée. Déclinés en sous-espaces englobant des parties plus privées et une zone publique entre les bâtiments, cet environnement protégé prend place à l'abri du trafic et du bruit provenant de la route d'Hermance. Le programme commun, local vélos et buanderies sont aménagés en relation avec les espaces extérieurs pour définir les zones propices à la rencontre.

Le rapport à la route d'Hermance est défini par un rehaussement du mur existant, permettant l'insertion d'un volume comprenant l'entrée du parking souterrain pour le public. L'artificialité que confère cette proposition, en créant un plateau surélevé semble contredire le respect de la topographie en amont du projet, d'autant plus que le potentiel de l'espace le long du mur d'enceinte du bourg ne semble pas entièrement exploité. Le jury regrette le lien avec l'arrêt de bus et la potentielle requalification de l'entrée du bourg.

L'entrée véhicules du parking est lui situé à l'autre extrémité du site, ce qui délimite bien les circulations piétonnes et motorisées. Le parking souterrain est dessiné avec précision, son organisation est fonctionnelle mais son volume apparaît quelque peu surdimensionné. L'emplacement de l'écopoint à côté de la rampe en bout de site est adapté.

D'un point de vue morphologique, l'échelle est travaillée de manière à diminuer l'impact des volumes sur le site, avec succès. Quatre unités indépendantes sont proposées, couplées en 2 bâtiments dans l'idée de recherche d'un sentiment de domesticité. Les typologies de logements s'ordonnent autour de cages d'escaliers rectangulaires qui paraissent quelque peu entraver la fluidité recherchée dans les plans. Cependant, l'aspect traversant et la multi-orientation des unités de logement est appréciée ainsi que la possibilité d'offrir des balcons qui participent de la qualité des appartements.

Le rez-de-chaussée contient les différentes entrées et locaux de service, ainsi que des appartements de 4 et 5 pièces pour des familles en rez supérieur avec des cuisines donnant sur la route. Les chambres sont organisées à l'arrière dans la verdure.

La matérialité proposée pour les façades non ventilées est en briquettes de terre cuite de différentes teintes faisant écho aux couleurs du lieu. Les façades expriment une verticalité en analogie à la verticalité de la végétation.

Deux volumes hors sols sont proposés, avec des structures porteuses mixtes bois-béton à l'image des planchers composés d'une dalle en bois massif, sans colle, et d'une dalle de compression en béton-armé, dispositif adapté au projet et aux différentes exigences notamment acoustiques. Les porteurs verticaux sont composés de systèmes poteaux-traverses bois intégrés aux cloisons intérieures ainsi que d'une façade dont la couche porteuse est en béton. Ce dernier point interroge sur sa pertinence car le système fonctionnerait également avec une ossature en bois, plus adaptée à l'échelle et au système constructif.

La stabilisation horizontale est assurée par des refends en béton-armé des cages d'escaliers et d'ascenseur ce qui paraît bien adapté au projet.

Un parking souterrain de trois niveaux complète le programme en utilisant les pentes des dalles pour éviter les rampes de transition entre étage. Si ce dispositif semble fonctionner de manière judicieuse, son importante emprise au sol ainsi que les trois niveaux de parking côté nord sont relevées comme moins pertinents dans leurs réponses.

La répétition du même module permet une optimisation de la construction, tout en étant formellement pas vraiment perceptible. Un accent est apporté à la préfabrication des éléments en bois pour réduire la durée du chantier.

Le jury apprécie la proposition du parc habité, comme réponse à la problématique de densification et à l'apport de qualité en lien avec un espace végétal, que ce soit au niveau de la privacité générée par l'environnement végétal, de son climat et de sa lumière. Les deux volumes compacts permettent de respecter les distances entre bâtiments et de créer le vide généreux nécessaire à cette réponse tangible. La pertinence d'un travail réfléchi et soigné est saluée, autant au niveau de la clarté du propos urbanistique que de la recherche d'une typologie originale et particulière au site.



Plan permis et Surface étage 1:500

Plan permis 1:500

Écologie de la construction

Le projet propose l'usage de matériaux respectueux de l'environnement dans la production, le transport, la mise en œuvre, l'usage, le démantèlement et le recyclage. En l'occurrence nous recommandons une sélection particulière de la mise en œuvre de :

- Des bois certifiés pour l'habitat et issus d'un environnement sain.
- Des produits pour l'habitat certifiés pour l'habitat et issus d'un environnement sain.
- Des produits pour l'habitat certifiés pour l'habitat et issus d'un environnement sain.
- Des produits pour l'habitat certifiés pour l'habitat et issus d'un environnement sain.

Un concept de gestion des matériaux et l'explication sans agencement mis en place afin de limiter la mise en œuvre de matériaux respectueux de l'environnement pour rendre pour l'usage en forme brute de bois.

Pour réduire le impact environnemental négatif de la production de bois massif, nous recommandons l'utilisation de produits certifiés pour l'habitat et issus d'un environnement sain.

Un concept de gestion des matériaux et l'explication sans agencement mis en place afin de limiter la mise en œuvre de matériaux respectueux de l'environnement pour rendre pour l'usage en forme brute de bois.

Économie de la construction

Pour garantir les coûts, les typologies et les distributions sont conçues de manière compacte et se caractérisent par leur simplicité. Afin d'assurer une maîtrise des charges opérationnelles et d'entretien, les porteurs sont volontairement approuvés et les typologies et distributions

favoriser les parties jointives. Les habitats rigides sont adaptés (rapport au sol et angles) et équilibrés.

Les habitats rigides sont recommandés et recommandés, notamment en raison de leur flexibilité. Les éléments de façade (fenêtres) se rapportent au principe de la façade (rapport au sol et angles) et équilibrés.

Les habitats rigides sont recommandés et recommandés, notamment en raison de leur flexibilité. Les éléments de façade (fenêtres) se rapportent au principe de la façade (rapport au sol et angles) et équilibrés.

Les habitats rigides sont recommandés et recommandés, notamment en raison de leur flexibilité. Les éléments de façade (fenêtres) se rapportent au principe de la façade (rapport au sol et angles) et équilibrés.

favoriser les parties jointives. Les habitats rigides sont adaptés (rapport au sol et angles) et équilibrés.

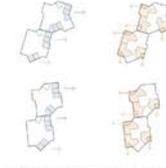
Les habitats rigides sont recommandés et recommandés, notamment en raison de leur flexibilité. Les éléments de façade (fenêtres) se rapportent au principe de la façade (rapport au sol et angles) et équilibrés.



Page type 1:500 - plan de base



Page type 1:500 - plan de base

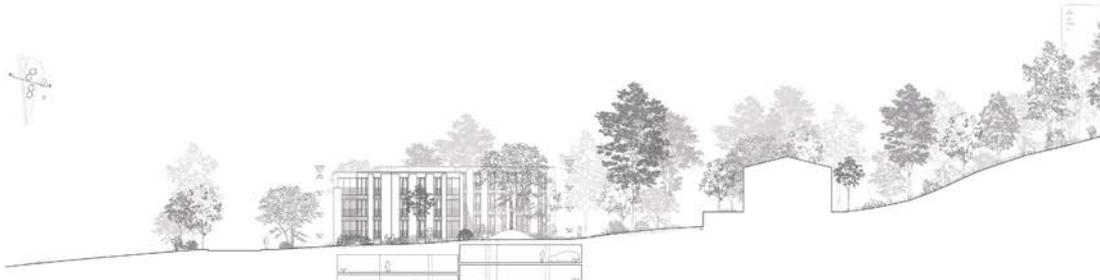


Zones de nuit et zones de jour (voir page 1:500 - plan de base)

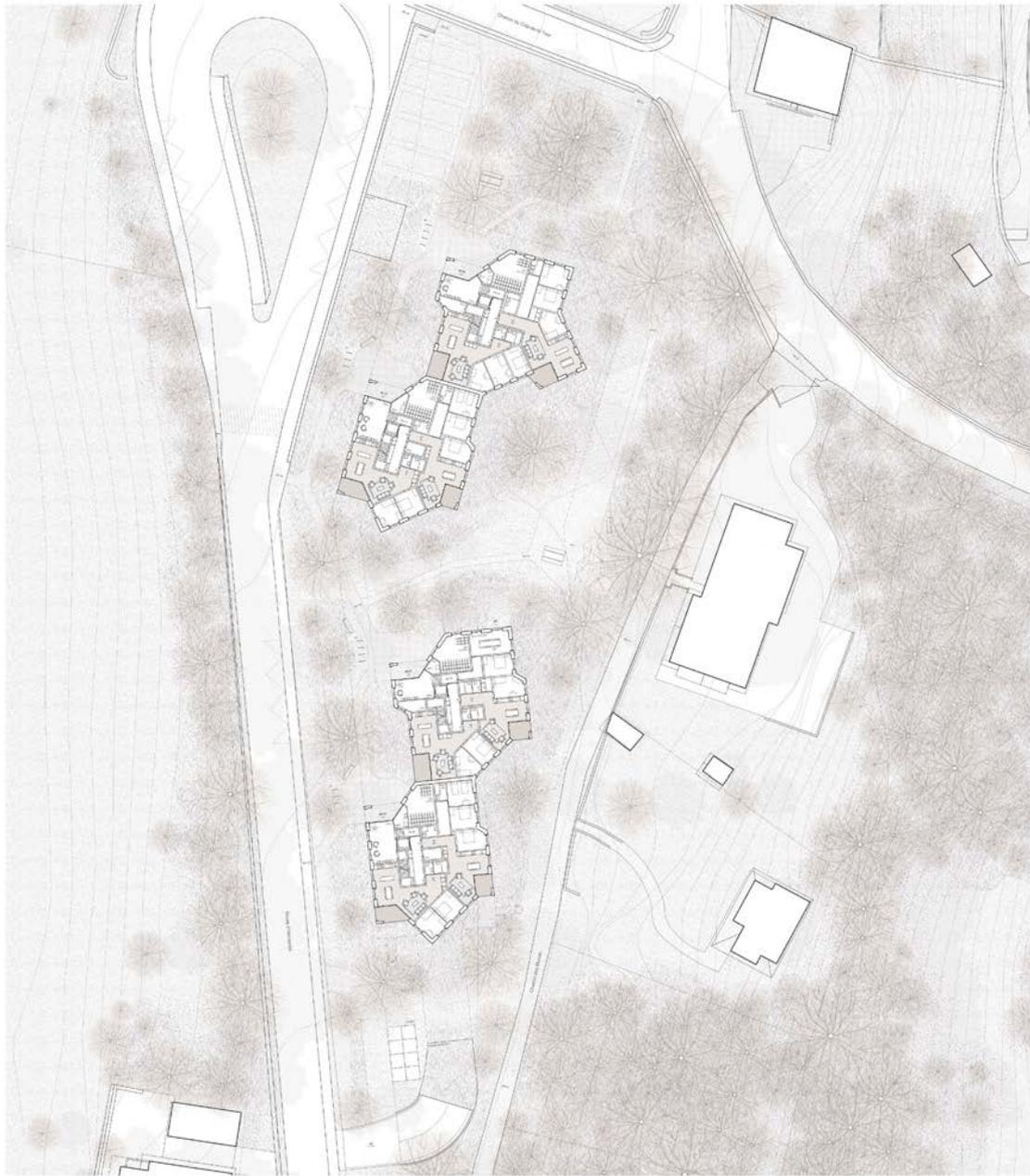
Flexibilité et usage type

Les habitats rigides et les configurations des logements sont. Pour le projet, nous recommandons de garantir le respect des exigences réglementaires de la norme SIA 181. Les habitats rigides sont recommandés et recommandés, notamment en raison de leur flexibilité. Les éléments de façade (fenêtres) se rapportent au principe de la façade (rapport au sol et angles) et équilibrés.

Les habitats rigides et les configurations des logements sont. Pour le projet, nous recommandons de garantir le respect des exigences réglementaires de la norme SIA 181. Les habitats rigides sont recommandés et recommandés, notamment en raison de leur flexibilité. Les éléments de façade (fenêtres) se rapportent au principe de la façade (rapport au sol et angles) et équilibrés.



Quota A 1:500



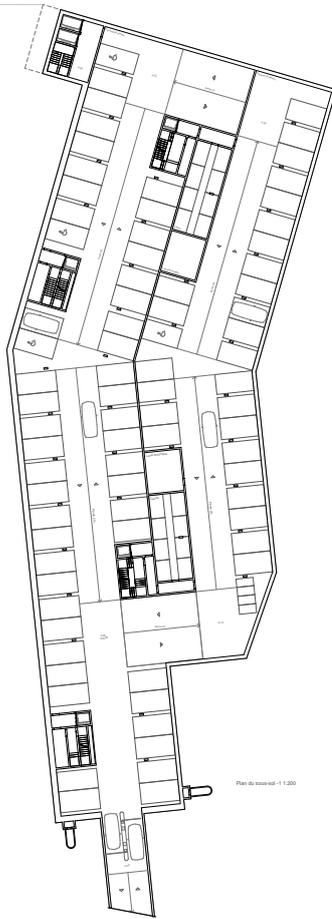
Plan de Parcelles 1/200



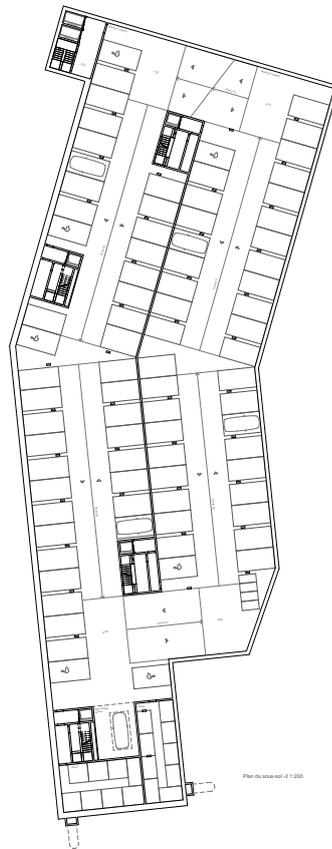
Elevation 1/200



Plan de la zone parking public 1:200



Plan de coupe-est 1:200



Plan de coupe-est 2 1:200

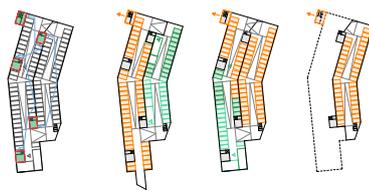
Parking

Afin de garantir une solution optimale entre emprise au sol, nombre de places et volume excréé, le projet propose, à l'instar des bâtiments, un parking adapté à la pente naturelle du terrain. Ainsi, avec une pente constante de 2% dans les voies centrales à double sens, le projet exploite au maximum le potentiel de la topographie existante et minimise les espaces dédiés à la circulation piétonne. En terre d'angle, la géométrie simple du plan et la surélevation des zones de virage assurent le confort nécessaire et attendu pour une infrastructure à vocation publique.

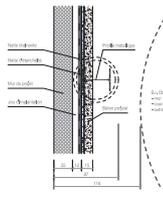
Les places de stationnement privées, organisées sur deux niveaux, se situent à proximité immédiate des zones de circulation des logements, orientées également selon les axes. Les escaliers des logements font office d'issue de secours. Elles donnent directement sur les halls d'entrée, les halls-pour avec l'escalier et sont assurées en cas de feu.

La partie publique des voirures se situe à l'extrémité Nord-Est du parking. En vis-à-vis de la Route d'Hermance, à proximité immédiate de l'actuelle au Vieux-Bourg et en relation directe avec le territoire du lieu, cet emplacement est idéal pour le parking des différents flux de présence (piéton, voiture et bus). Il s'agit là d'un nouveau modèle d'intégration qui permettra de faciliter l'accès des visiteurs tout en intégrant la circulation dans les zones résidentielles. En somme, il permettra de conclure attractivité et sérénité au sein du village.

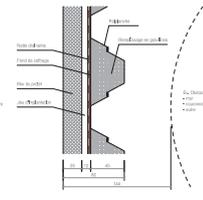
Enfin, la présence du parking souterrain ne doit pas empêcher ou remettre en question les qualités paysagères du site. Aussi, une attention particulière a été portée sur son organisation afin de garantir de larges espaces en pleine terre (45% de la surface totale de la parcelle), permettant ainsi la plantation d'arbres à ligne en continuité avec les fonds situés à l'Est.



- Sous-est 0
 - Nombre d'habitants maximum
 - Chaque logement
 - Topographe à la limite d'habitat (20 m)
- Sous-est 1
 - Répartition des places de parking
 - 100 places parking public
 - 20 places parking pour résidents A
 - 20 places parking pour résidents B
 - Places parking résidents A
 - Places parking résidents B
 - Entrée parking Village Hermance
- Sous-est 2
- Sous-est 3



Détail 1: Profil bathymétrique au Nord - Nord-Est
Au Nord et au Nord-Est des sections sont des murs de soutènement, les autres espaces sont des rampes d'accès aux places de parking.



Détail 2: Profil bathymétrique au Sud - Sud-Est
Au Nord et au Sud-Est les sections sont des murs de soutènement complètement complétés et soutenus par des poutres. Au parking pour résidents sont des rampes d'accès et des passages piétons.



Coupe B-B 1:200





Vue aérienne depuis le Sud



Vue aérienne depuis l'Herminence

Projet 7 DOMAINE OUVERT

2ème rang | 2ème prix

Architecte

A&F Architectes Sàrl, Carouge

Ingénieur civil

Boss & Associés Ingénieurs Conseils SA, Ecublens

Architecte paysagiste

MAP Monnier Architecture du Paysage, Lausanne

Bureau partenaire architecte (DT)

Regtec SA, Presinge

Le projet confirme la position extra-muros de l'espace concerné par le concours et propose de mettre en valeur le bourg en attribuant à ce lieu une identité complémentaire de champ unitaire habité à l'image des grands domaines bordant déjà le village d'Hermance. Le jury apprécie l'implantation de trois volumes, dont la volumétrie et la position intègrent la présence du bâtiment de logements voisin dans une composition définissant des espaces extérieurs qualitatifs de caractères différents.

Le retrait du volume le plus proche du village contribue à définir un espace public en terrasses évoquant les espaces ouverts en pente nécessaires à la protection des fortifications médiévales. Le dispositif d'implantation des bâtiments avec deux volumes en front de rue, suivi d'un vide avant le village, préserve la vue dégagée sur le clocher de l'église, puis vers la tour d'Hermance. La suppression judicieuse du mur délimitant l'aire de rebroussement des bus permet d'ouvrir cette place vers le verger en terrasses, ce qui contribue à définir avec qualité un espace d'accueil et d'entrée au village.

Le jury apprécie l'implantation des volumes en quinconce générant une articulation entre l'espace d'entrée au village et le jardin collectif en retrait. L'espace entre la rue et les habitations est à ce stade moins convaincant dans la position des plantations proposées et avec la définition d'un espace de rencontre ne faisant pas clairement apparaître la piste cyclable continue nécessaire sur cet axe.

La position de l'accès au parking souterrain et aux écopoints sur la pointe sud de la parcelle est judicieuse dans le sens où cela permet de préserver les autres espaces extérieurs de ce type de fonction. En revanche, la trémie de l'entrée en courbe non couverte au parking souterrain semble sous-dimensionnée et la mise en conformité aux normes VSS risque de fortement péjorer cette situation.

Le parking souterrain, sur deux niveaux, est compact grâce à une organisation en boucle avec des places en épi et une dalle de répartition permettant plus de liberté structurelle. Cependant, l'analyse révèle que la hauteur libre à l'intérieur du parking n'est pas suffisante pour garantir le passage des techniques.

Les décalages volumétriques en plan et en coupe contribuent à définir une échelle cohérente à l'ensemble et permettent de suivre la topographie existante. La continuité spatiale entre l'espace d'entrée et le jardin collectif est renforcée par la continuité des galeries filantes situées sur l'intérieur du quartier.

Les passages traversants au rez-de-chaussée renforcent la perméabilité transversale du quartier et offrent de généreuses entrées couvertes favorisant les échanges entre les habitants. La faible profondeur des volumes génère des espaces intérieurs lumineux, fortement en relation avec l'extérieur.

Le jury regrette l'absence de prise en compte du rapport de proximité entre les appartements du rez-de-chaussée et la route d'Hermance, ainsi qu'avec le jardin collectif. Un dispositif architectural garantissant l'intimité des habitants des rez situés de plain-pied, fait défaut. Le vide entre les deux volumes situés le long de la route d'Hermance, génère une judicieuse échappée visuelle vers le lac mais produit un espace résiduel peu valorisé. L'analyse LCI révèle que le gabarit entre le chemin des Murets et le volume le plus au sud de la parcelle n'est pas respecté.

Les appartements sont organisés sur deux travées d'une même largeur permettant d'accueillir librement des chambres ou un séjour selon un plan neutre offrant une pertinente flexibilité d'usage en lien avec l'orientation est-ouest. Les proportions des pièces s'approchant du carré, ainsi que la possibilité de fermer le séjour et la cuisine, permettent une grande polyvalence d'usage des appartements et offrent une bonne adaptabilité à l'évolution des styles de vie.

Tous les appartements sont traversants entre lac et forêt et bénéficient de deux ou trois orientations. La variation du type de façades, avec loggia ou galerie continue, permet d'offrir différents prolongements extérieurs bien orientés répondant à différents usages, et amplifie les qualités domestiques des appartements. L'offre en service sanitaire est supérieur au minimum légal. La répartition des types d'appartements satisfait pleinement le cahier des charges. En revanche on peut regretter que les appartements de 3 pièces soient tous situés au rez-de-chaussée.

Le jury se questionne sur le choix d'entrer par la partie nuit des logements, ce qui éloigne les cuisines des espaces communs. Le dispositif de distribution extérieur associé à une galerie aurait gagné en qualités sociales et en lien historique avec le village, si les cuisines étaient en relation avec les cages d'escalier.

Le système constructif, majoritairement en bois pour la partie hors-sol, est rationnel et répétitif, ce qui favorise sa faisabilité technique et économique. Les planchers sont mixtes bois béton dont les solives sont apparentes et seule la cage d'escalier / ascenseur est en béton-armé, éléments qui servent judicieusement de contreventement.

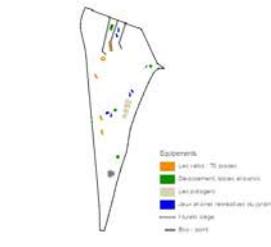
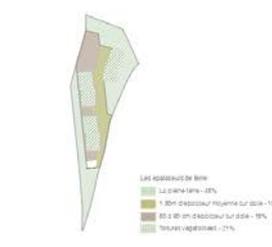
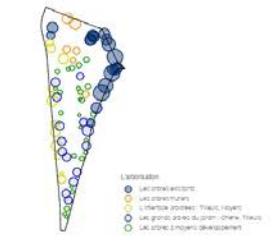
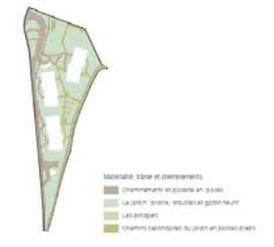
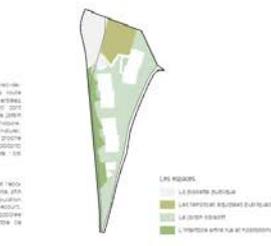
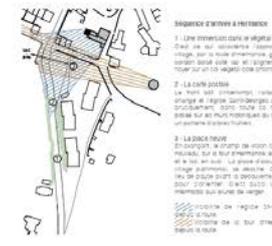
Les choix de matérialisation sont cohérents, tant du point de vue du contexte que du point de vue environnemental. L'analyse économique révèle que le projet "Domaine Ouvert" présente un coût de construction élevé.



Plan de zonage - 1:1000

L'ACTION DU SOU
 L'objectif est d'offrir une solution nouvelle pour les zones d'habitat individuel, en intégrant les besoins de la commune, ceux des habitants et ceux des services. En effet, les enjeux de la commune sont de garantir la qualité de vie, l'attractivité du lieu de vie, la sécurité et la qualité de l'environnement. Les enjeux des habitants sont de garantir la qualité de vie, la sécurité et la qualité de l'environnement. Les enjeux des services sont de garantir la qualité de vie, la sécurité et la qualité de l'environnement.

2 - La location d'un "Bassin Communal" ainsi qu'une station de traitement des eaux, offre un cadre et une vue pour l'habitat individuel. Le bassin communal est une zone de traitement des eaux, qui permet de garantir la qualité de l'eau et de garantir la sécurité des habitants. Le bassin communal est une zone de traitement des eaux, qui permet de garantir la qualité de l'eau et de garantir la sécurité des habitants.



Vue du quartier depuis le boulevard principal



Les aménagements extérieurs - le concept

L'objectif est de créer un cadre de vie agréable et sûr, en intégrant des espaces verts et des zones de détente. Les aménagements extérieurs sont conçus pour offrir un cadre de vie agréable et sûr, en intégrant des espaces verts et des zones de détente.

La planification et les besoins environnementaux

Le projet est conçu en fonction des besoins environnementaux et sociaux des habitants. Les aménagements extérieurs sont conçus pour offrir un cadre de vie agréable et sûr, en intégrant des espaces verts et des zones de détente.

Le projet urbain

L'objectif est de créer un cadre de vie agréable et sûr, en intégrant des espaces verts et des zones de détente. Les aménagements extérieurs sont conçus pour offrir un cadre de vie agréable et sûr, en intégrant des espaces verts et des zones de détente.

L'impact social

Le projet est conçu en fonction des besoins sociaux des habitants. Les aménagements extérieurs sont conçus pour offrir un cadre de vie agréable et sûr, en intégrant des espaces verts et des zones de détente.

La végétalisation et l'arboriculture

Le projet est conçu en fonction des besoins environnementaux et sociaux des habitants. Les aménagements extérieurs sont conçus pour offrir un cadre de vie agréable et sûr, en intégrant des espaces verts et des zones de détente.

Les arbres sont choisis en fonction de leur caractère ornemental et de leur capacité à améliorer le cadre de vie des habitants.

Les arbres sont choisis en fonction de leur caractère ornemental et de leur capacité à améliorer le cadre de vie des habitants.

Les arbres sont choisis en fonction de leur caractère ornemental et de leur capacité à améliorer le cadre de vie des habitants.

Les arbres sont choisis en fonction de leur caractère ornemental et de leur capacité à améliorer le cadre de vie des habitants.

Les arbres sont choisis en fonction de leur caractère ornemental et de leur capacité à améliorer le cadre de vie des habitants.

Les arbres sont choisis en fonction de leur caractère ornemental et de leur capacité à améliorer le cadre de vie des habitants.



Village d'Harmonie - Commune d'Harmonie Construction de logements, parking souterrain et aménagements extérieurs **DOMAINE OUVERT** Planche 02



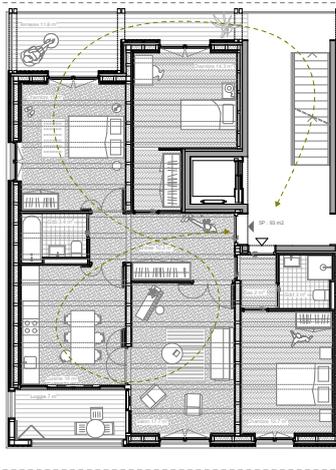
Données quantitatives

35 appartements
 143 pièces
 3167 m² de SHF logements
 25,3 m² de SHF parties
 Les 2 pièces indépendantes par palier permettent de modular la taille des logements.

20% de 3 pièces (7 logements)
 45% de 4 pièces (16 logements)
 35% de 5 pièces (12 logements)



Plan des étages R+1 et R+2 - 1:200



Plan d'un logement de 5 pièces - 1:50 (au R+1 et R+2)

Appartement 3 Pièces

Surface net : 85 m²
 A Salon : 13 m²
 B Séjour : 18 m²
 C Cuisine : 10 m²
 D Chambre : 15 m²
 E Chambre : 15 m²
 F Chambre : 10 m²
 G Salle de bains : 3 m²
 Terrasses : 17 m²
 Loggia : 7 m²



Plan d'un logement de 3 pièces - 1:100 (au RDC)

Appartement 3 Pièces

Surface net : 85 m²
 A Salon : 13 m²
 B Séjour : 18 m²
 C Cuisine : 10 m²
 D Chambre : 15 m²
 E Chambre : 15 m²
 F Chambre : 10 m²
 G Salle de bains : 3 m²
 Terrasses : 17 m²
 Loggia : 7 m²

Appartement 4 Pièces

Surface net : 98 m²
 A Salon : 15 m²
 B Séjour : 20 m²
 C Cuisine : 12 m²
 D Chambre : 16 m²
 E Chambre : 15 m²
 F Chambre : 10 m²
 G Salle de bains : 3 m²
 Terrasses : 17 m²
 Loggia : 6 m²



Plan d'un logement de 4 pièces - 1:100 (au RDC, R+1 et R+2)

Les facteurs d'une grande flexibilité des logements



Une entrée distributive pour toutes les pièces
 Elle favorise l'indépendance des pièces et la variété des parcours au sein du logement. Elle est contrôlée et permet d'accéder de manière indépendante à chaque pièce. Le salon peut être entièrement fermé pour avoir un espace de travail ou de repos. Il peut même devenir une chambre pour l'accueil temporaire d'un proche. La cuisine, grâce à ses proportions généreuses, devient alors la pièce à vivre principale du logement.



L'équivalence des pièces les rend interchangeables
 Fonctionnement "Boutique", le salon est accédé à la cuisine habitable.
 Fonctionnement "Traversant", le salon est à l'opposé de la cuisine, le salon profite d'une double orientation (au Nord). Les chambres parents, enfants ou bureau ne sont pas pénalisées par les surfaces, ni les proportions proches du carré. La cuisine est assez généreuse pour accueillir un coin repas. Elle peut être fermée ou ouverte en continu, du salon.



Une porte secondaire pour une pièce indépendante
 Tous les appartements de 4P et 5P disposent d'une pièce, regroupée avec une salle de douche, dont l'accès peut être parfaitement ou totalement autonome, pour un parent, un bureau, une aide à domicile, etc.

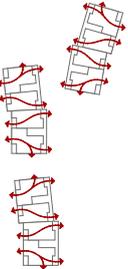


Une flexibilité au-delà du foyer - pour le quartier
 Deux pièces indépendantes sur chaque palier du nouveau quartier, permettent d'accompagner collectivement l'évolution des foyers. Certains pourraient devenir des chambres d'accueil partagées ou accéder à plus long terme, à un espace de vie qui doit se rapprocher des aires, etc.

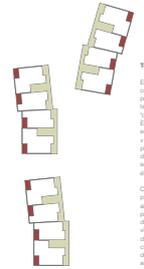
Habiter un domaine ouvert



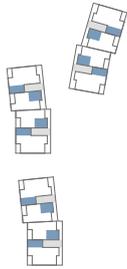
Distributions verticales extérieures
 Au nombre de 6, elles sont ouvertes sur le glacis ou le jardin et participent à l'aération du site local. Chaque palier dessert 2 logements de type vertical afin de favoriser le mixité sociale et la proximité entre les habitants. Leur disposition verticale a favorisé une ventilation et de l'aération naturelle.



Être lac et forêt
 Les appartements sont tous traversants. Ceux situés aux extrémités du bâtiment présentent même deux faces orientées. Ils profitent ainsi des ambiances extérieures venues offertes par le site, d'un ensoleillement maximal et de vue dominée. Cette disposition favorise aussi la ventilation naturelle de l'habitation.



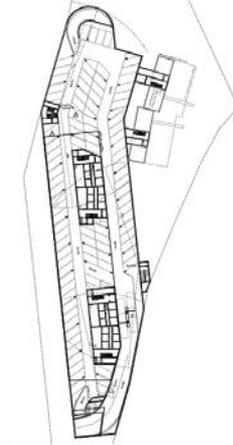
Terrasse filante et loggia
 Elle est en continuité avec les parties communes - avec l'absence de profondeur et l'absence de mur de clôture - elle offre un autre type de prolongement extérieur. La fermeture de cet espace par une rampe en bois crée une grande autonomie à la personne qui l'occupe, qui n'est ni parente ni un collaborateur. Elle peut aussi permettre à un travailleur indépendant de recevoir un client dans son logement.



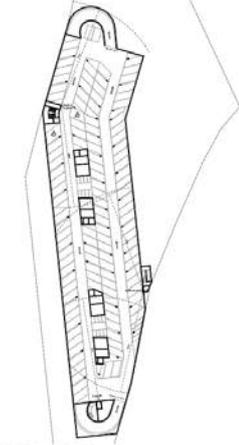
Les pièces indépendantes
 Tous les appartements de 4 et 5 pièces, indépendants, d'une pièce connectée à la fois au logement et au palier par sa propre entrée. Avec ses 120 m² accolés à l'extérieur, un logement et une salle de bain, elle offre une grande autonomie à la personne qui l'occupe, qui n'est ni parente ni un collaborateur. Elle peut aussi permettre à un travailleur indépendant de recevoir un client dans son logement.



Vue sur le balcon et logement

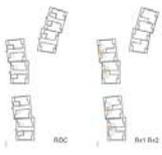


Parking planif. 1:100

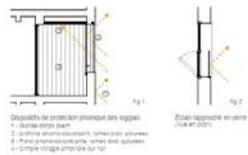


Parking planif. 1:100

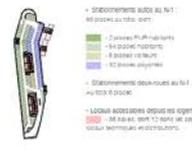
Pièces sensibles au bruit le long de l'itinéraire



EXEMPLE DE CRUROTAGE
Les pièces sensibles du bruit sont isolées, en particulier dans les zones qui sont exposées aux nuisances sonores et vibratoires, de manière à assurer un confort acoustique.
Les pièces qui sont situées au rez-de-chaussée ou au premier étage sont isolées par rapport à la circulation des véhicules.
Les pièces qui sont situées dans les sous-sols sont isolées par rapport à la circulation des véhicules.



Organisation du parking



• Stationnements auto au R+1 : 10 places au total
• Stationnements auto au R+2 : 10 places au total
• Stationnements auto au R+3 : 10 places au total
• Stationnements auto au R+4 : 10 places au total
• Stationnements auto au R+5 : 10 places au total
• Stationnements auto au R+6 : 10 places au total
• Stationnements auto au R+7 : 10 places au total
• Stationnements auto au R+8 : 10 places au total
• Stationnements auto au R+9 : 10 places au total
• Stationnements auto au R+10 : 10 places au total
• Stationnements auto au R+11 : 10 places au total
• Stationnements auto au R+12 : 10 places au total
• Stationnements auto au R+13 : 10 places au total
• Stationnements auto au R+14 : 10 places au total
• Stationnements auto au R+15 : 10 places au total
• Stationnements auto au R+16 : 10 places au total
• Stationnements auto au R+17 : 10 places au total
• Stationnements auto au R+18 : 10 places au total
• Stationnements auto au R+19 : 10 places au total
• Stationnements auto au R+20 : 10 places au total

• Stationnements auto au R+21 : 10 places au total
• Stationnements auto au R+22 : 10 places au total
• Stationnements auto au R+23 : 10 places au total
• Stationnements auto au R+24 : 10 places au total
• Stationnements auto au R+25 : 10 places au total
• Stationnements auto au R+26 : 10 places au total
• Stationnements auto au R+27 : 10 places au total
• Stationnements auto au R+28 : 10 places au total
• Stationnements auto au R+29 : 10 places au total
• Stationnements auto au R+30 : 10 places au total

Diversité et évolution de l'occupation des logements



L'occupation transitoire est privilégiée par la suite pour un appartement, pour la durée maximale de deux ans, à destination de personnes résidant dans le quartier et qui ont besoin d'un logement temporaire.



L'occupation pour 1/2 ans est privilégiée par la suite pour deux appartements, afin de répondre à une demande plus de long terme, les deux logements sont destinés à des personnes qui ont besoin d'un logement temporaire.



L'occupation transitoire est privilégiée par la suite pour deux appartements, pour répondre à une demande plus de long terme, les deux logements sont destinés à des personnes qui ont besoin d'un logement temporaire.



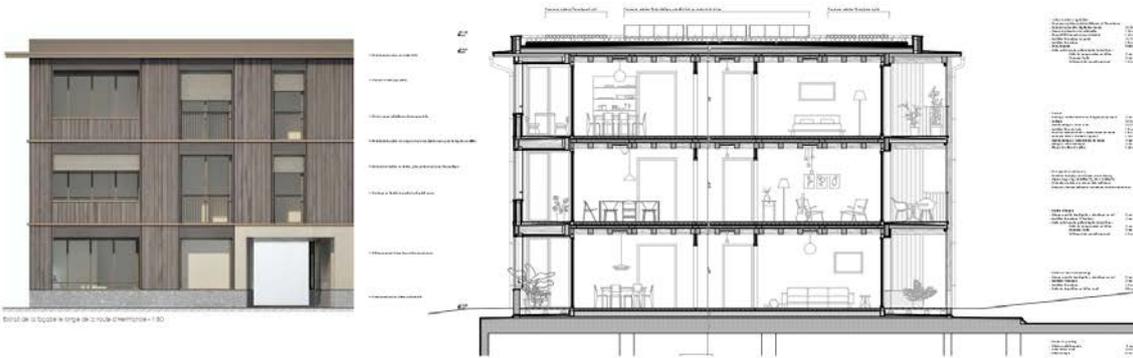
L'occupation pour 1/2 ans est privilégiée par la suite pour deux appartements, pour répondre à une demande plus de long terme, les deux logements sont destinés à des personnes qui ont besoin d'un logement temporaire.



Figure 63 - coupe et plan parking - 1:100



Figure 64 - coupe et plan de la route d'itinéraire - 1:100



Détail en plan, des parois portées à ossature bois - 1:25



coupe structurelle - 1:80

Murature

Le projet présente deux matériaux structurels différents à leur façon, mais ce qui se porte de manière générale en structure pour résister à l'échouage et à la déformation de la paroi. On en fait avec un isolant minéral ou bois massif pour offrir la structure la plus sûre.

Le bois massif est le matériau de structure des constructions extérieures. Il est soumis à un traitement chimique et est une structure solide, résistante aux insectes et à la pourriture. Il est également traité chimiquement au cas où il y a une exposition à l'humidité. On peut également utiliser du béton et du béton armé à l'extérieur de la paroi et de la paroi de la structure en béton armé.

Structures portées

Les structures sont conçues en trois groupes de deux modules, respectivement de deux et de trois modules. Les structures sont conçues pour résister à l'échouage et à la déformation de la paroi. On en fait avec un isolant minéral ou bois massif pour offrir la structure la plus sûre.

Structures en bois

Les structures en bois sont conçues en deux modules, respectivement de deux et de trois modules. Les structures sont conçues pour résister à l'échouage et à la déformation de la paroi. On en fait avec un isolant minéral ou bois massif pour offrir la structure la plus sûre.

Résistance des parois de la structure du bâtiment

Les structures en bois sont conçues en deux modules, respectivement de deux et de trois modules. Les structures sont conçues pour résister à l'échouage et à la déformation de la paroi. On en fait avec un isolant minéral ou bois massif pour offrir la structure la plus sûre.

Exécution en béton

Les structures en béton sont conçues en deux modules, respectivement de deux et de trois modules. Les structures sont conçues pour résister à l'échouage et à la déformation de la paroi. On en fait avec un isolant minéral ou bois massif pour offrir la structure la plus sûre.

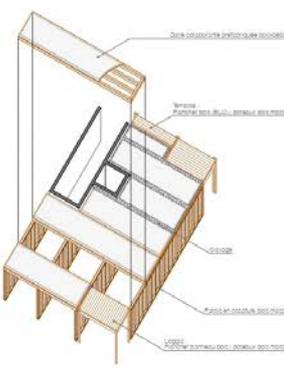
Les structures en béton sont conçues en deux modules, respectivement de deux et de trois modules. Les structures sont conçues pour résister à l'échouage et à la déformation de la paroi. On en fait avec un isolant minéral ou bois massif pour offrir la structure la plus sûre.

Les structures en béton sont conçues en deux modules, respectivement de deux et de trois modules. Les structures sont conçues pour résister à l'échouage et à la déformation de la paroi. On en fait avec un isolant minéral ou bois massif pour offrir la structure la plus sûre.

Les structures en béton sont conçues en deux modules, respectivement de deux et de trois modules. Les structures sont conçues pour résister à l'échouage et à la déformation de la paroi. On en fait avec un isolant minéral ou bois massif pour offrir la structure la plus sûre.



Profil structurel (logement) - 1:80



Profil structurel (extérieur) - 1:80



Vue de l'extérieur (parcage) avec chemin de terre

Village d'Harmonie - Commune d'Harmonie

Construction de logements, parking souterrain et aménagements extérieurs

DOMAINE OUVERT

Planché 06

Projet 1 TRIBUS

3ème rang | 3ème prix

Architecte

Dijkhuizen Gorjat Architectes Associés Sàrl, Genève

Bureau partenaire architecte

FdMP architectes SA, Genève

Ingénieur civil

Perret-Gentil SA, Yverdon-Les-Bains

Architecte paysagiste

Atelier sol SNC, Genthod

Le projet se base sur un choix morphologique d'implantation qui s'inspire de celui du Bourg-dessus d'Hermance, à savoir des bâtiments isolés dans la pente du coteau, composés de volumes agrégés, par opposition au tissu en contiguïté qui caractérise le Bourg. Si cette analogie paraît pertinente aux yeux du jury, la morphologie aurait peut-être pu être renforcée si le projet proposé s'appuyait sur un réseau de murs, comme c'est le cas à Bourg-dessus.

Le parking souterrain est inséré avec subtilité dans la pente le long de la route d'Hermance, de manière à minimiser les volumes de terre excavée. Au niveau de l'arrêt TPG, il émerge d'un demi-niveau par rapport à la cote de la route d'Hermance, cette dénivellation offrant l'occasion d'établir un socle en gradins. Son implantation permet de préserver une part intéressante de surface perméable tout en limitant la barrière aux circulations d'eaux souterraines en direction du lac.

Les trois bâtiments sont composés par l'agrégation en hélice de trois corps de bâtiments, implantés de manière à générer des sous-espaces de part et d'autre d'un cheminement qui les traverse. Cela permet en outre de créer des typologies de logement très flexibles, à orientations multiples.

Toutefois, la disposition relativement serrée des trois bâtiments n'offre pas de dégagements visuels suffisants pour la maison située en amont du Chemin des Murets. Par ailleurs, les aménagements extérieurs auraient sans doute mérité un traitement plus approfondi. Si le cheminement longitudinal, qui traverse les bâtiments, apparaît un choix très judicieux dans une topographie en dévers, la disposition et la matérialisation de la place de jeux, à l'angle nord-ouest, semblent moins convaincantes.

Du point de vue constructif, le projet propose une structure porteuse aux étages composée de planchers mixtes bois-béton, d'une façade porteuse en briques isolantes de terre cuite et des murs intérieurs composés de briques de terre crue compressée. Le choix d'une structure légère avec des matériaux visant à réduire les émissions de CO2 est une bonne réponse et le système constructif avec de courtes portées bien adapté au projet, notamment pour les exigences acoustiques. Toutefois, le recours à des murs en terre crue comme seuls éléments de contreventements du projet paraît audacieux et devra être confirmé du point de vue technique. Le cas échéant, les éléments de substitution ne devraient pas induire de modification du projet architectural, tout au plus une moins bonne réponse écologique.

Le projet propose une expression architecturale qui se distingue de celle du Bourg, sans pour autant s'apparenter à celle de la zone pavillonnaire. Bien qu'il estime que ce choix aurait pu être judicieux, le jury s'interroge sur la pertinence des dimensions des baies, toutes identiques, que ce soit pour les loggias ou pour les pièces intérieures.

Tribùs



Réseau écologique
À l'échelle technique, la zone de projet est une parcelle d'habitat à densité moyenne, située dans le quartier de Tribùs, à l'est de la ville de Genève. Le projet est une opération de construction de logements sociaux, financée par le canton de Genève et la commune de Tribùs. Le site est caractérisé par sa situation en bordure d'un espace vert, ce qui a permis d'intégrer un réseau écologique dans le projet.

Chemins piétons et places
Thématique et caractéristique par une accumulation de places publiques, d'espaces verts et de courtyards. Ces lieux sont destinés à favoriser le lien social et à offrir un cadre de vie agréable aux habitants. Le projet est conçu pour être un lieu de rencontre et de partage, avec des espaces publics bien définis et accessibles à tous.

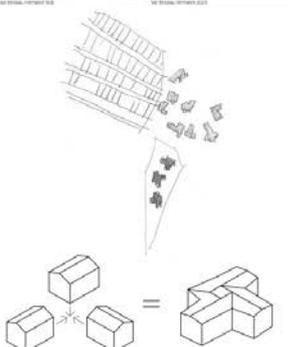


Commune de Tribùs
Projet d'habitat social - Logement social
2018

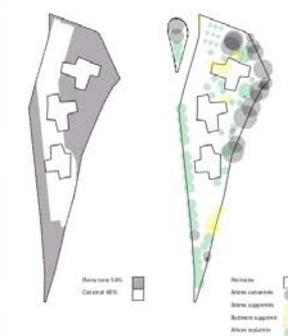
Analyse

Implantation et urbanisme - En hommage à l'existant
L'analyse du site a permis de comprendre l'histoire et l'évolution du quartier. Le projet s'inscrit dans un tissu urbain existant, respectant les caractéristiques de l'habitat traditionnel tout en intégrant des éléments modernes. L'implantation des bâtiments a été soignée pour préserver les espaces publics et les courtyards, créant un équilibre entre le nouveau et l'existant.

Typologies - Des logements d'avenir dans un contexte historique riche
Le projet propose une variété de typologies de logements, adaptées aux différents besoins des habitants. Les appartements sont conçus avec des espaces modulables, permettant une utilisation flexible des lieux. Les logements sont intégrés dans un cadre architectural de qualité, qui rend hommage à l'héritage du quartier tout en offrant des prestations modernes.



Typologie du bâti
Le projet est composé de plusieurs typologies de logements, allant des studios aux appartements de trois chambres. Les logements sont conçus pour être fonctionnels et agréables à vivre, avec des espaces bien agencés et des finitions de qualité.



Perméabilité
Le projet est conçu pour être perméable, permettant une circulation fluide des piétons et des véhicules. Les espaces publics sont bien intégrés dans le tissu urbain, créant un environnement agréable et sûr.

Vues et orientations
Les logements sont conçus pour offrir de bonnes vues et orientations, maximisant l'exposition au soleil et la vue sur l'extérieur. Les espaces communs sont également bien orientés, favorisant un cadre de vie agréable.

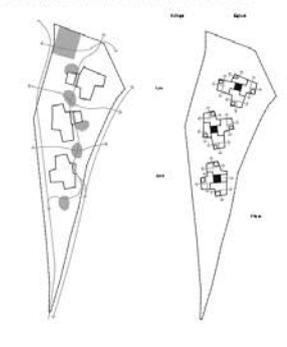


2018

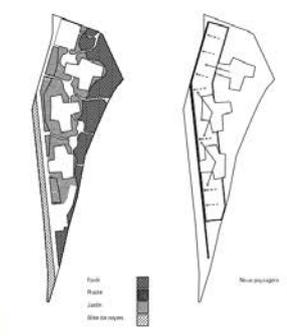
Structure et construction - économique, rationnel, pragmatique

Le projet a été conçu avec une structure simple et efficace, permettant de réaliser des logements de qualité à un coût maîtrisé. Les matériaux et les techniques de construction ont été choisis pour leur durabilité et leur performance énergétique. L'objectif était de créer un habitat moderne et accessible, qui répond aux besoins des habitants tout en respectant le budget.

Matériaux et durabilité - dans le respect de l'environnement
Le projet utilise des matériaux durables et écologiques, favorisant la réduction de l'empreinte carbone. Les techniques de construction ont été optimisées pour minimiser les déchets et maximiser l'efficacité énergétique. L'objectif était de créer un habitat responsable et durable, qui contribue à la préservation de l'environnement.



Logistique et flux - Fonctionnel et sans détour
Le projet est conçu pour être fonctionnel et pratique, avec une logistique optimisée pour faciliter la circulation et le déplacement. Les espaces communs sont bien agencés, favorisant un cadre de vie agréable et sûr.



Plaine terre
Le projet est conçu pour être une plaine terre, avec des espaces communs bien agencés et des finitions de qualité. L'objectif était de créer un habitat moderne et accessible, qui répond aux besoins des habitants tout en respectant le budget.

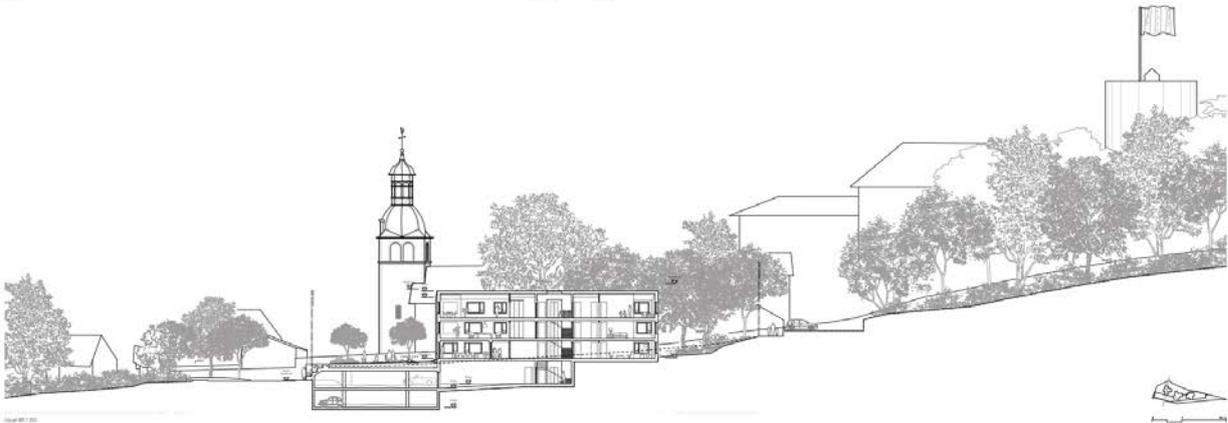
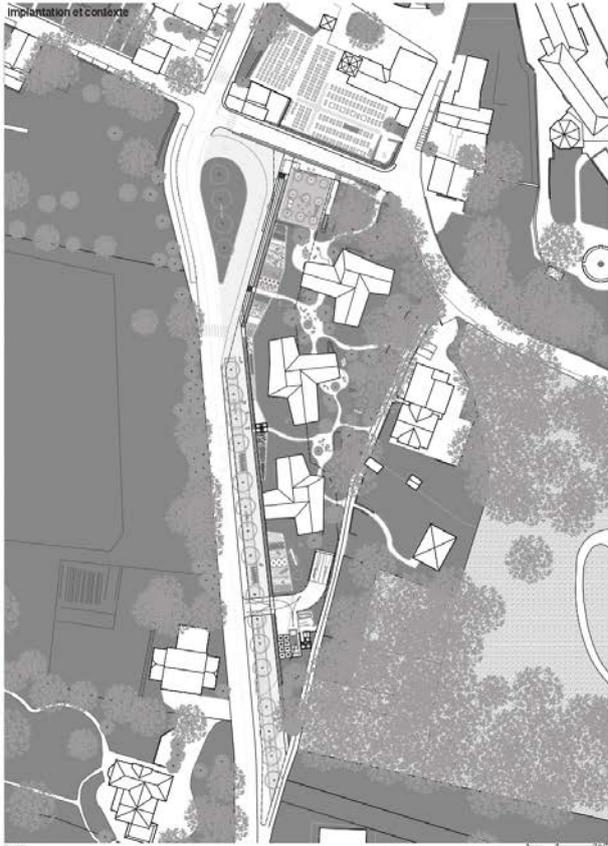
Autres
Le projet comprend également des espaces communs, des courtyards et des places publiques, favorisant le lien social et offrant un cadre de vie agréable.

Séquences paysagères
Le projet est conçu pour offrir de bonnes vues et orientations, maximisant l'exposition au soleil et la vue sur l'extérieur. Les espaces communs sont également bien orientés, favorisant un cadre de vie agréable.

Gestion des eaux de pluie
Le projet est conçu pour être durable et écologique, avec une gestion optimisée des eaux de pluie. Les techniques de construction ont été optimisées pour minimiser les déchets et maximiser l'efficacité énergétique.

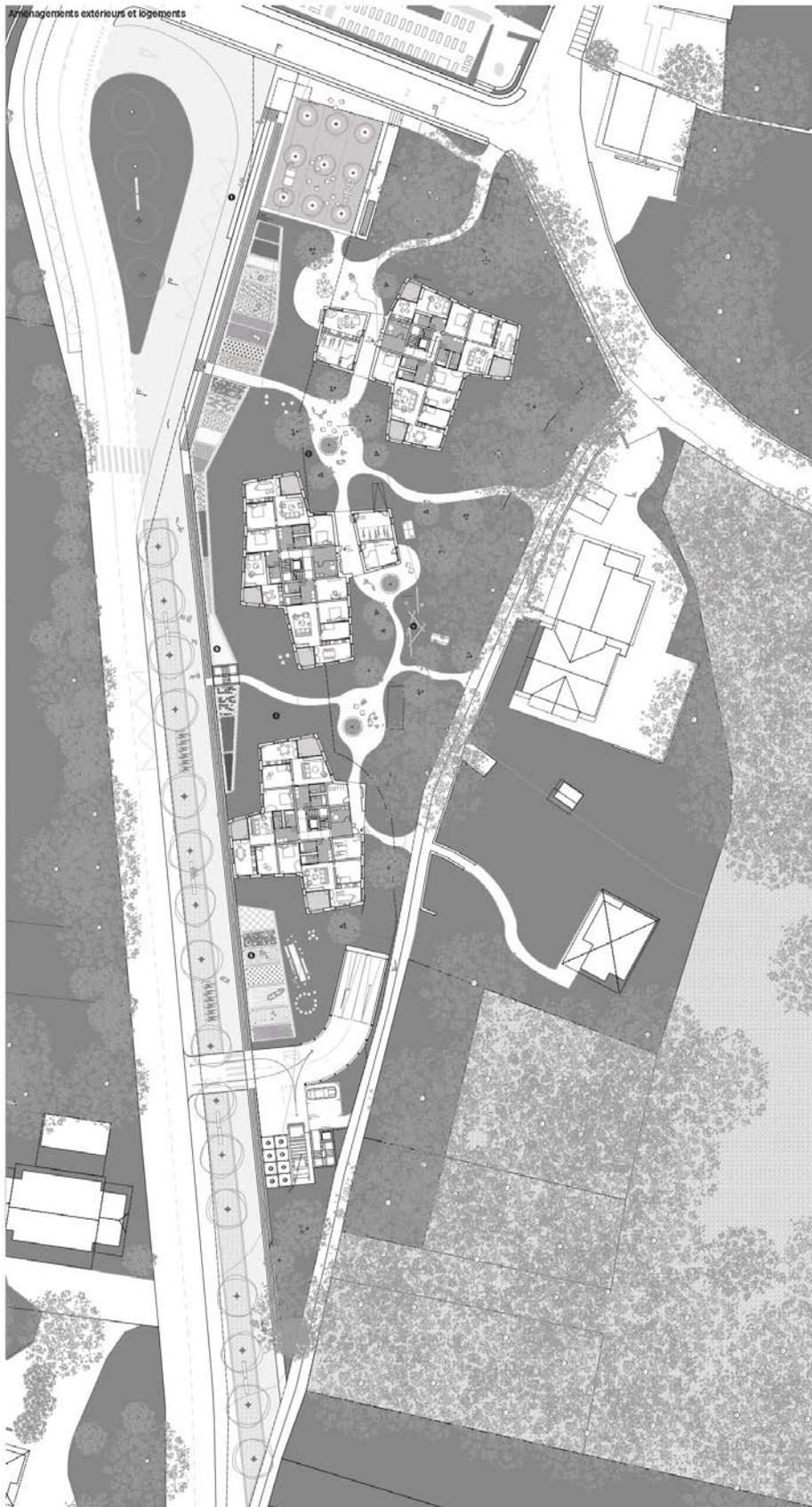


2018



Commune d'Herzance
 Société d'Aménagement - Projets 1988

Aménagements extérieurs et logements



● Place sud

La place est un lieu de rencontre pour le public. Elle est dotée d'un mobilier urbain moderne et de bancs. Elle est également dotée d'un espace de jeux pour les enfants et d'un espace de détente pour les adultes.

La place est un lieu de rencontre pour le public. Elle est dotée d'un mobilier urbain moderne et de bancs. Elle est également dotée d'un espace de jeux pour les enfants et d'un espace de détente pour les adultes.



● Chemins et placettes

Le projet prévoit des chemins piétons et des placettes de rencontre. Ces espaces sont conçus pour favoriser les interactions sociales et offrir un cadre de vie agréable.

Le projet prévoit des chemins piétons et des placettes de rencontre. Ces espaces sont conçus pour favoriser les interactions sociales et offrir un cadre de vie agréable.



● Pratin arboricole

Le projet prévoit un pratin arboricole pour favoriser le contact avec la nature. Ce lieu est idéal pour les familles et les personnes âgées.

Le projet prévoit un pratin arboricole pour favoriser le contact avec la nature. Ce lieu est idéal pour les familles et les personnes âgées.



● Jeux

Le projet prévoit un espace de jeux pour les enfants. Cet espace est sécurisé et offre un cadre de jeu agréable.

Le projet prévoit un espace de jeux pour les enfants. Cet espace est sécurisé et offre un cadre de jeu agréable.



● Frange ouest

Le projet prévoit une frange ouest pour favoriser le contact avec la nature. Ce lieu est idéal pour les familles et les personnes âgées.

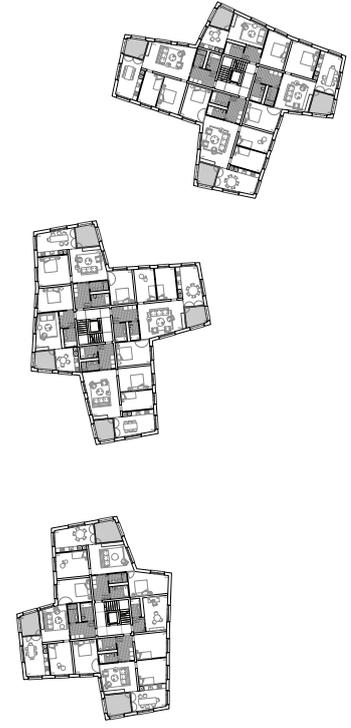
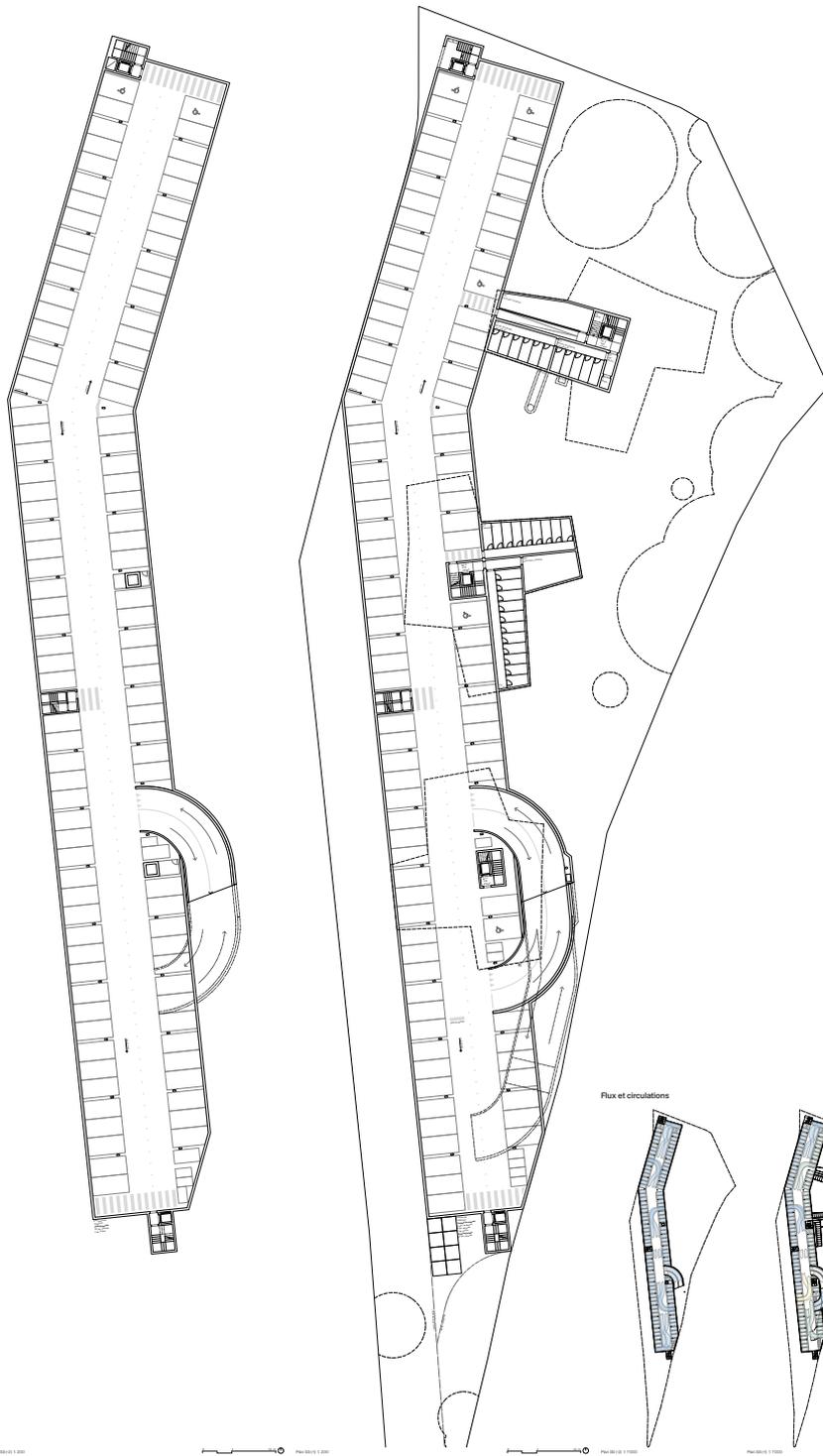
Le projet prévoit une frange ouest pour favoriser le contact avec la nature. Ce lieu est idéal pour les familles et les personnes âgées.



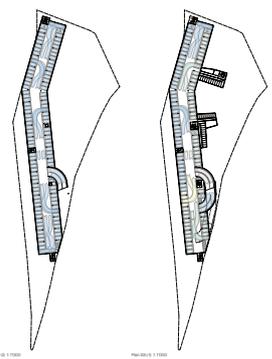
Commune d'Hernance
Département d'Ille-et-Vilaine
53100



Parking & logements



Flux et circulations

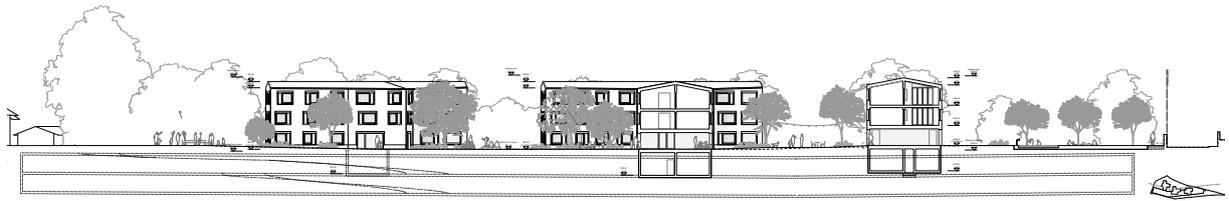
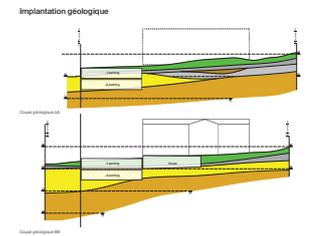


Places de parking

Niveau -1	98	Niveau -2	107	Total	205
Places colonnes	63	Places colonnes	105	Places colonnes	168
Places PAB	0	Places PAB	0	Places PAB	0
Places 2 roues	0	Places 2 roues	0	Places 2 roues	0

Répartition

Habitants	51	Visiteurs	4	Public	150
Places colonnes	48	Places colonnes	4	Places colonnes	148
Places PAB	0	Places PAB	0	Places PAB	0
Places 2 roues	0	Places 2 roues	0	Places 2 roues	0



Commune d'Hemance
Contrat de développement - Logements ISB
2024

Typologies

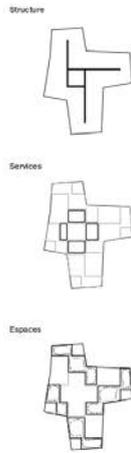
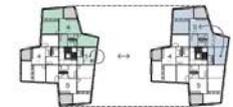


Image 01 1/3

Flexibilité typologique



Image 02 1/3



Construction

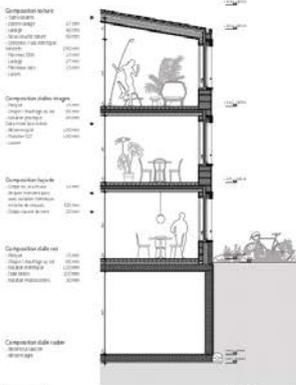


Image 03 1/3

Système de construction durable

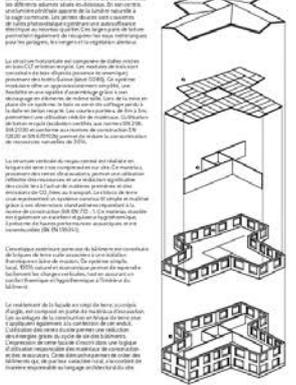
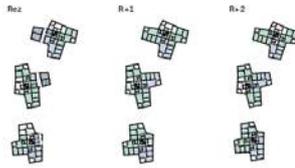


Image 04 1/3

Compartiment d'hermétique

Image 05 1/3

Image 06 1/3



Repartition et surfaces

Appartements 31		Locaux communs		Surfaces	
Salons	15	Buanderies	43	Surface de	22,7 m ²
Cuisines	15	Offices communs	43	Commune No	21,7 m ²
Salles de	15	Offices communs	43	Commune No	21,7 m ²
Salles de	15	Offices communs	43	Commune No	21,7 m ²
Salles de	15	Offices communs	43	Commune No	21,7 m ²

Rez-de-chaussée 0		Premier étage 11		Deuxième étage 11	
Salons	15	Salons	15	Salons	15
Cuisines	15	Salons	15	Salons	15
Salles de	15	Salons	15	Salons	15
Salles de	15	Salons	15	Salons	15

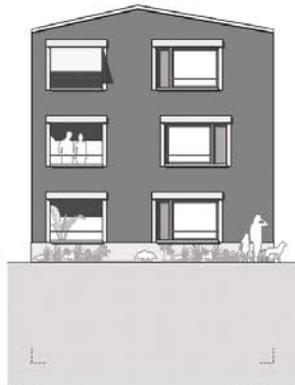


Image 07 1/3

Rationnalité constructive

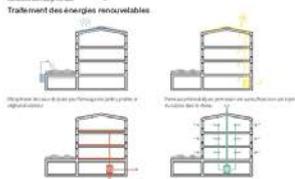
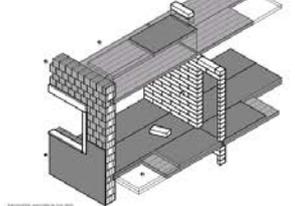


Image 08 1/3

Image 09 1/3



Image 10 1/3

Projet 6 PICOULET

4ème rang | 4ème prix

Architecte

MPH architectes, Lausanne

Ingénieur civil

Gex & Dorthe Ingénieurs Sàrl, Bulle

Direction des travaux

Quartal Sàrl, Vevey

Le projet s'installe dans la partie nord du périmètre, à l'entrée du village. Au sud le reste du site est dédié à un parking « visiteur » paysager en continuité de la forêt. L'accès au parking des habitants s'effectue de plain-pied avec la route d'Hermance, les logements se situent ainsi sur un socle à distance de la circulation et de la voie de retournement des bus.

La volumétrie de cette construction est creusée par quatre cours générant ainsi cinq plots en quinconce. Ce bâti dense et ramassé respecte l'échelle du village et génère une typologie particulière. Les bâtiments organisent les logements suivant un même principe distributif. Un hall de distribution vertical ouvert sur la façade, dessert 3 à 4 logements par niveaux. Les typologies de logements sont variées et qualitatives. Les différentes typologies sont ainsi réparties dans les bonnes proportions et bénéficient de trois voire quatre orientations. Les halls sont éclairés naturellement et préservent des zones de rencontre avec les services nécessaires à l'usage (banc, porche, espace d'accueil, garage vélo, buanderie) tous situés au rez. Les logements situés au rez bénéficient d'une bande de jardin privatif. Le bâti crée un espace couvert et des cours dédiées aux résidents tout en les laissant ouvertes aux environs.

La façade donnant sur la route de Hermance génère une certaine urbanité accentuée par une redéfinition de l'aire de rebroussement des bus. Evitant une sensation de socle, le projet prend le parti d'intégrer ainsi la requalification de cet espace routier, vécu actuellement comme une infrastructure subie et peu valorisante pour l'entrée de Hermance.

Le jury salue la simplicité et la richesse des volumes et des typologies. La diversité des percements de façade renvoie à une certaine domesticité, tout en s'écartant du pastiche villageois. Les cours dédiées aux résidents sont un point positif dans les usages que cela évoque.

Le jury souligne l'audace de la proposition qui a le mérite de laisser une forte emprise de surface perméable et de questionner le coût économique et environnemental d'une telle infrastructure dédiée à un usage

saisonnier. Néanmoins cette réponse radicale a ses limites. Cette dernière répond aux exigences légales mais ne répond que partiellement au besoin de la commune d'Hermance. Au-delà du scénario d'occupation différenciée qui ne parvient pas à convaincre le jury, ce dernier questionne le traitement paysager de l'ensemble de la surface allouée, son usage (hors haute saison) et sa pérennité dans le temps.

La position du bâti implique une trop grande proximité avec des arbres existants. L'articulation entre le niveau de la voirie et le niveau des habitations ne semble pas résolu notamment pour les personnes à mobilité réduite.

Les dalles sont constituées de planchers bois massif de 14cm d'épaisseur sur lequel s'ajoute le complexe standard de chape et finitions. Si du point de vue structurel le dispositif peut fonctionner pour les faibles portées annoncées (3.70m), il paraît insuffisant vis-à-vis des exigences acoustiques nécessaires pour le programme et son adaptation aura des conséquences sur le vide d'étage déjà limité à 2.40m. hauteur libre qui semble relativement faible pour des logements neufs sans la présence d'alignement voisin contraignant.

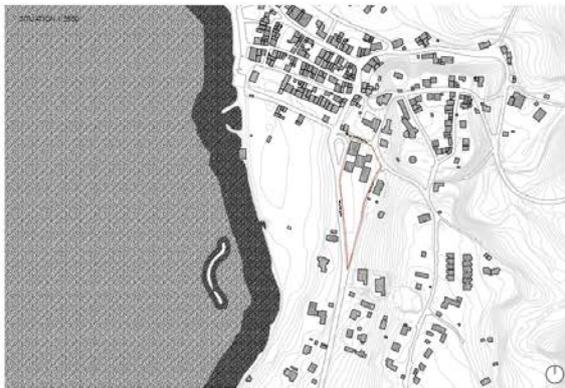
Les porteurs verticaux sont composés en façade de briques en terre cuite avec isolation intégrée ainsi que cloisons en maçonnerie à l'intérieur du plan.

Le dessin est précis et le traitement de l'enveloppe thermique semble maîtrisé. Néanmoins, les auteurs survolent quelque peu le concept énergétique pouvant démontrer la réduction de la consommation énergétique du projet.

L'unique niveau de parking permet de préserver une très grande part de sol perméable et de limiter drastiquement les volumes de terrassement ainsi que les constructions souterraines. Ce choix permet également de s'affranchir de plusieurs difficultés en lien avec les eaux souterraines et des travaux spéciaux.

Le jury rappelle néanmoins que la définition légale de la pleine terre, ne peut se résumer à la perméabilité du sol, ainsi l'aménagement en parking de la majorité de la parcelle malgré ses qualités ne peut être comptabiliser en tant que pleine terre.

Le projet Picoulet reste une tentative de réponse utile aux débats pour le futur développement souhaité par la commune de Hermance.



2. CONCEPT ARCHITECTURAL

VILLE ENIGNEBLE

Le projet propose des bâtiments avec des façades de briques et de pierre, caractéristiques de la région, qui s'intègrent harmonieusement dans le paysage local. Les volumes sont sobres et les lignes sobres, avec des toitures à faible pente. Les façades sont traitées avec des matériaux naturels, créant une atmosphère chaleureuse et accueillante. Les bâtiments sont conçus pour offrir une qualité de vie élevée, avec des espaces communs et des services de proximité.

TYPLOGIES

Le projet propose des typologies de logements variées, allant des appartements aux maisons individuelles. Les appartements sont conçus pour répondre aux besoins des jeunes professionnels et des familles, tandis que les maisons individuelles offrent plus d'espace et de confort. Les typologies sont conçues pour être polyvalentes et adaptées à différents modes de vie.

ORGANISATION

Le projet est organisé autour d'un axe principal qui relie le village à la commune. Les bâtiments sont disposés de manière à créer des espaces publics et des zones de rencontre. Les espaces communs sont conçus pour favoriser les interactions sociales et améliorer la qualité de vie des habitants.

INTERIEUR

Les intérieurs sont conçus pour être fonctionnels et agréables. Les matériaux naturels sont utilisés pour créer une atmosphère chaleureuse et accueillante. Les espaces communs sont conçus pour favoriser les interactions sociales et améliorer la qualité de vie des habitants.

PLANES

Les plans de coupe et de plan sont conçus pour optimiser l'utilisation de l'espace et assurer la qualité de construction. Les plans de coupe montrent la structure des bâtiments et les détails de construction, tandis que les plans de plan illustrent la disposition des pièces et des espaces communs.



VILLAGE D'HERMANCE - COMMUNE D'HERMANCE CONSTRUCTION DE LOGEMENTS, PARKING SOUTERRAIN ET AMENAGEMENTS EXTERIEURS

1. CONCEPT URBANISTIQUE

UNE PLACE D'ENTREE POUR LE VILLAGE

Le projet propose une place d'entrée pour le village qui sert de point de rencontre et de transition entre le village et la commune. La place est conçue pour être accueillante et fonctionnelle, avec des espaces pour se promener et se rencontrer.

LE NOUVEAU QUARTIER

Le nouveau quartier est conçu pour être intégré au tissu urbain existant. Les bâtiments sont conçus pour respecter l'échelle et le caractère du village, tout en apportant des améliorations en matière de confort et de services.

LES BÂTIMENTS

Les bâtiments sont conçus pour être fonctionnels et agréables. Les matériaux naturels sont utilisés pour créer une atmosphère chaleureuse et accueillante. Les espaces communs sont conçus pour favoriser les interactions sociales et améliorer la qualité de vie des habitants.

LES ESPACES COMMUNS

Les espaces communs sont conçus pour favoriser les interactions sociales et améliorer la qualité de vie des habitants. Ils comprennent des zones de rencontre, des espaces pour se promener et des services de proximité.

LES ESPACES PUBLICS

Les espaces publics sont conçus pour être accueillants et fonctionnels. Ils comprennent des zones de rencontre, des espaces pour se promener et des services de proximité.



3. CONCEPT ENVIRONNEMENTAL

LES MATÉRIAUX ET LA DURABILITÉ

Le projet utilise des matériaux naturels et durables pour créer des bâtiments écologiques et agréables. Les matériaux utilisés sont choisis pour leur qualité et leur durabilité, afin de réduire l'impact environnemental du projet.

LES ESPACES COMMUNS

Les espaces communs sont conçus pour favoriser les interactions sociales et améliorer la qualité de vie des habitants. Ils comprennent des zones de rencontre, des espaces pour se promener et des services de proximité.

LES ESPACES PUBLICS

Les espaces publics sont conçus pour être accueillants et fonctionnels. Ils comprennent des zones de rencontre, des espaces pour se promener et des services de proximité.

LES ESPACES COMMUNS

Les espaces communs sont conçus pour favoriser les interactions sociales et améliorer la qualité de vie des habitants. Ils comprennent des zones de rencontre, des espaces pour se promener et des services de proximité.

LES ESPACES PUBLICS

Les espaces publics sont conçus pour être accueillants et fonctionnels. Ils comprennent des zones de rencontre, des espaces pour se promener et des services de proximité.



VILLAGE D'HERMANCE - COMMUNE D'HERMANCE CONSTRUCTION DE LOGEMENTS, PARKING SOUTERRAIN ET AMENAGEMENTS EXTERIEURS

CONCEPT DU PARKING

AUDELÀ D'UN SEUL LOGEMENT, ENVOI DES REQUÊTES

La simple existence de places de parc pour les logements, quelle que soit la zone de règlement, exige 18 places au minimum par logement de 50m².

Le projet dispose de 88 places attribuées et réparties de la manière suivante :

- 18 places pour le parking public.

PROPOSITION DU PROJET

Le projet propose de réaliser une zone publique pour le logement à 3 places par logement. C'est une solution équilibrée et respectueuse des besoins environnementaux qui nous préoccupent.

Les places des logements de 50m² sont le parking semi-enterré et les places publiques de répartition entre le parking intérieur et le parking extérieur.

Le projet a une norme de 18 places requises dans le programme pour le parking public.

PROPOSITION DU PROJET

Le projet propose de réaliser une zone publique pour le logement à 3 places par logement. C'est une solution équilibrée et respectueuse des besoins environnementaux qui nous préoccupent.

Les places des logements de 50m² sont le parking semi-enterré et les places publiques de répartition entre le parking intérieur et le parking extérieur.

Le projet a une norme de 18 places requises dans le programme pour le parking public.

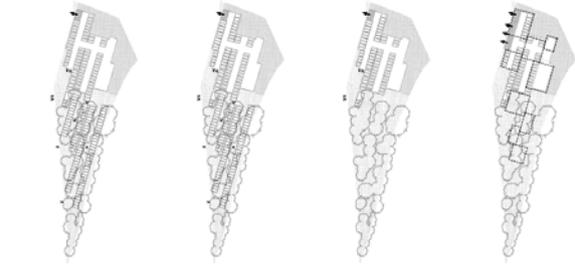
POTENTIEL D'ÉVOLUTION

MILITON & LA PLACE PUBLIQUE

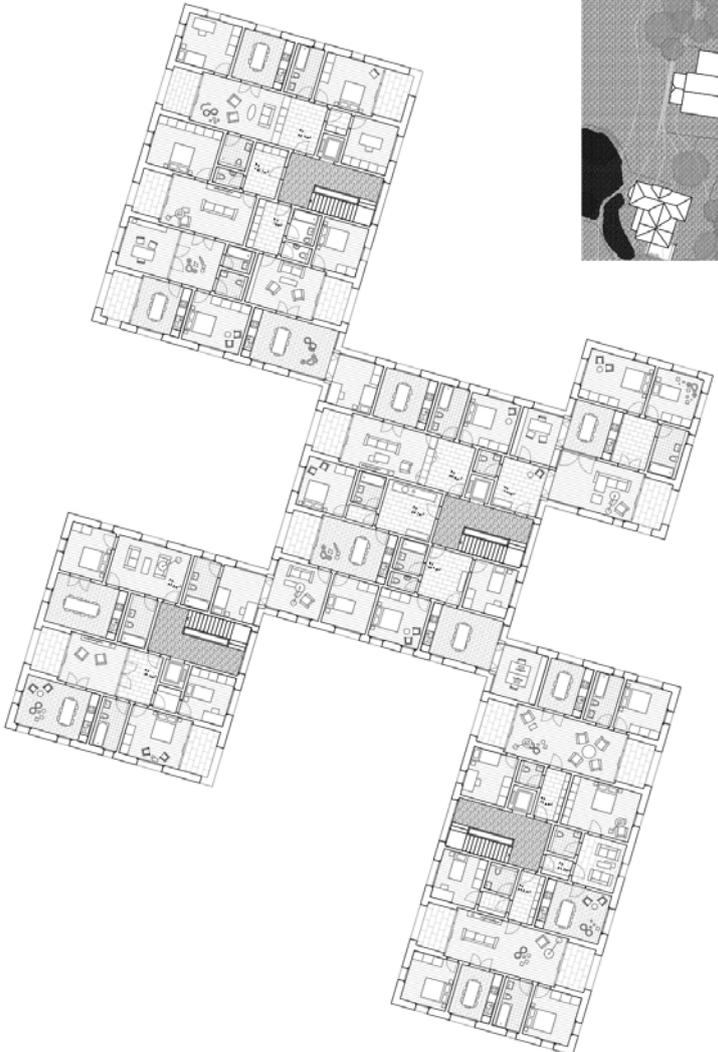
Les places de parc en un endroit dans le parc public peuvent être réparties en zones communes.

DESIGNATION

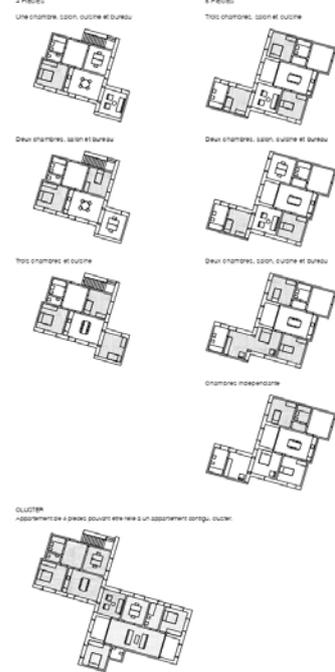
La non-contruction de la partie sud de la zone permet de consacrer un potentiel de développement.



18 places attribuées	18 places attribuées	18 places attribuées	18 places attribuées
18 places attribuées	18 places attribuées	18 places attribuées	18 places attribuées
18 places attribuées	18 places attribuées	18 places attribuées	18 places attribuées
18 places attribuées	18 places attribuées	18 places attribuées	18 places attribuées
18 places attribuées	18 places attribuées	18 places attribuées	18 places attribuées

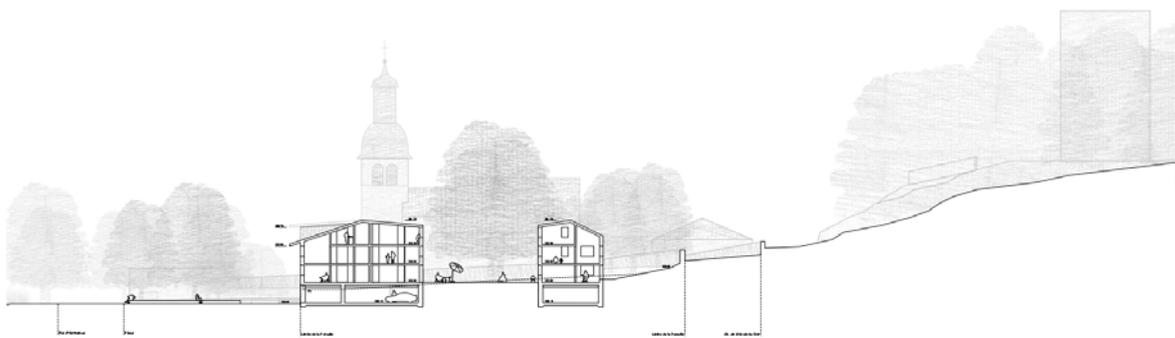


FLEXIBILITÉ D'USAGE

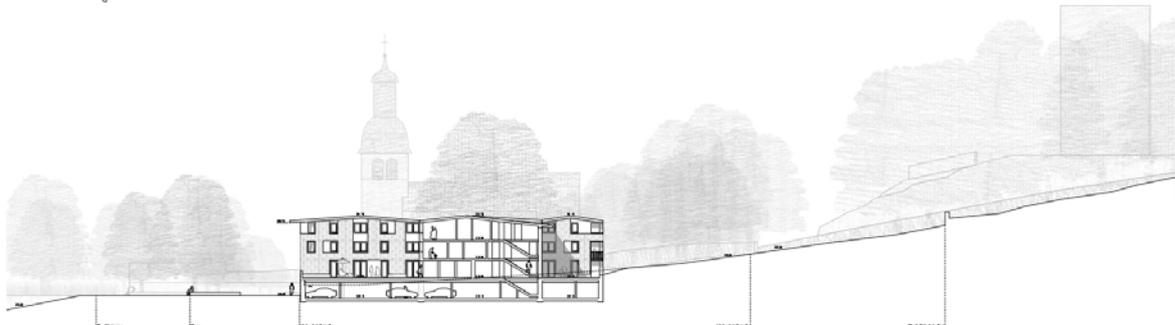




REZ-DE-CHAUSSEE INFERIEUR 1:200



COUPE A 1:200



COUPE B 1:200



REZ-DE-CHAUSSEE SUPERIEUR 1:200



COUPE C 1:200



FAÇADE SUD 1:200



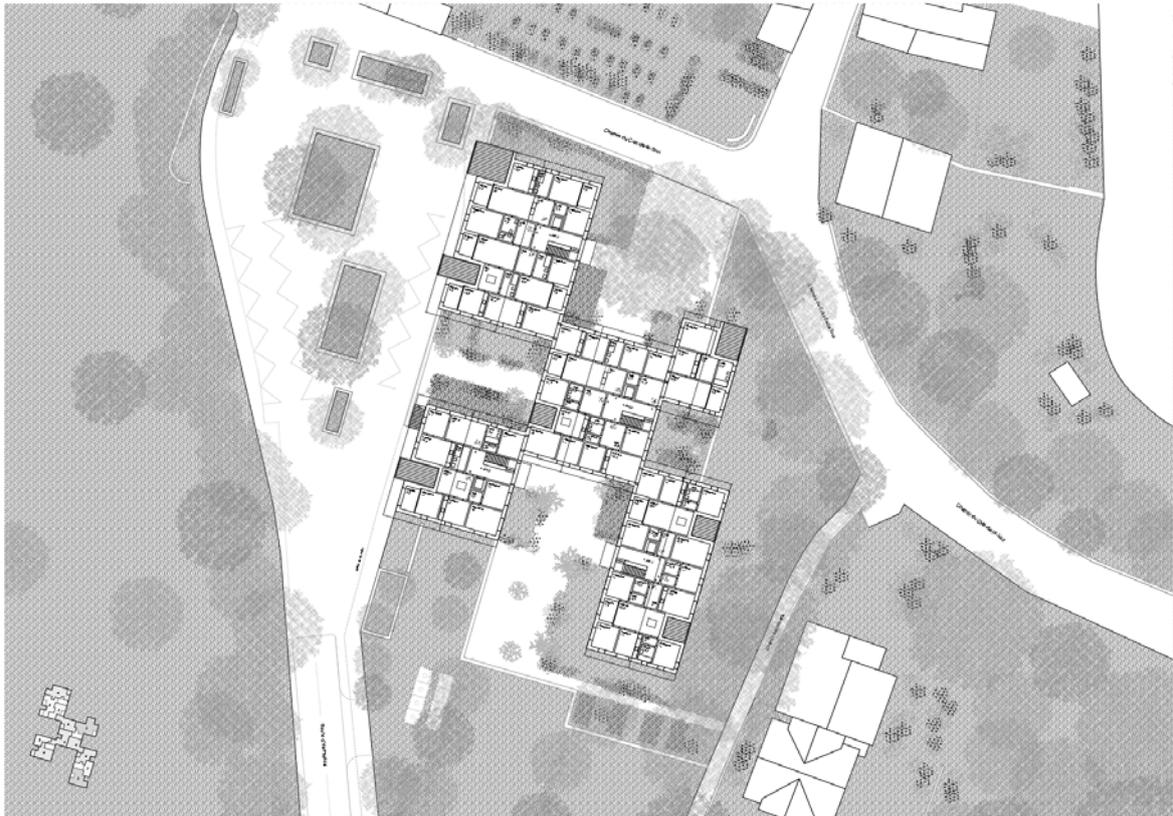
1^{er} ETAGE 1:200



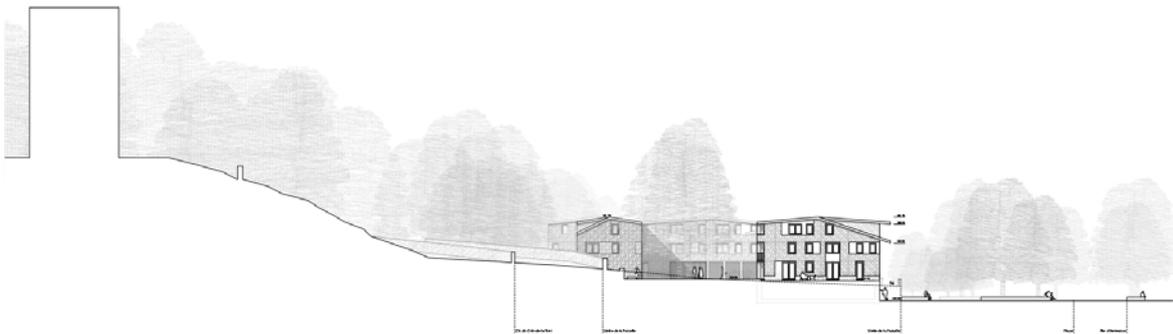
COUPE D 1:200



FAÇADE OUEST 1:200



2ème ÉTAGE 1:200



FAÇADE NORD 1:200



FAÇADE EST 1:200

Projet 4 LES DEMOISELLES

5ème rang | 5ème prix

Architecte

Sylla Widmann Architectes SA, Genève

Ingénieur civil

Dr. Lüchinger + Meyer Ingénieurs civils SA, Lausanne

Architecte paysagiste

Varia bureau de paysage Sàrl, Lausanne

Le projet « Les Demoiselles » par son implantation veut redéfinir l'entrée du Bourg et forger une première identité pour l'entrée du village. Le projet reconnaît contextuellement l'homogénéité du village, les murs d'enceinte, les tracés historiques, ainsi que la présence de la forêt. Deux volumes redéfinissent le front de la rue. Ils s'organisent sur deux niveaux sur rez-de-chaussée. De légères inflexions dans les volumes génèrent un retrait permettant de compléter l'alignement de noyers historique. Ces derniers définissent un premier seuil. Un second seuil est défini par des murets en décalage, marquant les entrées sur le site.

Une placette inspirée des dilatations existantes le long de la rue d'Hermance vient définir un nouvel espace de vie urbain. Il sera animé par l'entrée et sortie piétonne du parking public. Elle définit aussi la porte d'entrée vers le parc public végétalisé, en retrait de la rue, qui fait le lien avec la vie du quartier et la vie communale.

Le jury salue la proposition de conserver le chalet, et de le réaffecter à un programme associatif communal comme point central du parc.

Le projet reprend des caractéristiques typologiques des immeubles de logements historiques du Bourg. Ainsi, les cages d'escaliers ouvertes et traversantes offrent un lien physique et visuel avec les cuisines. Ces espaces collectifs renforcent la qualité de la vie de l'immeuble. Ce dispositif agrandi fortement le développement des façades et son coût. Tous les logements sont traversants avec une orientation côté lac ou sur le parc. Les séjours viennent s'articuler autour d'une loggia.

La proposition est basée sur une structure hors-sol légère en bois. Les planchers sont constitués de panneaux bois CLT sur lequel une couche non porteuse est rajoutée pour répondre aux exigences acoustiques. Cette solution permet ainsi de réduire la quantité de béton-armé mise en œuvre qui se limite à la cage d'ascenseur et aux dalles des balcons. Le concept de stabilité horizontale de l'ouvrage décrit le recours à la cage d'ascenseurs ainsi que des cloisons porteuses en bois en tant que contreventements. Cette proposition hybride interroge sur ses répercussions dans l'aménagement en plan et notamment la perte de flexibilité qu'elle pourrait engendrer.

Une dalle caissonnée en béton permet de reprendre les descentes de charges indirectes entre les étages et le sous-sol. Cet élément semble quelque peu disproportionné et conduit à augmenter le volume des excavations déjà très important dans le projet.

Afin d'atteindre l'objectif des 200 places de parc, le concurrent prévoit trois niveaux de parking situés sous les bâtiments afin de laisser un maximum de surface perméable pour la végétation existante et future. Son exécution est prévue avec des moyens importants de type paroi moulée pour l'enceinte de fouille.

Le concurrent propose de réduire le nombre de places à 160 places pour n'avoir que deux étages de parking, afin de minimiser le déplacement des terres.

Il prévoit également une pompe à chaleur sur géostructure énergétique intégrée à la paroi moulée ainsi que dans le radier du parking afin d'exploiter le potentiel géothermique des éléments en contact avec le sol.



AMENAGEMENTS URBAIN



A la lisière de différents tissus paysagers et construits structurants, le site revêt une importance particulière pour la Commune. A l'entrée du Bourg, il forge un premier identité pour le village. Le projet doit apporter une réponse architecturale actuelle tout en révélant les éléments forts de la morphologie et du caractère du lieu de manière pérenne. L'homogénéité du village, les murs d'enceinte, la reconnaissance des traces historiques, la présence de la fontaine comme le caractère local. Ainsi, l'implémentation et le caractère du projet découlent d'une observation fine du territoire d'Hermance. Implantés dans la longueur du site, le projet propose deux volumes de deux niveaux sur rez-de-chaussée, avec de légères inflexions, en retrait de la route. Du côté de la route d'Hermance, le nouvel ensemble est marqué par un alignement de noyers

et des murs de soutènement, du côté du chemin des Murets et par des halls extérieurs en redent marquant les entrées. A l'image de la morphologie de l'ensemble de maisons situées entre le chemin des Fossés et la rue du Midi, avec d'un côté une séquence espace public, murs, jardins privés ; et de l'autre, des cours d'accès ouvertes sur la rue. La disposition, l'orientation et la forme des bâtiments prennent ainsi leur racines dans les traits de l'ensemble patrimonial du village, tout en obéissant leur propre caractère et en apportant une valeur d'usage au lieu. Différents dispositifs sont mis en place, afin de clarifier le statut du projet à l'entrée du Bourg et proposer de nouvelles appropriations tant pour les visiteurs, que les habitants du lieu du village : mise à distance des logements par des murs de soutènements, placette d'accès en lien avec la sortie parking, espaces collectifs et accès sécurisés des logements par le chemin des Murets.

LOI
Le projet est conforme à la législation en ce qui concerne les distances au domaine public et aux parcelles voisines. Une dérogation pour les distances entre les bâtiments du projet, entre eux et avec le chalet existant sera motivée par le caractère villageois du site, dont une des qualités est la proximité, et par l'absence de vis-à-vis du fait que les vues droites sont respectées.



L'ARRIVÉE AU VILLAGE
ou comment la route devient la rue...

Le long de la route d'Hermance, l'aménagement proposé offre une expérience de l'arrivée au village progressive mise en scène. On passe du paysage de vignes et de grappes de villas à l'urbain villageois : de la route qui débouche à la rue qui mène à destination. C'est ainsi donc, l'alignement de noyers projeté en façade au paysage (l'atmosphère familière d'une route de campagne). Le rythme régulier de l'alignement s'intrompt une centaine de mètres avant l'enceinte historique du bourg pour s'ouvrir sur une placette, ou de grands chènes isolés viennent souligner cette nouvelle porte d'entrée : seul du quartier, mais surtout nouveau seul du village.

Cette placette est inspirée des dilatations de la rue qui ponctuent la traversée d'Hermance et qui offrent autant

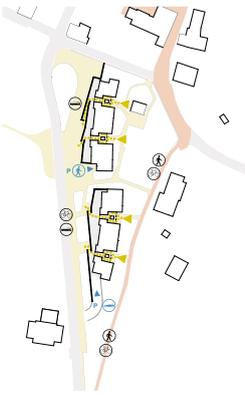
de petits espaces de vie urbaine à l'échelle conviviale. Elle est animée par l'entrée sur place au parking public, qui profite d'une situation bien connectée vers le Lac et le village. Ce n'est cependant pas qu'un lieu de passage. L'aménagement encourage aussi à la halte, profitant de l'ombre des grands arbres, d'un point d'eau, et d'une mise à distance de la circulation séparée par un muret bas. A l'abri de ces murs, un passage à l'abri du soleil active léger peut prendre place sous les fondations des chènes et profiter de la situation idéale tout en entrant la rue de quartier.

L'implémentation des caractères plutôt que leur opposition franche est une valeur recherchée par l'aménagement. Ainsi, les bâtiments sont développés de part et d'autre de la placette, et composent un front bâti discontinu et

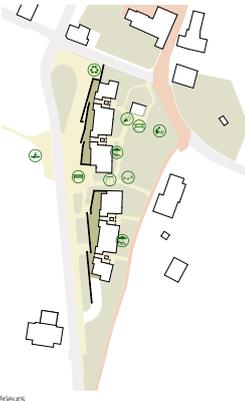
riche, qui dialogue tantôt avec le champêtre des noyers et tantôt avec l'urbain de l'escalier ou se retournent les bus. A travers une séquence d'aménagements qui réinterprète le vocabulaire villageois de murs et de jardins, ce front bâti qualifie la rue, habite, jardine, vivante. Au dessus des soutènements colonnés par la vigne, une bande généreusement plantée de vivaces fleuries et d'arbustes ornementaux accompagne les chemins d'accès aux immeubles. Elle compose une courtoisie de front gardiens en léger surplomb de la route, abrite des sautoires du bac, mais participe pleinement à l'atmosphère domestique et accueillante du quartier depuis la rue.



schéma implantation



accès



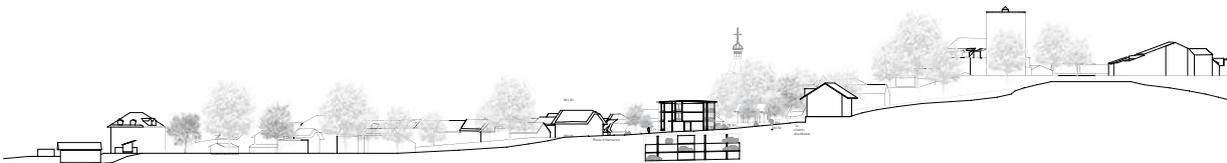
usages extérieurs



préservation, compensation des arbres

- murs
- chemin historique (1800)
- rue champêtre
- placette/dilatation rue
- fontaine
- jardins
- parc
- ▲ accès logements
- révalorisation chemin historique
- cheminements accès

- arbres conservés
- arbres abattus
- arbres majeurs compensés
- alignement de noyers projeté
- nouveaux arbres (fruitiers)



coupe E 1:500



situation E 1:500



LE PARC

associer vie de quartier, vie communale, et accueil des visiteurs

Si la placette marque un seul identifiable au village, elle est aussi la porte d'entrée vers un espace public d'importance - le parc. Déployé entre les bâtiments et le chemin des Mantes, cet espace largement végétalisé s'apparente à une sur largeur bienvenue au cheminement. Historique bordé de noisetiers, et propose d'en décrire le caractère champêtre à travers des ambiances de prairies extensives, d'ourlets arborés, ou encore de cultures vertes.

Par ses arboriseries, ce parc endosse à priori un rôle d'un jardin commun pour le quartier ; mais sa connexion fluide avec la placette publique ainsi que la conservation du chalet reflète à des programmes associatifs ou communaux lui confèrent un caractère ouvert, exprimant une bienvenue à toutes les Hermapposés.

Afin de concilier un caractère extérieur - favorable à la biodiversité et qui perpétue l'atmosphère villageoise appréciée aujourd'hui - avec un aménagement plus actuel, permettant d'accueillir diverses activités de loisirs attendues dans un parc, le parti proposé est de concentrer les efforts ponctuellement, en lien avec les parcours et les programmes des bâtiments ;

Déclinairement en lien avec l'animation de la placette et des cheminement principaux, des jeux d'enfants se déploient vers l'intérieur du parc pour flâner les voisins au cœur du parc et favoriser les chances de convivialité.

Le chalet conservé est agrémenté d'un parvis planté d'arbustes, qui offre une terrasse agréable aux activités extérieures du bâtiment. Ce parvis se

met aussi en relation avec les jardins potagers installés à proximité, qui viennent compléter des hautes de haute tige, qui renouvent le patrimoine des vergers genevois.

Une surface généreuse centrale est laissée en herbe, propice aux jeux libres des enfants ou à l'accueil de petits événements de quartier.

L'intimité des logements est assurée par des filtres de végétation perméables, en mélange indigène - ornemental - tandis que le thème du « rural », qui marque les entrées et invite à la halte, est décliné à l'échelle du quartier. Le jeu de revêtement indique de manière sensible le statut des différents espaces : seuils d'entrée, chemins publics et chemins d'accès plus réservés.

ENVIRONNEMENT

Le projet prête une attention particulière à l'intégration subtile dans son contexte, tant paysager qu'environnemental

Végétation / pleine terre

Le patrimoine arboré existant est préservé autant que possible, et l'habillage ponctuel nécessaire au projet est complété par la réimplantation d'essences de grand développement, qui participent pleinement à l'environnement du quartier. Ces grands arbres, qui trouvent place à la fois dans le parc mais aussi sur la placette d'accès, jouent un rôle important pour la protection du climat urbain ; c'est pourquoi ils sont plantés en « pleine terre » (sans construction souterraine) et jouent bénéficiant de bonnes conditions de développement.

La palette arborée proposée tient compte du contexte en entrée de village, à proximité du cortège de l'Hermapposé et des cordons et bâtiments voisins existants. Elle favorise donc les essences indigènes et tonnelles ; et s'enrichit aussi d'arbres brûlés qui composent un verger de hautes tiges. Ce verger pourra jouer un rôle social pour les habitants (rassemblements autour de la cueillette, ou spectacle des fructifications...)

en plus de participer au renouvellement du patrimoine des vergers Genevois, très identifiants du paysage rural, il présente aussi bien sûr un rôle environnemental important, mis en relation avec les prairies extensives et les ourlets arborés qui accompagnent le chemin des Mantes ou encore la façade. Est des nouveaux bâtiments.

Enfin, de petits arbres et arbustes ornementaux complètent l'atmosphère arborée du quartier. Dans l'esprit d'un jardin, le projet propose de mélanger variétés horticoles et indigènes.

Ratio surfaces imperméables / perméables climat urbain

L'aménagement donne la part belle aux surfaces perméables et/ou végétalisées. Les espaces « vert » sont limités aux cheminements nécessitant un confort d'usage en tout temps (placettes & seuils, trottoirs, chemins d'accès universel), tandis que des

matériaux perméables (caladés à joints ouverts, graviers semé...) prennent le relais pour les autres surfaces minérales.

Les surfaces en herbe sont proposées avec un entretien différencié, pour offrir à la fois des pelouses praticables et des prairies fleuries, qui endossent un rôle esthétique, de mise à distance, et de support pour la biodiversité.

Des grilles sont invitées à se développer le long des murs (lières, vignes vierges...), tandis que rutilées et autres plantes opportunistes pourront égayé et rattraper les pieds de murs ou les surfaces en gravier.

Valorisation des matériaux d'excavation

Prenant le parti de ne pas modifier la topographie du site trop fortement avec des buttes ou des collines, il est proposé de valoriser les matériaux d'excavation quand même sur site, à travers la construction des murs en béton de terre.



ambiance végétale

parc de quartier ouvert au public



élévation parc E 1:200



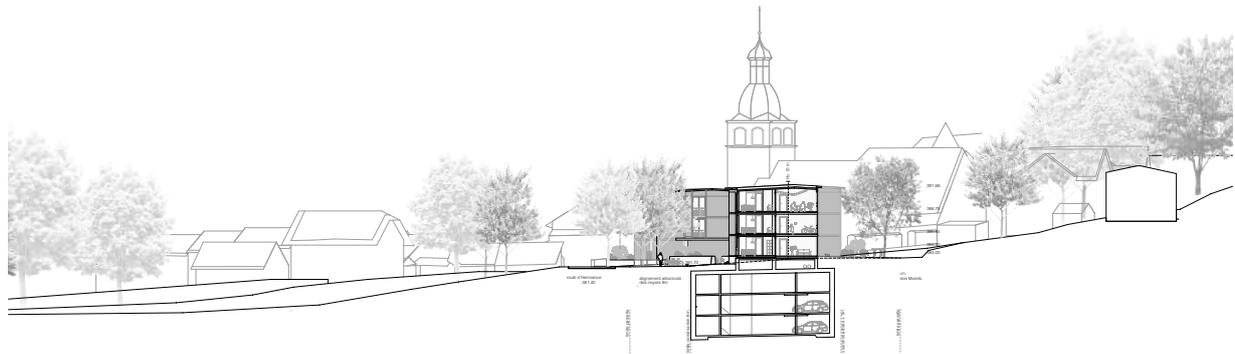
Rez-de-chaussée E 1:200



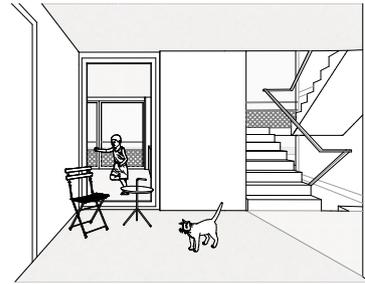
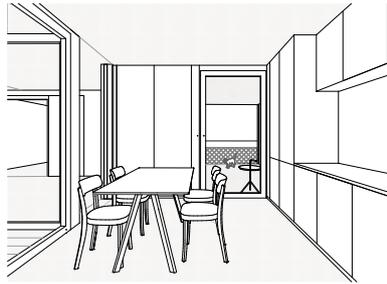
élévation lac E 1:200



1er étage et 2ème étage E 1:200



coupe A-A E 1:200



TYPOLOGIE ET MATERIALITE

En écho aux morphologies du village, les volumétries du projet sont caractérisées par de légers entassements et des dénivelés en façade. Ces derniers marquent, côté nord, les cages d'escalier et les entrées, côté sud, les entrées et les seuils des logements, traités de manière attentive et qualitative. Chaque des deux bâtiments comprend deux distributeurs extérieurs et transparents, ouverts à la fois sur rue (côté parc) et sur avant-jardin (côté route). Ces grands patios extérieurs, en lien physique et visuel avec les entrées, offrent des lieux de transitions appropriées devant les entrées des appartements, à l'image des dénivelés marqués devant les maisons hermanniques. Ces espaces semi privés permettent aisément des occasions de partage s'ils sont souhaités. Les cages d'escaliers distribuent deux ou trois appartements du 0 au 5 pièces, orientés sur le lac ou sur le parc.

A l'intérieur du logement, passé un hall-vestibule, l'entrée est souvent associée à une chambre et un sanitaire, on pénètre dans un séjour généreux. En longueur et en lien avec une grande loggia, il permet plusieurs usages simultanés: détente, salle-à-manger, coin lecture. Cette polyvalence est complétée par la création d'une pièce évolutive au gré des occupants: chambre, extension du salon, bureau, bibliothèque, chambre d'amis.

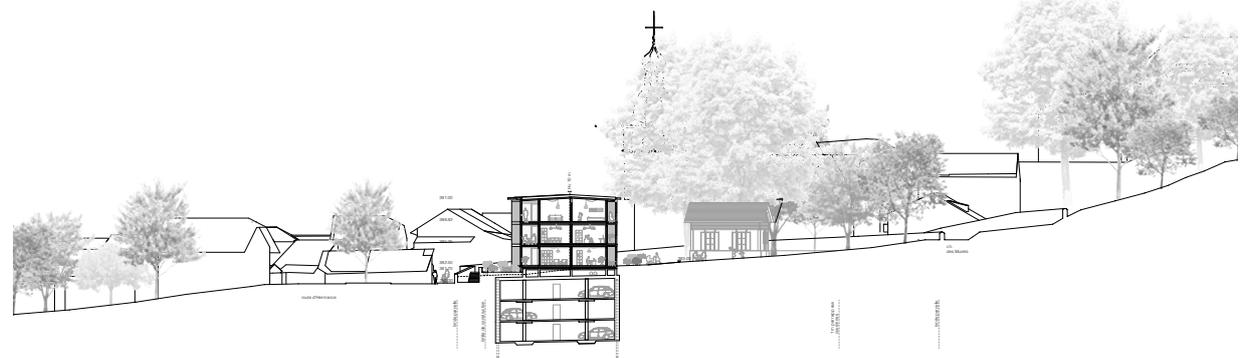
Elle est située dans la zone nuit de l'appartement, à l'abri des nuisances de la route d'Hermann. De manière générale, l'accent est mis sur une utilisation optimale et polyvalente de toutes les surfaces des appartements, qu'elles soient intérieures ou extérieures.

Construction et matérialité
Avec une densité de 0,44 et deux volumes, le projet transforme l'avenue à Hermann tout en recherchant une échelle appropriée pour le lieu ainsi qu'une matérialité en dialogue avec celle présente dans le village. Le choix structurel s'est porté sur un système porteur en béton pour les sous-sol et en bois pour les étages hors sol. Ce dernier, avec des dalles bois apparentes, fait partie du caractère et de la spatialité architecturale du projet. Seule la cage cage d'ascenseur en béton assure la stabilité latérale et rythme visuellement le projet. A l'extérieur, un bardage bois peint de couleur claire amène à la fois un caractère localiste au projet, tout en se référant à la présence de ce matériau présent dans le village. La protection solaire et l'intimité sont gérées par des stores en toile proposée dans les tons doux du site.

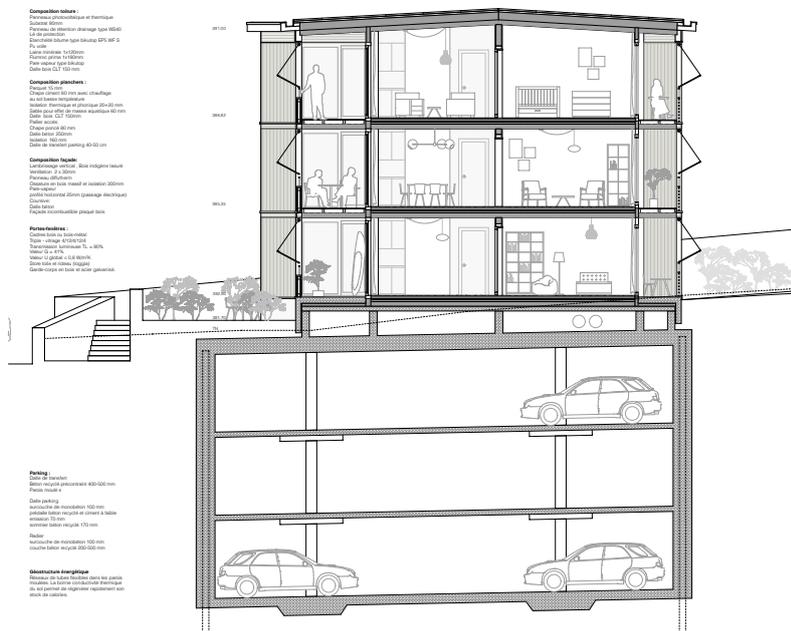
Durabilité, énergies et concept économique de la construction
La répétition des étages, la mise en œuvre du système structurel, la superposition de techniques low tech sont autant d'éléments visant à garantir le concept économique de la construction du projet, tant à l'investissement qu'à l'exploitation. Sans laisser de côté la qualité spatiale et d'usage du logement, le projet est fondé sur la rationalisation de la construction et de la technique. La réalisation d'un parking public sous le bâtiment a été le lieu d'une attention particulière. Avec les contraintes des arènes, de la pleine terre et de la distance de 400 m à respecter sur la route d'Hermann, le nombre requis de places doit se répartir sur trois niveaux de sous-sol. Afin de profiter de cette construction souterraine, il est proposé de créer une pompe à chaleur sur géostructure énergétique, avec geocooling, grâce à un réseau de tubes dans les parois moulées pour la production de chaleur. Cette production d'énergie renouvelable est complétée par la pose de panneaux photovoltaïques intégrés dans les parois des toitures. La ventilation est assurée par un système simple flux à grilles hygrostatiques. D'une manière générale, les matériaux utilisés sont connus, sains et innovent en compte l'énergie grise. Cette vision de construction durable et économiquement viable, assure les objectifs environnementaux THPE.



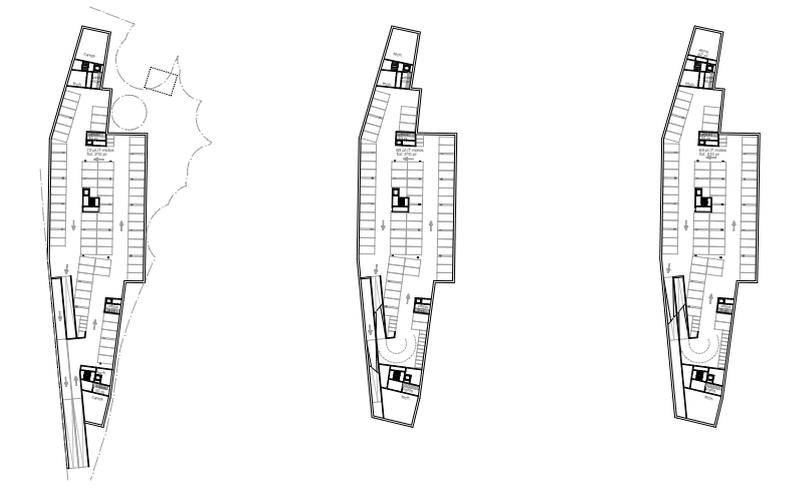
plan type E 1:100



coupe C-C E 1:200



coupe - élévation E 150



1er sous sol 2ème sous sol 3ème sous sol E 1:500



LE SYSTEME STRUCTUREL
Bâtiment - Structure bois

La structure hors sol des bâtiments doit être à la fois écologique et légère. Le bois est le matériau qui remplit le mieux ces deux critères. Les portées des logements sont de l'ordre de 3-4m ce qui implique des logements en bois lamellé croisé d'une épaisseur de 15cm. L'avantage de ces panneaux est d'avoir une structure orthogonale qui permet de porter dans deux directions. Ces panneaux seront complétés de granulats de masse acoustique pour satisfaire les exigences phoniques acoustiques, propres aux séparations entre deux logements distincts. Tous les logements sont de faible hauteur (<11m) ce qui implique un système porteur FSD pour le rez et le 1er étage, c'est la cantonnement du bois qui assure sa propre protection incendie. Dans le cas présent, le système construit en bois est gouverné par les exigences acoustiques, la statique et la protection feu ne sont pas déterminantes.



- 1 Dalle béton avec chauffage
- 2 Mur béton armé avec isolation
- 3 Mur bois lamellé croisé
- 4 Mur bois lamellé croisé avec isolation
- 5 Mur bois lamellé croisé avec isolation (E1)

Ce plancher bois est environ 25% plus léger qu'un plancher traditionnel en béton, cette légèreté se traduit par des murs et des piliers moins solides et des efforts sismiques plus faibles également.

Parking

Dalle des parkings
Les dalles des parkings ont une portée d'environ 7-8m entre piliers, elles sont d'appui horizontal à la paroi moulée via-à-vis des efforts de poussée des terres. La compression amenée par cette poussée agit comme une précontrainte et permet de réduire de façon d'armature dans la dalle, ce qui est bénéfique pour l'empreinte carbone. Selon les normes en vigueur, il n'est pas possible de prévoir du béton recyclé bonifié (à un risque de présence de sel de diverglage, ce qui est le cas pour les parkings). Usuellement, une résine est appliquée en surface des dalles pour empêcher le béton, mais ces résines pétrochimiques ont de très forte valeur d'émission. Pour améliorer ceci, nous proposons que les dalles 10cm de la dalle soient réalisées par un monobéton étanche avec granulats naturels pour assurer une protection efficace et gagner cette vision. La surface fine sera talochée lisse à l'hélicoptère afin d'offrir une surface de roulement optimale.



Projet 10 A L'OREE

6ème rang | 6ème prix

Architecte

Joud Vergely Beaudoin Architectes, Lausanne

Ingénieur civil

INGENI SA, Lausanne

Architecte paysagiste

DUO Architectes Paysagistes, Lausanne

Le projet propose l'implantation de 3 bâtiments en barre parallèlement au chemin des murets dans un parc verger très végétalisé et arborisé. Au sud de la parcelle est implanté la trémie du parking et l'éco-point très visible à l'entrée du village depuis la route d'Hermance.

Le parking comprend 175 places avec une disposition judicieuse sur deux niveaux de sous-sols en préservant ainsi environ la moitié de surface perméable. Son accès des piétons depuis le bourg se fait par le trottoir de l'arrêt du bus en conflit avec les gens qui attendent les bus.

Une percée dans le mur de la boucle du bus pour les piétons est réalisée pour donner accès au parking souterrain. Parallèlement, un escalier monte au niveau des trois bâtiments surplombant la boucle des bus.

Les accès aux bâtiments dans le parc sont effectués par des cheminements réalisés en matériaux perméables depuis la rue du Bourg Dessus et le chemin des Murets. L'accès PMR se fait par un long cheminement le long de la route d'Hermance.

Les bâtiments de 3 niveaux, d'une architecture pavillonnaire sont distribués au rez-de-chaussée de plein pied et aux 2 étages par des cages d'escaliers sur les façades. Cette disposition forme un lieu d'échange intéressant pour les habitants. Aux rez-de-chaussée les logements ont des terrasses surélevées par 3 marches donnant directement sur le parc. Les distances et vues droites de 4 mètres sont vraisemblablement assurées par la végétation.

Les 31 appartements sont majoritairement traversant sinon au moins sur deux façades. Des balcons sont réalisés sur les façades ouest avec vue sur le lac devant les pièces de vie.

Une place centrale avec des jardins potagers est développée au-dessus du parking. L'accès à ce lieu est essentiellement développée pour les habitants. Par sa situation et son accessibilité sur le terreplein au-dessus de la boucle du bus et le bâtiment surplombant, l'arrêt du bus semble boucher la perspective sur le clocher en arrivant depuis la route d'Hermance.

Les bâtiments THPE sont réalisés en structure légère bois avec des plancher mixte bois béton et des façades porteuses en bois recouverte d'un bardage bois.

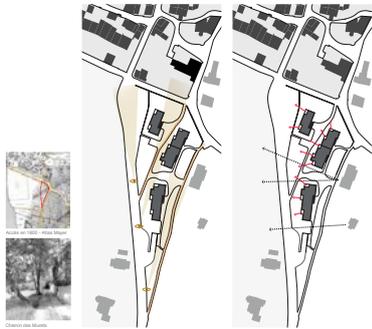
Les structures porteuses des trois volumes émergents sont constituées d'une charpente en bois avec des planchers mixtes bois-béton reposant sur des cloisons et façades porteuses en bois qui assurent également la stabilité horizontale des ouvrages notamment sismiques. Le système a l'avantage de réduire la quantité de béton mis en œuvre en le remplaçant par des éléments préfabriqués en bois dont la flexibilité de son évolution typologique pourrait être réduite.



PLAN DE SITUATION 1/2000

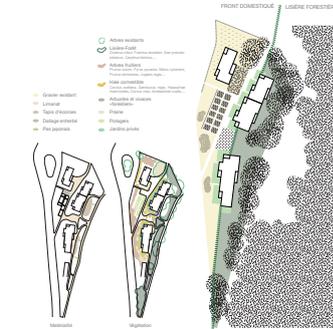


À L'ORÉE DU BOIS...



IMPLANTATION : DÉGAGER LES VUES ET OUVRIER DES PERÇÉS VERS LE VILLAGE

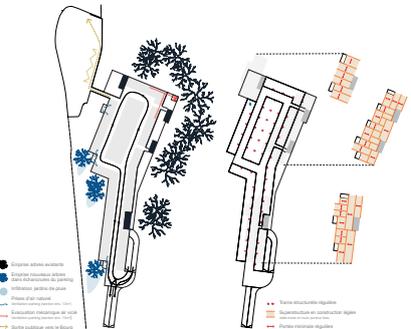
Les bâtiments s'implantent en suivant le tracé historique du Chemin des Marais, tout en direction vers la structure parcellaire du village, en recul de la route d'hermance pour éviter de constituer un front bâti. Ils présentent une perspective ouverte à l'ouest du village, en alignement avec le parcellaire de la route de la Vallée. Des axes principaux s'implantent au-delà de la route et ouvrent une vision centrale pour contempler le paysage de l'habitat existant. La forme allongée des volumes donne une perspective équilibrée vers l'habitat et permet d'identifier la nouvelle grille d'habitation, avec à l'ouest le chemin de la Vallée. La nouvelle grille de l'habitation est conçue pour ouvrir un chemin de la Vallée, dans le prolongement du chemin de la Vallée.



PAYSAGE : STRUCTURER ET HABITER LA LIÈRE

Les aménagements paysagers se focalisent sur le thème de la lière. La lière constitue le motif de la forme d'un feuillage en arête de couteau, ce qui permet de structurer le paysage et de créer un effet de continuité. Le site est organisé en une série d'espaces verts qui s'ouvrent vers le village. Les espaces verts sont conçus pour offrir une vue sur le village et pour créer un lien entre les bâtiments et le paysage. Les espaces verts sont conçus pour offrir une vue sur le village et pour créer un lien entre les bâtiments et le paysage.

Le front de la route d'hermance, plus domestique, accueille les jardins partagés et les vergers. Juste à l'extérieur du village, les jardins partagés et les vergers sont conçus pour offrir une vue sur le village et pour créer un lien entre les bâtiments et le paysage. Les jardins partagés et les vergers sont conçus pour offrir une vue sur le village et pour créer un lien entre les bâtiments et le paysage.



PARKING : OPTIMISER LES RESSOURCES DU SOL

Le parking s'implante en direction des bâtiments, non parallèle à la route. Il est conçu pour offrir une vue sur le village et pour créer un lien entre les bâtiments et le paysage. Le parking est conçu pour offrir une vue sur le village et pour créer un lien entre les bâtiments et le paysage.

STRUCTURE : SUPERPOSER DE FAÇON RATIONNELLE

La grille de l'habitation est conçue de manière à être superposée de façon rationnelle à la grille de la route. Elle est conçue pour offrir une vue sur le village et pour créer un lien entre les bâtiments et le paysage. La grille de l'habitation est conçue de manière à être superposée de façon rationnelle à la grille de la route.



VUE DEPUIS L'ENTRÉE D'HERMANCE

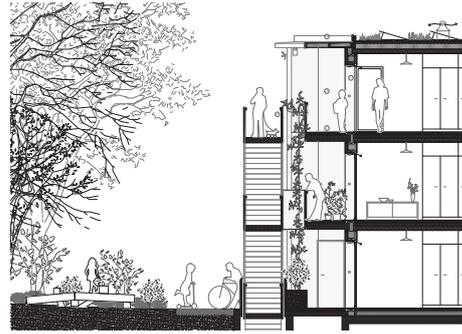


PLAN MASSE 1/500

La pointe du site, incontestablement, est plantée d'arbres qui ponctuent et caractérisent la zone résidentielle en contrastant avec les zones de végétation plus dense. L'arbuste du parking d'adhésion est une zone non couverte qui contribue au impact, associée à l'écotour. Les axes d'accès à la route d'Herminville et de circulation des véhicules sont des corridors à l'arbuste ou à des zones qualifiées de bocagères pour leur caractère une zone naturellement pittoresque. Seul le cheminement central est couvert par un arbre. Face au développement et l'investissement des habitants, la qualité du milieu, qualifiée « résidentielle » et « résidentielle », est un des paramètres déterminants de l'édification, des lieux de vie.

Afin de cadrer la forme initiale des bâtiments, les toitures sont prévues plates et végétalisées. Ce qui permet de garantir une végétation qui s'intègre avec une attention à la hauteur, mesurée plus complexe au sol par la présence de parcs. Les deux bâtiments situés en avant, le long de la rivière, sont couverts de panneaux solaires qui la présence de la façade détermine pour les bâtiments situés au-dessus les points de vue d'entrée du village.

et leurs prolongements extérieurs se trouvent légèrement surélevés pour une meilleure protection. Au-delà de la zone, les résidents ont des lieux de vie et de repos. Les aménagements extérieurs sont étudiés et réalisés en fonction des besoins et des attentes des habitants. Les aménagements extérieurs sont étudiés et réalisés en fonction des besoins et des attentes des habitants.



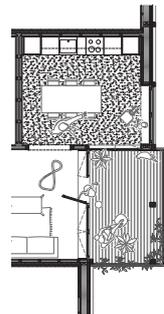
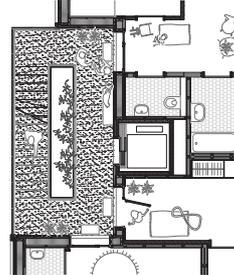
DÉTAILS CONSTRUCTIFS 1/50

- 1. Dalle béton massive C25/30mm
- 2. Isolation des ponts thermiques : panneaux isolants type EPS 200mm
- 3. Revêtement : lauzes en grès / terrazzo en carreaux
- 4. Structure de ventilation mécanique
- 5. Panneaux photovoltaïques

- 6. Dalle béton massive C25/30mm
- 7. Dalle de compression C20/25/100mm
- 8. Isolation thermique en structure
- 9. Chape ponde / revêtement de sol bois 60mm

- 10. Revêtement de sol bois
- 11. Carrelage de sol, isolation lame de charbon 200mm
- 12. Panneaux bois stratifiés au revêtement
- 13. Revêtement bois stratifié, type mélisse, format coupe joints
- 14. Revêtement bois stratifié
- 15. Sol en bois
- 16. Revêtement de sol bois en revêtement de sol bois

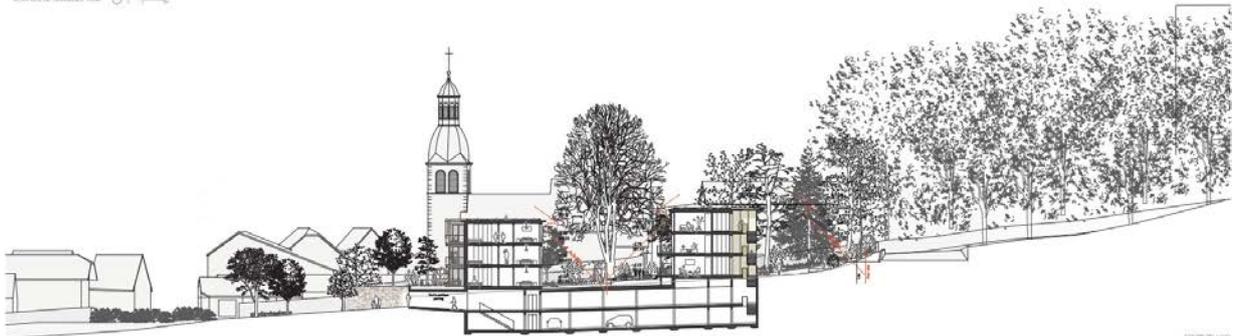
- 17. Coffre de ventilation en PVC
- 18. Coffre de ventilation en PVC
- 19. Coffre de ventilation en PVC
- 20. Coffre de ventilation en PVC
- 21. Coffre de ventilation en PVC



Vue depuis le chemin des Murets



PLAN DE CHANGEMENT 1:500

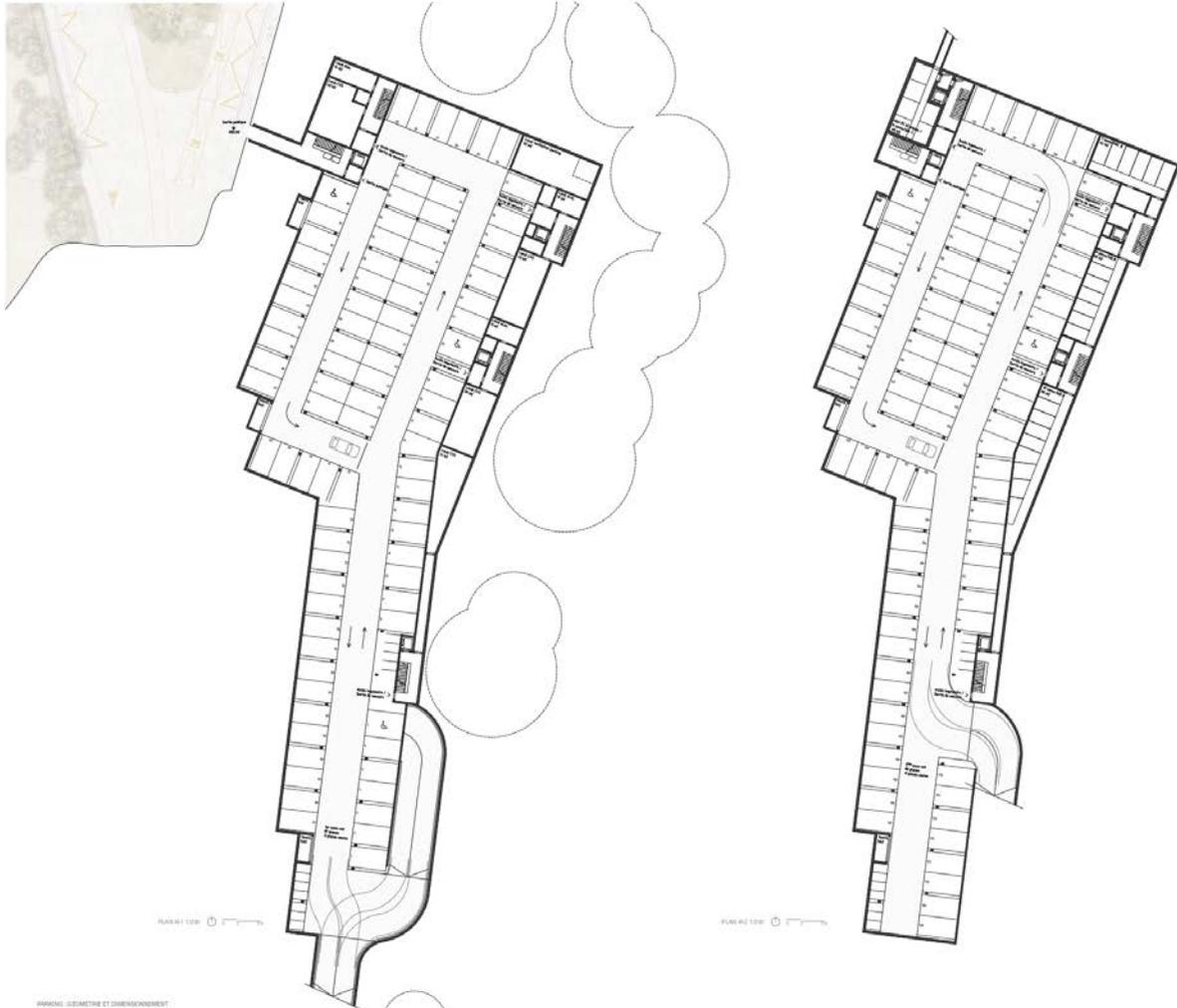
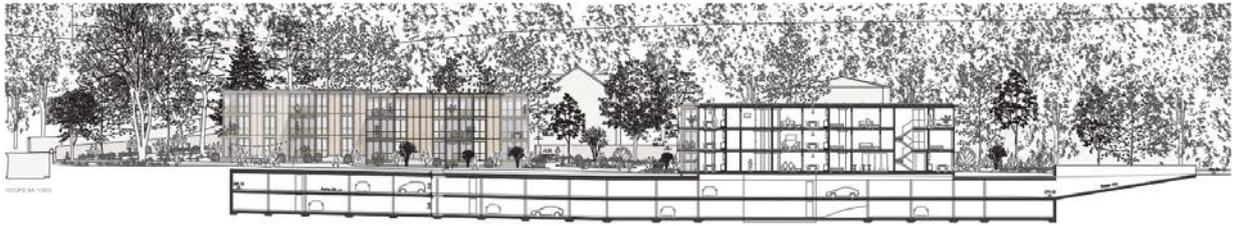


VILLAGE D'HERMANCE - COMMUNE D'HERMANCE

CONSTRUCTION DE LOGEMENTS, PARKING SOUTERRAIN ET AMÉNAGEMENTS EXTERIEURS

COUPE 01 1/500

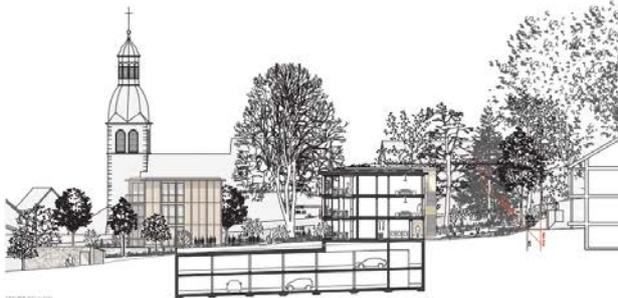
À L'ORÉE



PROGRAMME : ISOMETRIE ET DIMENSIONNEMENT

Composé de 175 logements, un accompagnement commercial et un garage de 200 places, le projet est un véritable développement urbain et social. Il est conçu pour offrir un cadre de vie moderne et durable, avec une attention particulière portée sur la qualité de l'habitat et la mixité sociale. Le projet est financé par le conseil municipal de L'Orée et le département de la Mayenne.

Site : 175 logements, accompagnement commercial et 200 places de parking.
 Surface totale : 10 000 m².
 Surface bâtie : 5 000 m².
 Surface parking : 200 places.
 Budget global : 10 M€.



COUPE CC 1/500
VILLAGE D'HERMANCE - COMMUNE D'HERMANCE



CONSTRUCTION DE LOGEMENTS, PARKING SOUTERRAIN ET AMENAGEMENTS EXTERIEURS

COUPE NE 1/500
À L'ORÉE

Projet 2
THÉ A LA MENTHE

Architecte

Nicolas De Courten Architectes Sàrl EPF SIA

Lausanne, Suisse

Clea Di martino, Alexandre Figueiredo, Nicolas de Courten

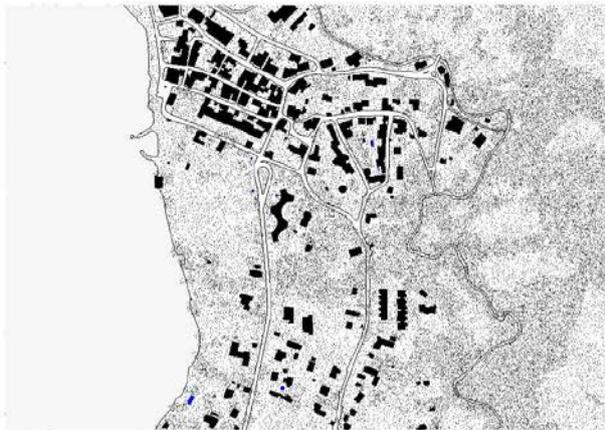
Ingénieur civil

Gruner Stucky SA

Renens, Suisse

Julien Genton





Plan de situation territoriale
1:2000

Une forme paysagère, en dialogue avec le végétal

Le projet réaffirme fondamentalement l'attachement au lieu de vie d'Herminiac. Le village historique a gardé sa morphologie méditerranéenne formée d'un tissu continu et compact aux toitures claires, matérialisée par de vieux murs et des remparts. Une large perspective mène la route au lac et offre un espace de transition entre la route et la zone ville au sud.

La parcelle fait initialement partie de cet espace intermédiaire aux quatre paysages. Pour renforcer cette position, le projet propose une forme organique qui dialogue avec les arbres et la végétation existante. Des murs autour des vides, la forme s'adapte à l'implantation du centre de la parcelle, en retrait de la « couronne arborée ». Les courbes garantissent au caractère par des relations spécifiques et variées au territoire existant. Le projet consiste ainsi à valoriser et renforcer l'usage de verdure existant, avec une implantation en retrait qui laisse à la végétation le rôle principal.

La forme bâtie révèle une dimension paysagère et une autoréférence au monde végétal. La forme organique et unitaire permet de se détacher de la fragmentation du bâti existant dans la zone ville et de créer une appartenance à la forme paysagère. Son échelle offre sa dimension territoriale.

Des vides de qualité
L'intégrité entre le bâti et la couronne arborée implique cinq placettes aux atmosphères variées et complémentaires.

La couronne n'est accusée que par de jeu réglé au village par l'ouverture existante dans le mur historique, et par le jeu de la végétation et la bâtie vers diversifie afin de renforcer la perméabilité de la parcelle. L'espace

Thé à la menthe

Construction de logements, parking souterrain et aménagements extérieurs
Village d'Herminiac

familial proposé est abrité du soleil grâce aux arbres existants.

Le choix du créneau propose un espace généralement abrité qui bénéficie de la qualité paysagère du corridor boisé tout en offrant une mise à distance du bâtiment existant dans son environnement. Cette nouvelle implantation de la rue offre un espace en plus calme.

Les parties au sud présentent un espace ouvert sur la partie de la parcelle. Cet espace accueille des jardins partagés que les habitants peuvent partager. C'est un lieu d'échange et de travail de la terre.

Les deux placettes devant sur la route d'Herminiac offrent deux espaces différents sur le village. Elles accueillent les entrées aux logements ainsi que la zone de stationnement du parking souterrain. C'est l'adresse partagée des futurs habitants et du village.

Un re-découverte perméable
Le re-découverte du projet offre trois passages reliant les axes existants. Un réseau de déplacements permet une grande perméabilité entre l'arrêt de bus et le chemin de Crêpe-de-la-Tour ainsi qu'entre la route d'Herminiac et le chemin des Marais. Plusieurs itinéraires possibles traversent la parcelle et connectent les différents espaces existants. Riches, variés et complémentaires, ces espaces incluent les habitants et la distribution. Complémentaires dans leur usage, ils favorisent les échanges sociaux et intergénérationnels.

Un bâtiment en retrait
La forme bâtie souligne la perception d'une succession de petites façades populaires. La longueur corpore du

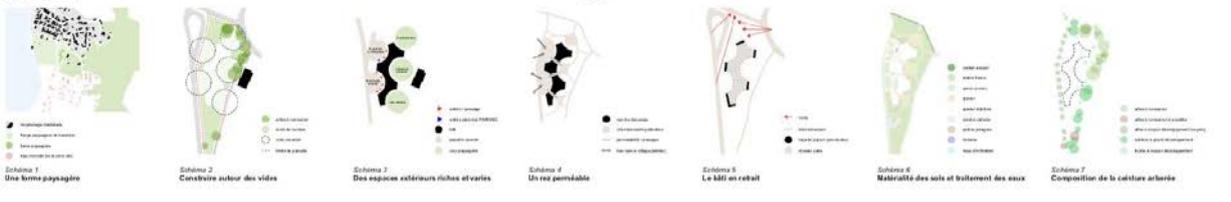
bâtiment est ainsi réduite grâce aux retraits. Depuis la rue, le volume est fragmenté et offre l'impression d'un grand volume habité. Le bâtiment est en retrait derrière les arbres.

Des sols perméables et végétalisés
La parcelle est aménagée comme un grand parc avec plus de 50% de zones vertes. Le nord et l'est de parcelle jouissent de la présence d'arbres existants qui constituent un patrimoine végétal remarquable qu'il s'agit de mettre en valeur. La topographie de cette partie du parc est assez naturelle.

La partie située à l'est est entièrement perméable et plus humide. Une plate-bande, des fontaines et un écoulement contrôlé génèrent un microclimat propice au développement d'une végétation plus dense. Cette partie du parc offre de la fraîcheur et l'air des grands arbres.

Les deux cours sociaux équivalent l'attachement avec le monde d'Herminiac et le village. Les placettes ouvertes sont récupérées et un plaisir partagé. La fontaine vient marquer la première place et offre son caractère public. A l'arrière des fontaines existantes dans le village, elle sert de référence à la couronne arborée. Cette partie du parc offre de l'ombre en été, abrite l'extrême des deux placettes et reforme l'usage du vieux bourg.

Vivre dans un écrin de verdure
La couronne arborée offre un espace végétal à l'échelle d'un parc ouvert. En s'inspirant au centre de la parcelle avec une géométrie organique, le projet propose une succession de courbes aux atmosphères variées. Les logements profitent d'une position centrale et offrent aux futurs habitants la possibilité de vivre dans un jardin de verdure.



Coupe B-B
1:500



Perspective extérieure
Vue sur le cour aux oiseaux

Projet 3 CÔTÉ RUE, CÔTÉ JARDIN

Architecte

Bakker et Blanc Architectes Associés Sàrl

Lausanne, Suisse

Alexandre Blanc, Marco Bakker, Romain Dubuis, Baptiste Vaucher, Manon Arduino, Jasmin Mohammadi

Ingénieur civil

Küng & Associés SA

Echallens, Suisse

Arvid Sigstam





Côté rue, côté jardin

Le projet propose une atmosphère de vie proche de l'habitat rural, en reliant au tissu urbain historique des espaces orientés vers le loisir et le travail domestique.

La vocation des nouveaux bâtiments est disposée en bande continue pour être à même de générer ces deux espaces « rue » et « jardin » mais est modulée modeste par des décalquements et des espaces qui partent d'une modulation avec le tissu existant de l'urbanisme du bourg historique en direction du Sud.

Il est une question d'un grand mur de pierre dans ce projet, qui s'inscrit à la suite des murs de jardins des villages. Ce mur porte l'hermine, et de la construction d'un passage dans la végétation offerte aux constructeurs des atmosphères urbaines. Un grand verger se pose sur ce mur, auquel est accolé par des portes entrecroisées et modale avec celui de la rue.

Le projet s'organise autour de portes cochères, atmosphères portiques de « rue » et présence d'un grand jardin abritant un verger. Le tout étant orienté en direction du bourg par un espace de place de village, fortement encadré de grilles valant.

Tableau

L'habitat rural se traduit par la proposition d'un plan traitement entre le côté rue et le côté jardin. La rue est le premier espace en face avec l'hermine, offrant des opportunités modulables de loisir avec l'escalier qui est ouvert sur l'espace de la rue, toujours en face avec la référence historique de la rue du Nord. Le plan, entre ces deux espaces, crée une distribution centrale mais propose aussi des bandes passées par les courants et certains points en entrée de la long des façades pour caractériser les lieux entre espaces.

Le dispositif de nos bâtiments, basés de caves, terrasses et balcons, empennage des vides et passerelles traduit une fois de plus celui de la vie rurale d'aujourd'hui, où des moments et lieux de services étaient proposés en face aux jardins, et à l'espace de la rue. La qualité de ces espaces, orientés vers les jardins par une galerie couverte et accessible depuis la porte cochère, permet la rencontre au sein du groupe social de la commune. L'échange entre générations, et de disposer d'un espace en face pour bénéficier, préparer des moments, lire à l'abri de la pluie.

Plan masse / 1/2000

Rue, verger, place, passage

L'ensemble des espaces extérieurs est qualifié de façon précise, et leur situation se voit toujours variée. La rue est l'espace des rencontres entre habitants, qu'on se voit, alors que la place qui marque l'entrée et la rue offre le potentiel d'un espace à l'échelle du quartier, voir du village. Espace de jeu, de détente, elle pourrait être destinée à une fête annuelle au vu de l'urbanisme en une grande modeste, et protège par à son marché « hors des murs ». Le verger se voit verger, est un lieu pour suspendre le temps à l'abri au gré des rythmes saisonniers de croissance sous l'hermine, dans son prolongement. Le projet est un autre lieu commun, offrant un produit à la place et orienté plus Sud, comme les autres passages.

Construction

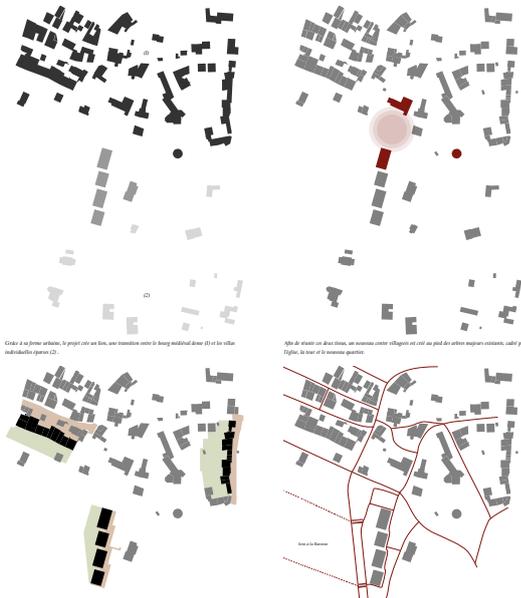
Le caractère du construit est proche de celui des bâtiments du bourg, mais dans une interprétation contemporaine. Faits de bois, de pierre et de briques, les 4 bâtiments sont construits de leur bilan carbone et offrent dans leur disposition des conditions de bon vieillissement des façades. Le tout est en un béton armé, avec des agrès recyclés pour les parties peu chargées. Afin d'assurer l'usage dans le terrain, des plans sont vus chercher le matériau en production. Une valeur ajoutée est ajoutée de mille volumes de couleur terre et un traitement efficace de l'ensemble des façades permet d'obtenir un standard d'usage très élevé, et propose un bilan énergétique positif sur un cycle complet de construction. Les deux volumes en altitude pour assurer les constructeurs alors qu'une grande partie des aménagements sont particuliers, à l'usage de la grande place de grilles en place sur.

Parking

Le parking public fonctionne en bande, alors que la partie destinée aux habitants occupe le Sud de celui-ci, en cas de sé. Un seuil d'entrée permet aux visiteurs de l'orienter sur le village, tandis que les habitants utilisent dans des cages d'escalier des bâtiments pour accéder à la rue.

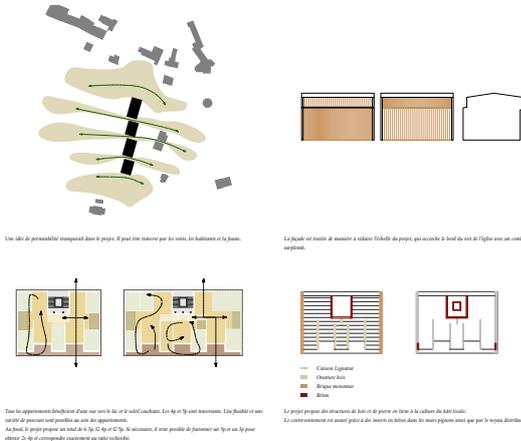
Disposition MA et les générateurs sur l'aménagement

L'ensemble de la proposition a fait l'objet d'investigations précises selon MA et les distances de fin entre bâtiments sont conformes aux des facilités en Verger, modeste B.F. Les vides de face du parking offrent trois sortes et des distances inférieures à 3m les uns des autres. Tous comme les structures de dalle de type Litaine et pour de murs à hauteur bien au-dessus de passages, quelques côté agricole qui sont B.F.M. et donc conformes. Les distances aux limites sont conformes et respectées à l'un sur tout le pourtour des volumes, la distance entre bâtiments respecte l'article 70.11.1 des plans secondaires et un module par le mur, qui porte en relief d'un seul bâtiment.



Le projet crée de formes urbaines proches dans le village qui s'organise par étapes : Rue - Maison - Jardin.

Le projet met en place un tissu de base rural et en tant que structure de tissu existant et le implique.



Tous les appartements bénéficient d'une vue sur le lac et le village existant. Les 4 types de plans sont traités. Les plans et un espace de passage sont possibles en cas d'appartements.

Le projet propose des structures de bois et de pierre en face à la culture de la rue locale. Le construction est aussi grâce à des murs en béton dans les zones agricoles ainsi que par le verger, distribué.



Les bâtiments se voient en face de place d'édifice dans l'édifice.



Un appartement dans le modèle.

Projet 5 LES AILES DU VENT

Architecte

Atelier Bonnet Architectes

Genève, Suisse

Pierre Bonnet, Mireille Adam Bonnet, Riccardo Cagnoni, Carlos González Arruego, Nadia Alborghetti

Ingénieur civil

INGPHI, concepteurs d'ouvrages d'art

Lausanne, Suisse

Bernard Adam, Elena Canomeras, Arbrim Karameta, Philippe Menétrey

Architecte paysagiste

In Situ, Architectes Paysagistes

Lausanne, Suisse

Emmanuel Tonetti

Autres - Consultant en ingénierie

Effin'Art Sàrl

Lausanne, Suisse

Mathias Blanc, Dario Aiulfi, Pierre Jaboyedoff



Projet 8 FENÊTRE SUR COUR

Architecte

LRS Architectes SA

Genève, Suisse

Léo Boggio, Bruno da Cruz, Francesca Giovanzana, Laurent Lin, Aloys Mützenberg, Alain Robbe, Paul Sbert, Rolf Seiler, Giacomo Vanetti

Ingénieur civil

Sbing SA

Carouge, Suisse

Simon DuPasquier, Daniel Sohrabian





Plan de situation - 1/2500



Approche et problématique

L' enjeu de ce projet consiste à concilier la densification et la réorganisation de l'entrée sud du Bourg d'Hermance avec ses qualités patrimoniales, urbanistiques et paysagères. Construire une pièce complémentaire apte à renforcer l'identité compacte et cohérente du village médiéval sans tomber dans le piège d'un minimalisme pittoresque ni celui d'une architecture « périphérique », décalée, telle est la problématique à laquelle nous avons tenté répondre.

Paysage et Morphologie

L'une des caractéristiques d'Hermance consiste en la démarcation claire entre le Bourg historique où des habitations se côtoient dans une proximité intime, dense et délimitée, et le paysage alentour, généreusement dilaté où de grandes bâtisses isolées intègrent de généreux champs et coteaux boisés surplombant le lac Léman.

Notre proposition cherche à préserver cette distinction au travers d'une construction dense et compacte, qui rattachée au village permet de dégager un grand parc-verger en pleine terre à l'entrée sud. Elle cherche aussi à respecter la silhouette du Bourg en s'adaptant au terrain relief par trois décrochements verticaux du plan. La toiture à deux pans, continue, confère cependant un aspect unitaire au projet. Ainsi, la possibilité de saisir le village, son front et sa silhouette, ponctuée de ses éléments significatifs (bourg, église, remparts) depuis des vues distantes est conservée. Si sa masse se fonde dans celle du village, son apparence ne fait pas concurrence aux bâtiments vernaculaires qui la constituent. Au contraire la ligne simple de sa toiture soulève et révèle la présence des éléments qui la rendent reconnaissable.

Cette approche économe et compacte connecte les nouveaux logements au tissu villageois tout en offrant à la collectivité élargie un dégagement paysager aussi identitaire que fonctionnel (parc). Le bâtiment regroupe l'ensemble de ses logements autour d'une cour distributive dont l'ouverture intègre le soubassement arboré existant et s'adresse en amont-plan à l'église et la mairie. Ainsi, tout échelle de la construction que les lieux qui elle génère rassurent avec le Bourg et ses bâtisses historiques. L'ajout d'un escalier cohérent, rattachement avec le Bourg et ses bâtisses historiques. L'ajout d'un escalier cohérent, rattachement avec le Bourg et ses bâtisses historiques.

Il est également à noter que cette implantation constitue la pierre angulaire du futur développement du village prévu par le plan directeur dans son alignement coté lac. L'ensemble des routes existantes et chemins du Col-de-la-Tour sont maintenus et étendus du côté de la route d'Hermance où ils dessinent la topographie en terrasses du verger et contribuent à l'identité pré-existante du site.

Cheminement et accessibilité

En se plaçant au plus près du village, en surplomb de l'arrêt de transports publics, le projet assure l'opportunité de renforcer les cheminements existants par des alternatives piétonnes et de nouvelles connexions. L'ajout d'un escalier bordant le chemin du Col-de-la-Tour permet aux habitants de rejoindre le chemin des Fosses en direction du lac, et aux visiteurs de monter vers l'église ou la tour médiévale. Le parc intègre des accès à la route d'Hermance et une liaison au chemin des Murets, et se relie à la cour par une ouverture.

Ainsi la fluidité et la diversité des cheminements multiplie les occasions de rencontre et d'échange, tout en gardant une mesure qui préserve l'intimité des nouveaux habitants.

Typologie et habitabilité

Le principe distributif consiste à regrouper l'ensemble des logements autour d'une cour commune, pensée comme un véritable lieu de vie et d'échange entre les habitants. Ouverte et perméable, elle est bordée au sud de chausses par un diaphragme couvert, qui regroupe diverses fonctions communes telles que les lavabos, les locaux poussoir et les parkings vélos. Il permet aussi de garantir l'accessibilité pour tous à tous les espaces du projet grâce à un système de rampes, qui parcourent les 3 niveaux de Rez repartis autour de la cour. En analogie à certaines bâtisses du village, les escaliers se débent ouvertement dans de généreuses richesses où ils distribuent 2 à 3 logements par étage.

La typologie des appartements est organisée autour de grandes loggias qui dessinent 3 axes de vie : un hall d'entrée polyvalent, une cuisine habitable et en séjour. Ainsi, et les espaces communs des appartements sont naturellement orientés vers le grand paysage et la cour soignée, les chambres sont majoritairement orientées sur la cour, à l'abri du bruit routier.

Construction et matérialité

D'inspiration agricole, l'architecture exprime sa logique constructive de structure bois tant en ce qui concerne son langage extérieur que la matérialité intérieure.

L'entier de la structure en bois sera réalisé par la mise en place d'éléments préfabriqués, dans lesquels seront incorporés le maximum d'éléments à abiter avant le montage sur le chantier. Ceci garantit une haute qualité de l'exécution, une gestion optimale des coûts et des délais ainsi qu'une empreinte et une durée de chantier réduits.

Le système statique du bâtiment est conçu en bois, superposé verticalement, avec des portées optimales afin de garantir une construction simple et rapide. Les axes porteurs sont clairement identifiables et permettent une flexibilité d'utilisation.

Le contreventement de la structure, quant à lui, sera assuré d'une part par des noyaux en béton armé comprenant les cages d'escaliers et d'ascenseur, et d'autre part par une série de murs en bois judicieusement disposés sur l'ensemble de la surface du bâtiment. Le nombre important de poutres à disposition pour contreventer le bâtiment permet de limiter considérablement les efforts ponctuels à reprendre par la dalle de transition sur sous-sol.

Les dalles seront réalisées par la mise en place d'éléments composites bois-béton, avec une dalle en bois CLT, connectée à une dalle béton. Ce système, en plus d'utiliser de manière optimale les propriétés mécaniques des deux matériaux, participe également à améliorer le confort acoustique et thermique des usagers. La toiture et les murs sont, quant à eux, conçus en ossature préfabriquée, la toiture en saison en T.

Approche économique

Le projet propose une approche constructive et structurelle rationnelle au travers des points suivants :

- Compactage générale du projet permettant un facteur forme (rapport surface enveloppe / SFP) très performant.
- Superposition parking et logements minimisant les surfaces de radier et de toiture.
- Parking compact minimisant les travaux géométriques (pentes moindres) ainsi que les sorties de secours.
- Construction permettant une préfabrication bois.
- Minimisation des terrassements et maintien maximal des terres d'excavation, (rehaussement du niveau du parc)

Aspect environnemental

Le bâtiment étant imaginé compact, sur une partie de la parcelle, les surfaces de pleine terre sont maximales. Bien que les 3 axes-pilotis représentent un volume de terrassement important, les matériaux d'excavation seront en partie réutilisés pour le rehaussement de la partie non constructible et les aménagements extérieurs. Aucun apport de matériaux n'est prévu.

La construction du sous-sol comportant des éléments de grandes épaisseurs, sera réalisée en béton recyclé, telle que la paroi moulée et les murs intérieurs. La construction hors sol, en bois, est idéale pour réduire l'impact environnemental du projet. Les filles locales communales seront utilisées au maximum.

Le bâtiment projeté est conçu de manière à promouvoir le développement durable et la responsabilité environnementale en réduisant son empreinte au sol, en étant conçu de manière compacte et sobre et en utilisant de manière rationnelle et judicieuse les différents matériaux construction.

Sans viser formellement une certification, le respect des critères Minergie-PECO ou équivalent est visé et les critères THPE sont garantis.

Approche énergétique

À ce stade et en l'absence d'un spécialiste nous imaginons un concept énergétique basé sur le principe du low-tech au travers les approches suivantes :

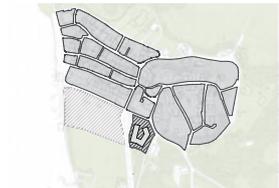
- En l'absence d'un CAD communal, mise en place de sondes géothermiques combinées à des panneaux solaires thermiques permettant d'apporter la chaleur estivale et éviter le refroidissement des sols à long terme.
- Ventilation simple-flux avec récupération de chaleur sur l'air extrait en toiture et grilles de transfert acoustiques intégrées aux cadres des fenêtres.
- Intégration en toiture des panneaux photovoltaïques.



Photo de l'existant Bourg d'Hermance - Photo de la proposition



Les silhouettes remarquables à l'approche du Bourg : muraille - église - tour



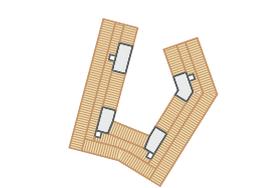
La proposition compacte et dense greffe au Bourg antique le futur développement vers le lac et délimite la zone franche



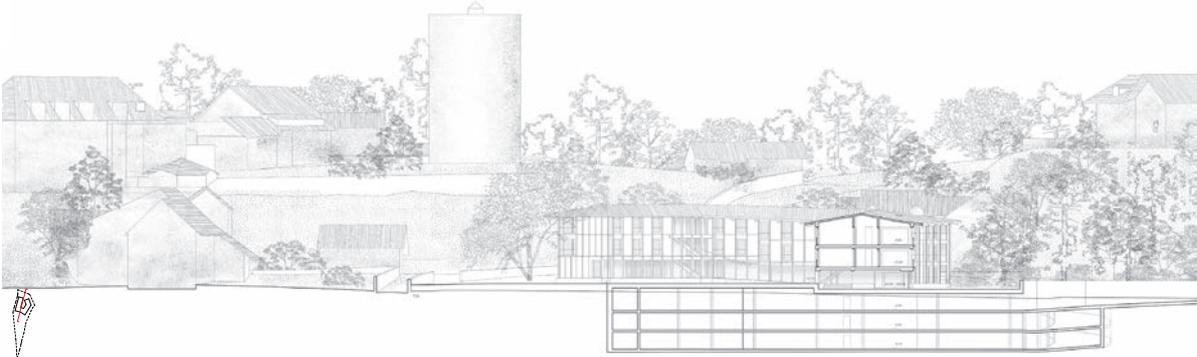
Les flux de véhicules à l'écarter du village, et les circulations piétonnes organisées par les murs



Un nouveau parc public surplombe la route à l'entrée du village



Structure de l'étage type - système mixte bois-béton



Coupe longitudinale - 1/2000

Projet 9
DE LA VALEUR DE LA MASSE

Architecte

Atelier Archiplein Sàrl

Genève, Suisse

Francis Jacquier, Marlène Leroux, Delphine Bonte, Clara Quillien, Pietro Tovaglieri

Ingénieur civil

Bollinger + Grohmann sàrl

Paris, France

Klaas de Rycke, Paul Covillault





Plan de masse 1/2000



Distance respectueuse valorisant la vue sur le bourg

Intégrer un territoire séculaire:
Planer les murs



L'habitat cottage est le typologie urbaine que l'on retrouve à Hermance. Les formes de toiture variées sont l'expression de cette typologie et participent à la diversité urbaine en ajoutant la présence des unités décalées. L'orientation horizontale, parties vitrées pilotonnées, se joue de lature sera le lien formel entre l'habitat et le projet. Ces derniers reçoivent deux composantes importantes: continuité des volumes à respecter dans l'habitat.

Fig. 1-1-2 Conception des volumes de l'habitat

Intégrer l'histoire urbaine:
Le faubourg



Quelle serait la figure urbaine la plus cohérente permettant la croissance respectueuse du bourg historique? La typologie du faubourg comme construction linéaire le long des voies de communication apparaît comme une évidence historique. Le projet s'inscrit donc dans cette histoire urbaine qu'il décline sur le site.

Intégrer un site spécifique:
Sémiotique du lieu



L'entrée, et front, le projet se positionne comme un prolongement de la colline. Son traitement est chargé de répondre à la mise en valeur des vues sur le faubourg comme sur le lac. La forme sera fragmentaire dans le résultat de cette recherche de mise en relation du bâtiment et du paysage. La forme urbaine continue vient se placer en continuité du bourg ancien en cherchant à décaler le côté de son maximum. Sa forme concave réajuste un lien de continuité en direction de la tour.

Intégrer le développement durable:
La ressource pierre locale

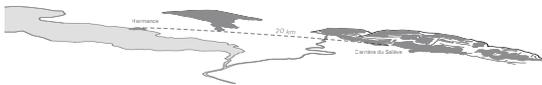


Le questionnement sur la ressource locale croise avec l'identité patrimoniale du bourg nous dirige vers l'usage de la pierre structurante. La disponibilité du gisement de Sallere uniquement pour des approvisionnements de deux à trois jours nous oblige à une réflexion sur la mise en œuvre particulière permettant son usage. Ici il ne s'agit pas de constituer en pierre de taille mais en blocs cyclopaïens, aggrégation de pierres tout venant et de moindre de chaux crues. C'est de la caractéristique particulière de la ressource locale que naît l'innovation constructive du projet.

Intégrer l'esprit du lieu:
Matériaux et constructions



Si une monumentalité n'est en soi-même la filologie avec cette image de la ville, le projet propose une mise en œuvre contemporaine de la pierre de moellon pour résoudre l'équilibre historique du site. Le projet s'appuie sur des réalisations du XIXe et XXe siècle qui ont exploré ces typologies.



Façade longitudinale ouest 1/200



Façade sud AA 1/200

Projet 11
LE BARON

Architecte

Consortium ATBA Architectes + Altofer Bon Architectes

Genève, Suisse

Jonas Altofer, Cammie Anteau, Gregory Bon, Stephane Fuchs, Florent Lucini

Ingénieur civil

2M Ingénierie civile SA

Yvedon-Les_Bains, Suisse

David Martin

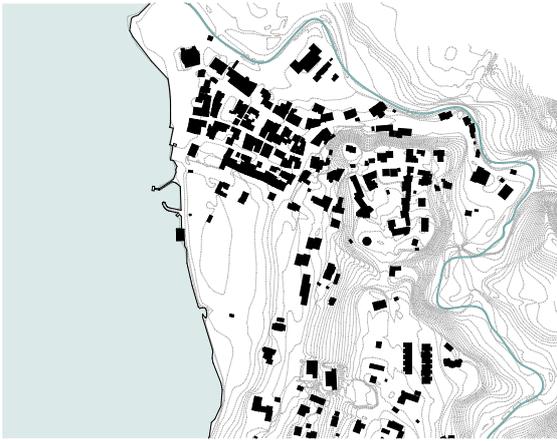
Architecte paysagiste

Arrabal Sàrl

Genève, Suisse

Valéria Pagani, Federico Gonzalez Leone





PLAN TERRITORIAL 1/2500

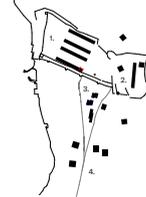
Le village d'Hermance est caractérisé par sa structure médiévale linéaire et compacte, situé entre le lac et le pied de la colline ou se trouvent jadis le château. Ses remparts matérialisent une limite physique sur un site à qualifier pour le développement futur de la commune.

En observant le lieu et son histoire, nous pouvons constater que le tissu dispersé des villas « extra-muros », s'est étendu lors du siècle passé, et vient aujourd'hui à la rencontre de la forme compacte du bourg médiéval.

URBANISME

Situé entre le cadastre forestier à l'est et le lac Léman à l'ouest, le projet se place tout d'abord en relation avec son environnement naturel. La perméabilité permet la préservation d'un continuum paysager. La construction de la route d'Hermance a modifié la structure originale du village, générant la scission entre le Bourg-dessus et le Bourg-dessous. Plutôt que d'amplifier cette linéarité, l'accent urbain se place sur le rôle pivot que doit jouer la parcelle à disposition dans le développement d'Hermance. Le projet propose deux volumes jumelés compactes au centre qui se distinguent d'un troisième volume - plus allongé - positionné en bordure du chemin historique des Murets. Cet ensemble bâti composite émerge d'un grand parking dissimulé. Il prône en surface un urbanisme romantique de groupement de maisons, rappelant la grange et les maisons de Maîtres. Les trois volumes suivent une systématique de débanché en plan affinant leur morphologie, en relation avec le site et les bâtiments voisins.

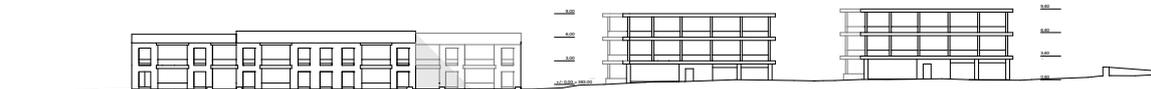
La composition répond au contact urbain en assurant une perméabilité sur l'ensemble de la parcelle, notamment avec la future voie prévue sur le site de la Baronne qui mènera directement au lac. Les constructions s'articulent autour de vides et de retraits, formant ainsi le long de la route d'Hermance, une esplanade publique, orientée vers l'entrée du village, comprenant le suite de parking. Du autre côté, une placette entre les habitations devant le lieu de rencontre à l'échelle du quartier, en synergie avec la villa existante. Les implantations cherchent à préserver, comme point de repère, les vues sur les éléments remarquables du village tels que le clocher et la tour.



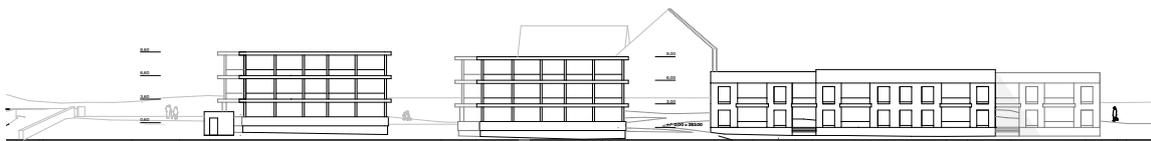
- 1. Le Bourg-Dessus
- 2. Le Bourg-Dessous
- 3. Le Site
- 4. Le Quartier de maisons



VUE LE LONG DE LA ROUTE D'HERMANCE



ELEVATION EST - CHEMIN DES MURETS 1/200



ELEVATION OUEST - ROUTE D'HERMANCE 1/200

Projet 12
FAUBOURG D'HERMANCE

Architecte

Bonhôte Zapata Architectes SA

Genève, Suisse

Julia Zapata, Phillippe Bonhôte, Mathieu Rouillon, Nicolas Hanssens, Anaïs Sarvary, Lucile Chomaz, Lionel Volery

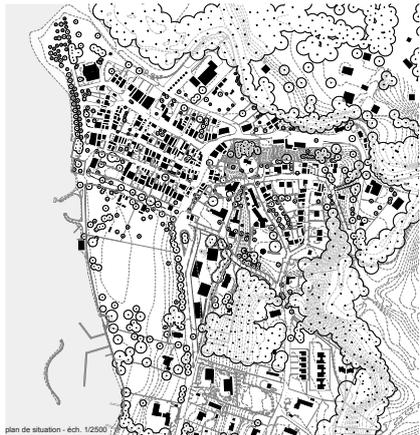
Ingénieur civil

OU3 SA

Thônex, Suisse

Claude Uldry, Bernard Ott, John Wuest





plan de situation - éch. 1/2500



FAUBOURG D'HERMANCE



Lecture du site et implantation : le 'carre' le flanc de coteau, la colline.

En observant le site historique d'Hermance, on peut le lire comme un bourg composé de trois secteurs distincts : le 'carre' sur le plateau bordant le lac, avec ses rues parallèles, ses maisons mitoyennes et à cour, la colline, dominée par la Résidence et la Tour, puis, entre les deux, un 'coteau' sur lequel les bâtiments, implantés librement au sein d'un principe d'opportunité, alternent avec de grandes surfaces de terran ouvertes. On y trouve l'église et la mairie comme éléments de connexion entre le haut et le bas.

Le lotissement à créer à l'entrée du village est situé



Le Bourg d'Hermance - le carré, le coteau et la colline

sur ce qui apparaît comme l'extrémité sud de ce 'coteau' plissant la colline. Le projet s'y implante en reprenant le principe d'une implantation libre en ordre non corrigé, observée dans ce secteur, de maisons à en faire un complément naturel du bourg d'Hermance, auquel il appartiendrait désormais. Quatre grandes maisons s'y installent de manière à créer un équilibre entre espaces ouverts et bâtis, à ouvrir des passages et des relations de vue entre le chemin des Murets et l'horizon du Jura et du Lac, entre l'intérieur et l'extérieur. Sur l'arrière, par leur implantation, les bâtiments créent un espace de référence pour le lotissement, une place de quartier, protégée, entre les maisons et le cordon boisé bordant le chemin des Murets.

Habitier à Hermance



Le projet permet une réflexion sur l'habitat individuel aux abords de nos villages historiques, en périphérie genevoise : En effet, si l'on tirait pour des lieux proches de ressources naturelles et d'un site à grande valeur patrimoniale est fort, il s'agit d'y proposer des logements correspondant désormais à un mode de vie urbain favorisant notamment l'économie de moyens. La prise de conscience environnementale pousse également à

un usage rationnel du sol et rend moins pressant le besoin d'espaces verts privés au profit de lieux partagés de plus grande qualité et traités comme un patrimoine commun. On cherchera ainsi à créer sur le site les conditions de vie qui associent les avantages de l'habitat urbain et ceux d'un village en conciliant au mieux besoins individuels et valeurs collectives.



Isolation : les parois vitrées.

Le projet comporte deux bâtiments aux typologies logeement différentes : l'une au plan proche du carré et l'autre de forme plus allongée. Dans la première, un palier central distribue par un escalier éclairé naturellement distribue trois appartements par étage. Dans les secondes, on accède aux trois appartements par un palier extérieur dont les escaliers peuvent être utilisés par les locataires comme une antichambre de leur logement, à proximité de leurs cuisines.

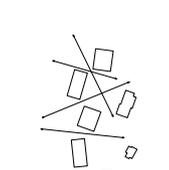


Les quatre grandes maisons se réfèrent à des 'villas urbaines' en proposant un équilibre entre les qualités de logement en appartement et celles de la maison individuelle ou de village. Les bâtiments compacts sont disposés sur le terrain selon des critères de vue, d'orientation, de pente et de relation aux ressources du site. Elles offrent l'avantage pour les habitants d'une relation à l'environnement proche et lointain différente de

celle d'un appartement urbain ou même de ceux de l'intérieur du bourg.

On applique ainsi pour les appartements les principes suivants :

- renoncement au jardin privatif au profit d'espaces ouverts collectifs de référence et partagés.
- distanciation pour tous les logements d'espaces extérieurs privés de bonne dimension (terrasse ou loggia), en balcon sur l'environnement paysager du quartier.
- aménagement d'espaces de vie en ménage vides, séparant clairement la cuisine et la pièce de séjour et enrichissant les possibilités d'usage.
- création de relations de vue diversifiées entre l'intérieur et l'extérieur : à l'avant, à l'arrière, sur les côtés, pour élargir la palette des relations avec l'environnement immédiat.



Un grand jardin

On accède aux maisons à pied depuis le bourg d'Hermance ou par le chemin des Murets en passant par le centre du site. Les quatre bâtiments sont également accessibles directement depuis le parking. La place du village est dotée d'un bassin récupérant les eaux météoriques et favorisant, avec les grands arbres et la végétation, la création d'un environnement riche végétalement, favorisant la biodiversité.

Le ensemble du site est traité comme un grand jardin doté d'une végétation buissonnante et de prairie. Le but est de maintenir le site ouvert, perméable visuellement et physiquement d'un lieu qui bien qu'appartenant au patrimoine d'Hermance



Le logement Hill, Hillou, Carrière, les pièces d'habitat, les loggias

agencement des relations visuelles sur différents horizons. L'organisation du loggia autour de la pièce centrale du hall d'entrée permet simultanément la préservation de l'intimité, des activités simultanées et variées des membres d'un ménage tout en assurant la sensation d'appartenir à un même univers grâce aux vues croisées rendues possibles entre les pièces.

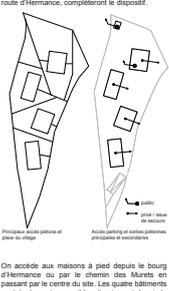


Le logement Hill, Hillou, Carrière, les pièces d'habitat, les loggias

On accède aux maisons à pied depuis le bourg d'Hermance ou par le chemin des Murets en passant par le centre du site. Les quatre bâtiments sont également accessibles directement depuis le parking. La place du village est dotée d'un bassin récupérant les eaux météoriques et favorisant, avec les grands arbres et la végétation, la création d'un environnement riche végétalement, favorisant la biodiversité.

Le ensemble du site est traité comme un grand jardin doté d'une végétation buissonnante et de prairie. Le but est de maintenir le site ouvert, perméable visuellement et physiquement d'un lieu qui bien qu'appartenant au patrimoine d'Hermance

met ses ressources à la disposition de ses nouveaux habitants. Pour en cadrer les limites, le contour bâtié fermant l'angle nord-est est complété que les arbres d'alignement, prévus le long de la route d'Hermance, compléteront le dispositif.



Le logement Hill, Hillou, Carrière, les pièces d'habitat, les loggias

On accède aux maisons à pied depuis le bourg d'Hermance ou par le chemin des Murets en passant par le centre du site. Les quatre bâtiments sont également accessibles directement depuis le parking. La place du village est dotée d'un bassin récupérant les eaux météoriques et favorisant, avec les grands arbres et la végétation, la création d'un environnement riche végétalement, favorisant la biodiversité.

Le ensemble du site est traité comme un grand jardin doté d'une végétation buissonnante et de prairie. Le but est de maintenir le site ouvert, perméable visuellement et physiquement d'un lieu qui bien qu'appartenant au patrimoine d'Hermance

Le parking

Le parking se développe sur deux niveaux. Il est mutualisé entre les résidents et les visiteurs et un système de séparation permet d'assurer l'accès aux riverains. On y accède depuis l'extrémité sud de la parcelle. La sortie principale pédestre se trouve dans le bâtiment nord, proche de la place de réaménagement des bus et de l'entrée du bourg. Elle est complétée par une seconde sortie à l'extrémité de la parcelle, à l'entrée du village. Les cages d'escalier et d'ascenseur des trois autres bâtiments servent de voie de fuite. L'emprise au sol du parking permet de laisser 40% de la surface du terrain en pleine terre. Les villos sont répartis devant et à l'intérieur des entrées des maisons et à proximité des accès au site.

Construction

Les bâtiments sont dotés d'une structure mixte en bois et béton de terre projeté qui assure également le rôle d'isolant, généralement l'hypermétrie de la façade et offre un bon volant thermique. L'échelle du projet, le caractère du lieu, les techniques à disposition, les qualités constructives et écologiques du matériau en font une proposition intéressante et économiquement abordable, facile d'entretien, et écologique grâce au recyclage sur le site d'une partie des terres excavées. Les planchers sont des éléments préfabriqués mixtes composés de 16 cm de sapin lamellé croisé et de 9 cm de béton, reposant sur les noyaux centraux en maçonnerie et sur les façades en bois et béton de terre. Un système de ventilation simple flux permettra de laisser le bois vieillir au gré des logements. L'ensemble



Le logement Hill, Hillou, Carrière, les pièces d'habitat, les loggias

exploite des techniques anciennes réadaptées au contexte contemporain de la construction et aux exigences d'aujourd'hui en matière d'éco-gie et de respect de l'environnement.

Les trois niveaux à construire en bois et béton de terre reposent sur les parkings en béton armé dimensionnés pour répartir les charges des bâtiments et permettre de rationaliser le fonctionnement du parking. Ils ont une structure et un plan rationnels, couronnés par une toiture

plate à avant-toits. Ce dispositif offre des surfaces suffisantes pour la disposition discrète de capteurs solaires efficaces.

Il faut noter que les bâtiments ont un falte plus bas que 11m, ce qui les apparente à des édifices de faible hauteur, autorisant des matériaux 100% dans les voies de sortie et permettant une plus grande souplesse pour l'accès des véhicules du service du feu. Les fenêtres sont en triple vitrage, avec menuiseries en bois. Bien que vitrées et contemporaines, les toitures s'intègrent dans la silhouette du village grâce à l'effet donné par leurs avant-toits.



Contourner et matérialiser la référence aux traditions d'Hermance

La colorimétrie du bois, des façades et des éléments de ferronnerie s'inspirent de la gamme de teintes du clocher de l'église et du village : ocre clair pour les éléments maçonnés et vert-de-gris pour la ferronnerie, les lambrequins, et les ballustrades, de manière à compléter leur intégration, malgré leur architecture et leurs logements contemporains, dans l'harmonie générale du lieu.

En entourer le traitement des cheminements privilégie les surfaces perméables et aux



Le logement Hill, Hillou, Carrière, les pièces d'habitat, les loggias

exploite des techniques anciennes réadaptées au contexte contemporain de la construction et aux exigences d'aujourd'hui en matière d'éco-gie et de respect de l'environnement.

Les trois niveaux à construire en bois et béton de terre reposent sur les parkings en béton armé dimensionnés pour répartir les charges des bâtiments et permettre de rationaliser le fonctionnement du parking. Ils ont une structure et un plan rationnels, couronnés par une toiture



Village d'Hermance - Commune d'Hermance

Construction de logements, parking souterrain et aménagements extérieurs

FAUBOURG D'HERMANCE

Projet 13 HERMINE

Architecte

LOCALARCHITECTURE Sarl

Lausanne, Suisse

Antoine Robert-Grandpierre, Laurent Saurer, Andrew Hugonnet, Leyla Mitropoloskaya, Marica Pucino, Yuta Fujisawa, Soichiro Osaki

Ingénieur civil

Ingegneri Pedrazzini Guidotti Sagl

Lugano, Suisse

Roberto Guidotti

Architecte paysagiste

Pascal Heyraud Sarl

Neuchâtel, Suisse

Pascal Heyraud, Adélie Aeberhard, Enrica Pastore

Autres - Architecte consultant

ACAU Architecture SA

Carouge, Suisse

Darius Golchan, Liliana Teixeira, Ludovica Brizio





PLAN 1/2500

UN TRIPLE ENJEU
Le projet Hermine propose de concilier les 3 éléments du programme - des logements pour des jeunes familles et personnes âgées de la commune, des places de stationnements publics pour les visiteurs du bourg, ainsi que des espaces extérieurs de rencontre pour une nouvelle relation au contexte. Il s'agit donc de faire une infrastructure publique à de nouveaux lieux de vie dans une perspective historique et sociale du bourg d'Hermance.

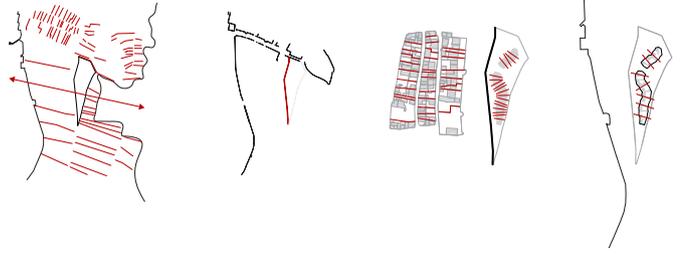
UN SITE STRATEGIQUE
La parcelle en longueur s'inscrit le long de la route d'Hermance, au pied de la crête arborée de la route de Chevrens. Elle marque l'entrée du village, d'où l'on aperçoit le bourg, ses toitures et l'église. Son orientation est donc perpendiculaire au plan de la zone, qui l'orientait vers-ouest en direction du lac, ainsi qu'aux rues du bourg. Le site est à la jonction des routes d'Hermance et du chemin du Cèdre-de-la-Tour. Il doit donc pouvoir se longer autant qu'il le faut, afin de relier l'entrée du village et la Tour ou le chemin des Murets à la route d'Hermance. La ligne brisée qui accompagne la route d'Hermance contraste avec le côté champêtre et arboré du haut de la parcelle.

UN PARKING SEMI-ENTERRÉ
Accessible depuis la route d'Hermance à la pointe de la parcelle, le parking communal souterrain s'étend le long de la ligne brisée de la parcelle, jusqu'au chemin du Cèdre-de-la-Tour. Il met à disposition des visiteurs 133 places de stationnement, ainsi que 52 places pour les futurs habitants.

DES IMMEUBLES ORGANIQUES
La partie supérieure du site, dédiée aux habitants, s'inscrit dans les géométries organiques présentes sur le site. Les vues existantes, les grands arbres, et les traces de cheminements que nous avons constatés déterminent la géométrie du bâtiment.

UN PARC SUR LE LAC
Le parc existant est renforcé sur la route d'Hermance, afin de renforcer le caractère de balvédère arboré faisant la vue ouverte sur le lac et les toitures du bourg en premier plan. L'espace laissé libre entre les nouveaux bâtiments et le mur historique du cimetière, offre cette respiration nécessaire et respectueuse entre le bourg et le faubourg.

Trois axes paysagers délimitent autant d'espaces et d'usages. Les aménagements extérieurs poussent de la pleine terre, permettant ainsi par une généreuse végétalisation la puissance d'effets de fraîcheur.



ORIENTATION PARCELLAIRE ET MEMOIRE DU SITE MURS HISTORIQUES STRUCTURANTS MORPHOLOGIE HISTORIQUE VUES TRAVERSANTES ENTRE LAC ET FORÊT

